



**Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'Etat**

Bulletin de documentation

7

Juillet-Août-Septembre
Octobre 1976

**Service Information et Presse
Luxembourg - 10, boulevard Roosevelt**

SOMMAIRE

La Visite officielle de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en Roumanie	1
La Journée de Commémoration Nationale à Luxembourg	8
Ouverture de la session parlementaire 1976-1977	9
Remaniement ministériel à Luxembourg	9
Monsieur Gaston Thorn, docteur honoris causa de l'Université Catholique de Louvain	10
Le Regroupement des communes	11
Les CFL en 1975	13
L'évolution des prix de la construction	15
La situation financière de la Caisse d'Epargne de l'Etat en 1975	16
Die Entwicklung des Finanzplatzes Luxemburg, par Edmond Israel	19
Luxembourg, centre financier, par Pierre Werner	22
Nouvelles diverses	
Télégrammes de condoléance	24
Le Conseil européen les 12 et 13 juillet à Bruxelles	25
Mémorial	26
Chambre des Députés	31
Le Mois au Luxembourg	33
ANNEXES	
Loi du 29 août 1976 portant planification et organisation hospitalières	45
Loi du 29 août 1976 portant création de l'Institut viti-vinicole	48

Ce Bulletin, qui n'engage que la responsabilité du Service Information et Presse, est destiné à fournir une documentation relative à l'activité politique, économique, sociale et culturelle au Grand-Duché de Luxembourg.

Bulletin de documentation

La Visite Officielle en République Socialiste de Roumanie de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse du 25 au 28 octobre 1976

Répondant à l'invitation de Monsieur Nicolae Ceausescu, Président du Conseil d'Etat de la République Socialiste de Roumanie, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont effectué une visite officielle en Roumanie du 25 au 28 octobre 1976. Rappelons que le Président du Conseil d'Etat de la République Socialiste de Roumanie et Madame Nicolae Ceausescu ont fait une visite officielle à Luxembourg les 27 et 28 octobre 1972. A l'issue de cette visite avait été adoptée une déclaration commune sur les principes régissant les relations entre la République Socialiste de Roumanie et le Grand-Duché de Luxembourg. Dans cette déclaration les deux pays proclament leur volonté commune de développer et d'élargir leurs relations de coopération dans de nombreux domaines. En conformité avec ces principes des contacts ont eu lieu au niveau ministériel, les 13 et 14 mai 1974 à l'occasion de la visite que Monsieur Macovescu, Ministre des Affaires Etrangères de la République Socialiste de Roumanie a effectuée au Luxembourg sur invitation du Ministre des Affaires Etrangères Monsieur Gaston Thorn. Des entretiens d'ordre politique se sont également déroulés à plusieurs reprises entre hauts fonctionnaires des Ministères des Affaires Etrangères. A toutes ces occasions les échanges de vues ont permis aux responsables des deux pays de mieux connaître et comprendre leurs positions respectives, notamment en ce qui concerne les relations est-ouest en général, la CSCE et les autres problèmes importants de l'actualité internationale. Sur le plan culturel, un accord a été conclu qui vient d'entrer en vigueur. Le premier programme de coopération pratique sera négocié prochainement et permettra de réaliser d'intéressants échanges en ce domaine. A l'occasion de la visite d'Etat, la compagnie du Madrigal de Luxembourg a donné d'ailleurs deux concerts en Roumanie. La visite a donné également l'occasion d'avoir des contacts dans les domaines de l'économie et du commerce.

En fin de matinée du 25 octobre, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, accompagnés de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères et Ma-

dame Thorn quittèrent l'aéroport du Findel pour atterrir à Bucarest où ils furent accueillis à leur descente d'avion par le Président de la République Socialiste de Roumanie et Madame Elena Ceausescu. Le Président roumain et le Grand-Duc passèrent en revue la Garde d'Honneur sous les sons des hymnes nationaux luxembourgeois et roumain. Après la présentation des chefs des missions diplomatiques accrédités en République Socialiste de Roumanie, des personnalités roumaines civiles et militaires et des membres de l'Ambassade des Pays-Bas, le Président de la République Socialiste de Roumanie et Madame Elena Ceausescu accompagnèrent leurs hôtes à la Résidence.

Les membres de la suite officielle de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse furent les suivantes : Son Excellence Monsieur A. H. Croin, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire des Pays-Bas en République Socialiste de Roumanie, chargé de la représentation diplomatique du Grand-Duché en Roumanie; Son Excellence Monsieur Guy de Muysier, Maréchal de la Cour; Son Excellence Monsieur Pierre Wurth, Ambassadeur, Secrétaire général du Ministère des Affaires Etrangères; Monsieur Charles Reichling, Ministre plénipotentiaire, Directeur des relations économiques au Ministère des Affaires Etrangères; Madame Georges Reuter, Dame d'honneur de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse; Monsieur Jacques Loesch, Chambellan de Son Altesse Royale le Grand-Duc; Monsieur Edouard Molitor, Directeur du Protocole au Ministère des Affaires Etrangères; Monsieur Paul Mertz, Directeur politique au Ministère des Affaires Etrangères; Monsieur Germain Frantz, Secrétaire privé de Son Altesse Royale le Grand-Duc; Monsieur Emile Gretsche, médecin; Monsieur André Claude, Directeur du Service Information et Presse au Ministère d'Etat; le Major Eugène Meunier, Aide de Camp de Son Altesse Royale le Grand-Duc; le Capitaine Egide Thein, Aide de Camp de Son Altesse Royale le Grand-Duc.

La mission d'honneur roumaine attachée auprès de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se composait des personnalités suivantes : Monsieur Nicolae Nicolaescu, Ministre de la Santé;

Monsieur Tamara Dobrin, Membre du Conseil d'Etat; Monsieur Alexandru Lazareanu, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Socialiste de Roumanie au Grand-Duché de Luxembourg; Madame Ana Lazareanu; Général It. Constantin Popa, Adjoint du Chef du Grand Etat-Major; Monsieur Andrei Mircea, Directeur de la Direction du Protocole au Ministère des Affaires Etrangères.

En fin d'après-midi, Son Altesse Royale le Grand-Duc déposa une couronne de fleurs au Monument des

héros de la lutte pour la liberté du peuple et de la patrie, pour le socialisme.

Après la visite protocolaire de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse à Son Excellence Monsieur Nicolae Ceausescu, Président de la République Socialiste de Roumanie et Madame Elena Ceausescu, au Palais du Conseil d'Etat, un dîner officiel fut offert aux hôtes grand-ducaux par le Président Ceausescu et Madame.

A cette occasion, Son Altesse Royale le Grand-Duc a prononcé l'allocution suivante :

Allocution prononcée par Son Altesse Royale le Grand-Duc

Monsieur le Président,

Nous sommes vivement sensibles à l'accueil que nous venons de recevoir de la part des autorités et du peuple roumains. Je voudrais vous en exprimer toute notre reconnaissance.

C'est pour mon épouse et pour moi-même une grande joie d'avoir pu nous rendre en Roumanie à votre invitation. Nous nous souvenons toujours avec grand plaisir du séjour que vous avez fait à Luxembourg, en compagnie de Madame Ceausescu, il y a quelques années, et des entretiens stimulants que nous avons eus à cette occasion. Votre visite d'alors et notre rencontre d'aujourd'hui symbolisent les bonnes relations existant entre nos deux pays.

De nombreux autres contacts officiels ont eu lieu entre des représentants de nos pays, de façon à assurer la continuité de leur coopération. Un accord culturel vient d'entrer en vigueur qui permettra d'étendre les échanges à des domaines encore peu explorés jusqu'à présent. Un programme concret sera prochainement arrêté sur la base de cet accord, qui pourra ainsi commencer très bientôt à porter ses fruits.

Votre pays a fait preuve au cours des siècles d'une remarquable ténacité dans la défense de ses caractères propres. Il y a deux millénaires, les Daces ont vaillamment résisté aux légions romaines tout en assimilant la civilisation et la langue latines. Submergé au cours des siècles par d'autres conquérants, le peuple roumain a toujours su sauvegarder sa cohésion et retrouver son indépendance.

Je ne peux manquer de rappeler à cet égard que les descendants d'émigrants luxembourgeois de la fin du Moyen Age font eux aussi partie de votre peuple.

Qu'ils aient pu conserver leurs traditions propres et leur langue est une preuve de tolérance et apporte, par sa diversité, sur le plan culturel, une note enrichissante à la Roumanie dans son ensemble.

Celle-ci, du fait de sa position géographique, du fait des peuples qui la composent et l'avoinent est idéalement appelée à jouer un rôle de pont entre des sociétés aux structures dissemblables. C'est là un motif puissant pour le Luxembourg de chercher à développer toujours davantage ses rapports avec elle. Il importe pour nos peuples de mieux se connaître et par là de mieux se comprendre. Nos deux pays sont, il est vrai, organisés selon des systèmes économiques et sociaux différents qu'aucun de nous ne désire

changer. Loin d'être un obstacle au rapprochement, c'est là plutôt une incitation supplémentaire à une coopération toujours accrue.

Dans le même esprit qui guide leurs rapports bilatéraux, nos deux pays travaillent ensemble sur le plan multilatéral. Le Luxembourg a toujours hautement apprécié vos efforts inlassables en faveur de la réalisation de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Vos initiatives et la richesse des idées exposées ont grandement facilité la préparation de cette conférence. Le Luxembourg, bien qu'avec des moyens plus réduits, a toujours œuvré dans le même sens.

Les entretiens politiques réguliers entre nos Ministres des Affaires Etrangères, voire entre nos fonctionnaires, ont permis de confronter nos vues et d'assurer une collaboration efficace.

Mon pays continue à souscrire pleinement aux engagements pris dans l'Acte Final de Helsinki et s'attache à leur mise en œuvre dans toutes leurs parties. Une détente vraiment durable en Europe est certes un objectif ambitieux qui ne pourra être atteint qu'au prix d'efforts constants. Mais il importe de lui consacrer toutes nos forces si nous voulons assurer la paix pour les générations futures.

La conférence au sommet de Helsinki ainsi que la réunion de Belgrade que nous commençons à préparer sont des étapes marquantes de cette recherche d'une amélioration continue et durable des rapports entre tous les pays d'Europe. Des progrès sont possibles dans la voie d'une intensification des échanges entre les pays et entre leurs citoyens quels que soient nos systèmes politiques, économiques et sociaux, dans le plein respect des principes et des autres dispositions contenues dans l'Acte Final de Helsinki. Nos gouvernements se doivent donc de travailler ensemble afin que la réunion de Belgrade connaisse le succès, dans l'intérêt des ressortissants de tous les pays participants.

Nous attachons également une très grande importance aux négociations de Vienne sur les réductions de forces, car la détente ne serait pas crédible si elle ne s'étendait pas au domaine militaire. Le Luxembourg siège à Vienne parce que son territoire est inclus dans la zone prévue pour les premières réductions. Bien que la Roumanie ne soit pas participant direct, je suis convaincu que nos deux pays se rejoignent dans l'expression de leur intérêt pour que

ces négociations aboutissent au plus tôt, afin d'assurer une plus grande sécurité pour tous.

En passant sur un autre plan, vous me permettez, Monsieur le Président, de me réjouir de la manière équilibrée dont votre pays a su s'insérer dans les réseaux du commerce international à partir d'une situation économique constamment et systématiquement renforcée depuis la fin de la guerre.

J'aimerais, dans ce contexte, souligner le type de relations que vous avez su dégager avec la Communauté européenne et qui, je l'espère, pourront à l'avenir reposer sur des fondements encore améliorés, en ce qui concerne à la fois les Etats membres et la Communauté en tant que telle.

Plus particulièrement, je souhaite que les relations commerciales et de coopération entre nos deux pays se trouvent intensifiées et je me félicite, dans cet ordre d'idées, de la présence à Bucarest, en ce moment, d'une mission économique luxembourgeoise qui, avec les responsables de votre économie, travaille à ces fins.

Toast du Président Nicolae Ceausescu

Altesses Royales,

Je voudrais, en mon nom et au nom de ma femme, exprimer le plaisir de vous rencontrer de nouveau, Votre Altesse Royale et la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte, et de vous adresser un salut chaleureux et le vœu d'un séjour agréable comme hôtes dans notre pays.

La visite que vous faites est un résultat de l'évolution positive des relations entre la Roumanie et le Luxembourg, une expression de la volonté des deux pays de renforcer et de développer à l'avenir aussi la collaboration politique, économique, technico-scientifique et culturelle, d'intensifier les contacts entre eux dans le but d'une meilleure connaissance réciproque, de l'approfondissement de l'entente et de la coopération entre nos peuples.

Il m'est agréable d'évoquer, dans ce contexte, la visite que j'ai faite, accompagné de ma femme, en automne 1972, au Luxembourg, l'accueil amical et cordial dont nous avons joui. Les rencontres et les entretiens eus à cette occasion-là ont marqué un moment important, qui a stimulé le cours ascendant des relations entre nos pays. Dans la déclaration solennelle commune, signée lors de cette visite, nous avons statué le cadre juridique et les principes de la collaboration et de la coopération entre la Roumanie et le Luxembourg, tant sur le plan bilatéral, que dans le domaine de la vie internationale, dans la lutte pour la détente et la sécurité sur le continent et dans le monde entier.

Les relations entre nos pays se fondent sur les principes de la parfaite égalité en droits, du respect de l'indépendance et de la souveraineté nationale, de la non-immixtion dans les affaires intérieures et de l'avantage mutuel, du non-recours à la force et à la menace de s'en servir — principes qui s'affirment toujours plus puissamment dans le monde actuel

Ainsi nos pays nouent des rapports de plus en plus étroits dans les domaines essentiels de l'activité humaine. Dépasant la froideur juridique des liens d'Etat à Etat, nos peuples pourront connaître toujours davantage la chaleur des rapports humains directs.

Je voudrais ajouter combien nous-mêmes, ma femme et moi, sommes sensibles aux excellents contacts personnels que nous avons pu nouer avec l'éminent homme d'Etat qui préside avec tant de sagesse aux destinées de son pays, ainsi qu'avec son épouse.

Je vous invite tous à lever vos verres avec moi en l'honneur du Président de la République Socialiste de Roumanie et de Madame Ceausescu, au bonheur et à la prospérité de la Roumanie ainsi qu'à la paix dans le monde.

* *

Voici le texte du toast du Président Nicolae Ceausescu prononcé à l'issue du dîner officiel :

comme les seuls capables d'assurer le développement de rapports durables équitables de garantir la paix et l'entente entre les nations. Je suis convaincu que votre visite dans notre pays s'inscrira comme une nouvelle contribution à l'amplification de ces relations, dans l'intérêt et pour le bien de deux peuples, de la cause de la paix et de la collaboration internationale.

Dans la vie internationale s'affirment toujours plus évidemment des changements radicaux, tant sociaux que nationaux, on voit s'affirmer avec force un cours nouveau vers la détente, des transformations dans le rapport de forces. La détermination des peuples de mettre un terme à toute forme de l'ancienne politique de domination et d'oppression, leur volonté d'être maître de leurs richesses nationales, de les utiliser aux fins de leur développement économique-social libre et indépendant, dans un climat de confiance, de paix et de sécurité s'affermissent davantage. La consolidation et l'évolution de ces processus positifs, de ce cours nouveau réclament plus que jamais l'union des efforts des peuples, leur coopération toujours plus étroite pour l'édification d'un monde meilleur et plus juste, qui assure à chaque peuple le droit à un développement libre, sans aucune immixtion de l'extérieur.

La Roumanie est préoccupée d'agir pour la traduction dans la vie des documents de la conférence générale européenne de Helsinki, que nous considérons comme un tout unitaire. C'est pourquoi nous considérons qu'il s'impose que tous les Etats intensifient leurs efforts pour la réalisation de ces objectifs et, surtout, pour la préparation de la réunion de Belgrade, de 1977, laquelle marque une étape supérieure dans la traduction dans les faits de ce qu'on a établi par consensus à Helsinki. A cet effet, nous considérons qu'il est nécessaire que tous les peuples agissent avec plus de fermeté en vue d'une large

collaboration économique, technico-scientifique, culturelle et dans d'autres domaines, et qu'on passe à des mesures pratiques de désengagement militaire. Nous ne pouvons oublier à aucun moment qu'en Europe sont concentrés les plus modernes armements — inclusivement des armements nucléaires — les plus grandes forces militaires jamais connues dans l'histoire de l'humanité. C'est pourquoi la responsabilité nous incombe devant nos peuples, devant toutes les nations du monde, de mettre tout en œuvre pour la réalisation de la paix et de la sécurité en Europe — ce qui représentera un pas important pour la paix et la sécurité de l'humanité tout entière. La réalité, le déroulement des événements internationaux réclament une action soutenue en vue du désarmement et, en premier lieu du désarmement nucléaire, pour la liquidation des blocs militaires, des bases militaires, pour le retrait des troupes étrangères des territoires d'autres Etats et d'autres mesures capables de mener au désarmement réel.

Il existe encore dans le monde bien des problèmes complexes, à la solution desquels les peuples sont appelés à coopérer, à unir leurs efforts. J'ai en vue, tout d'abord, la solution par voie politique des conflits et des états de tension qui continuent d'exister dans le monde — au Moyen Orient, à Chypre et dans d'autres zones de notre planète —, l'élimination totale de la force et de la menace de s'en servir des relations interétatiques.

De même, il s'impose de prendre des mesures résolues visant la liquidation totale de la domination coloniale. Dans ce sens, la Roumanie appuie activement les peuples de Rhodésie et de Namibie dans la lutte pour leur liberté totale, ainsi que les peuples d'Afrique du Sud, en vue de la liquidation du racisme et de la politique d'apartheid.

Un problème fondamental de la paix et du progrès de l'humanité réside dans la liquidation de l'état de sous-développement où vivent encore une grande partie des peuples, dans la promotion de nouvelles relations interétatiques, fondées sur l'égalité et l'équité, dans l'instauration d'un nouvel ordre économique international, capable de stimuler le progrès plus rapide de tous les peuples et surtout des peuples retardataires, de donner à toutes les nations la possibilité de bénéficier des merveilleuses conquêtes de la science et de la technique moderne.

Le développement de la vie contemporaine exige l'action des peuples en vue de la démocratisation des relations internationales, de la participation, sur un pied d'égalité, de tous les Etats à la solution des problèmes nonobstant leur ordre de grandeur ou leur régime social. Certes, nous avons en vue tout d'abord la participation, dans ces conditions d'égalité, des pays petits et moyens, des pays en voie de développement, des pays non alignés.

Je désire exprimer ma satisfaction pour le fait que, dans le cadre de l'organisation des Nations Unies et sur la scène internationale, la Roumanie et le Luxembourg ont coopéré fructueusement et j'ai la conviction que cette coopération se renforcera encore davantage à l'avenir, servant les nobles idéaux et aspirations vers la paix, la sécurité et la collaboration de nos peuples, de toutes les nations du monde.

Fort de cette conviction et souhaitant que la visite que vous faites aujourd'hui s'inscrive comme un moment important dans le développement de la collaboration entre nos pays et nos peuples, je désire porter un toast :

- à la santé de Votre Altesse et de la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte,
- à la prospérité et au bonheur du peuple luxembourgeois,
- à l'amitié et à la collaboration entre la Roumanie et le Luxembourg,
- à la paix et à la collaboration internationale,
- à votre santé, à tous.

* *

Dans la journée du 26 octobre, Son Altesse Royale le Grand-Duc a visité une industrie lourde à Bucarest, le quartier résidentiel moderne Balta Alba et le combinat pétrochimique Brazi à Ploesti, tandis que Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse s'est rendue au théâtre national et au Musée des Arts à Bucarest. Dans la matinée, Son Excellence Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, a eu des pourparlers officiels avec Son Excellence Monsieur Nicolae Ceausescu, Président de la République Socialiste de Roumanie. Dans la soirée, un spectacle de gala eut lieu à l'Opéra Roumain, suivi d'une réception offerte par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en l'honneur du Président Ceausescu et Madame, dans les salons du foyer de l'Opéra Roumain.

Rappelons que lors des entretiens roumano-luxembourgeois au Palais de la République entre le Président de la République Socialiste de Roumanie, Monsieur Nicolae Ceausescu, et le Président du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, Monsieur Gaston Thorn, en présence de Monsieur Manea Manescu, Premier Ministre du Gouvernement roumain, il a été relevé du côté roumain qu'on a apprécié avec satisfaction l'évolution positive et favorable des relations roumano-luxembourgeoises. L'échange de vues a mis en relief l'intérêt commun pour l'intensification et l'approfondissement des rapports politiques, économiques, commerciaux, technico-scientifiques et culturels, pour la promotion d'une coopération active dans l'industrie, la recherche, le développement technologique et dans d'autres secteurs d'activité. On a souligné que le renforcement de la coopération multilatérale entre la Roumanie et le Luxembourg était tant au bénéfice des deux pays et peuples, que l'affirmation de l'esprit nouveau dans les relations intereuropéennes, de la collaboration fructueuse entre les nations.

On a relevé les changements survenus, sur le plan mondial, en faveur de la paix et de l'entente internationale et on a exprimé l'opinion commune selon laquelle le processus de détente devait être poursuivi par les efforts de tous les Etats, de sorte qu'il puisse être durable et devenir irréversible.

Dans ce cadre, on a relevé qu'il était nécessaire que tous les pays participants respectent et appliquent strictement les principes et les prévisions inscrits dans l'acte final de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe. On a montré, dans ce con-

texte, qu'il était impérieusement nécessaire qu'on passe à des mesures concrètes et efficaces d'arrêt de la course aux armements, de désarmement et, en tout premier lieu, de désarmement nucléaire.

En même temps, on a apprécié qu'un des problèmes vitaux, intéressant tous les Etats, réside dans la liquidation du sous-développement et dans l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Des deux côtés on a exprimé la conviction qu'il existait de réelles possibilités d'accomplir les aspirations de paix et de progrès des peuples, et on s'est montré confiant du fait que la Roumanie et le Luxembourg coopéraient fructueusement à cette fin.

Le Président Nicolae Ceausescu et le Président Gaston Thorn ont réaffirmé la détermination de la Roumanie et du Luxembourg de contribuer, à l'avenir aussi, à l'édification d'une sécurité réelle en Europe, à la solution constructive des problèmes complexes auxquels l'humanité se trouve de nos jours confrontée, à l'édification d'un monde de la paix et de la collaboration égale entre les nations. Les entretiens se sont déroulés dans une atmosphère de chaleureuse amitié, d'estime et d'entente mutuelle.

Dans la matinée du 27 octobre, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse partirent en avion spécial pour se rendre à Suceava, où ils visitaient la ville. Après la visite de la ville et d'une entreprise d'industrialisation du bois, le couple grand-ducal se rendit au monastère et musée de Sucevita et aux monastères Moldovita et Voronet. Après avoir assisté à un spectacle folklorique à la Maison de Culture de Suceava, un dîner fut offert en l'honneur de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse par Monsieur Miu Dobrescu, Président du Comité exécutif du Conseil supérieur du département de Suceava et Madame Dobrescu.

Dans la matinée du 28 octobre, dernière journée de la visite officielle du Couple grand-ducal en Roumanie, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse visitèrent la cité d'Etienne le Grand à Suceava pour se rendre ensuite en avion spécial à Bucarest. Après la réception de la mission d'honneur par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, les hôtes luxembourgeois se rendirent à l'aéroport international Bucarest-Otopeni où se déroula la cérémonie du départ officiel.

Leurs Altesses Royales furent accompagnées par le Président et Madame Elena Ceausescu jusqu'à l'aéroport. A l'arrivée à l'aéroport, le Président roumain invita le Grand-Duc à passer en revue la Garde d'Honneur. Le commandant de la Garde d'Honneur présenta le rapport tandis que la musique militaire jouait les hymnes nationaux, alors que retentissaient 21 coups de canon. En compagnie du Président roumain, le Grand-Duc salua le drapeau et passa en revue la Garde d'Honneur. Leurs Altesses Royales prirent congé des chefs des missions diplomatiques accrédités à Bucarest, des personnalités officielles roumaines civiles et militaires et des membres de l'Ambassade des Pays-Bas. Leurs Altesses Royales prirent ensuite congé des membres de la mission roumaine d'honneur, des personnalités roumaines et enfin du Pré-

sident de la République Socialiste de Roumanie et de Madame Elena Ceausescu.

En fin d'après-midi, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, accompagnés des membres de la délégation luxembourgeoise atterrirent à l'aéroport de Luxembourg.

* *

La visite officielle de Leurs Altesses Royales en Roumanie a été largement commentée dans la presse roumaine.

C'est ainsi que sous le titre « Roumanie-Luxembourg : un dialogue fertile », la revue roumaine de politique extérieure « Lumea » du 28 octobre consacre un ample commentaire à la visite officielle effectuée en Roumanie par le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, en réponse à l'invitation du Président Nicolae Ceausescu et de Madame Elena Ceausescu.

Le commentaire relève l'évolution positive des relations entre les deux Etats, leur disposition pour une coopération en concordance avec les intérêts réciproques. Les relations entre la Roumanie et le Luxembourg — est-il souligné entre autres — attestent le fait que des pays avec des systèmes sociaux différents peuvent entretenir des liens fertiles, peuvent trouver ensemble de nouvelles voies de coopération, peuvent cultiver un dialogue ouvert, sincère, générateur de confiance réciproque. L'actuelle rencontre au sommet de Bucarest, souligne la revue « Lumea », ajoute des éléments nouveaux, significatifs, à une coopération dont le caractère fructueux a été vérifié par le temps et qui permet de considérer son évolution avec confiance.

Dans le même numéro de la revue on publie l'interview accordée en exclusivité par Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères du Luxembourg, qui précise, entre autres, que par suite de son entrevue avec le Président Nicolae Ceausescu ont été ouvertes de nouvelles perspectives, une nouvelle phase dans les relations bilatérales et que les deux pays entrent dans une étape du développement de leurs liens sur tous les plans — politique, économique, culturel et même sportif.

* *

Nous reproduisons ci-après le texte du télégramme de remerciements envoyé à Son Excellence Monsieur Ceausescu, Président de la République Socialiste de Roumanie, par Son Altesse Royale le Grand-Duc lors de Son départ de Bucarest.

Son Excellence Monsieur Ceausescu,
Président de la République Socialiste
de Roumanie, Bucarest

Revenus au Grand-Duché, la Grande-Duchesse et moi-même voudrions vous dire combien nous avons été sensibles à l'atmosphère de chaleureuse hospitalité dans laquelle s'est déroulée notre Visite d'Etat dans votre magnifique pays. Nous en exprimons à vous-même d'abord et à Madame Ceausescu tout autant qu'au peuple roumain, notre profonde gratitude. Je

vous réitère tous mes vœux pour le bonheur et la prospérité de la République Socialiste de Roumanie, en souhaitant vivement que notre visite contribue à resserrer, pour notre profit mutuel, les liens tant officiels que privés entre nos Etats et nos concitoyens.

Jean
Grand-Duc de Luxembourg

Le communiqué conjoint

Sur l'invitation du Président de la République Socialiste de Roumanie, Monsieur Nicolae Ceausescu, et de Madame Elena Ceausescu, le Grand-Duc Jean de Luxembourg et la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte ont effectué une visite officielle en République Socialiste de Roumanie, du 25 au 28 octobre 1976.

Le Grand-Duc Jean de Luxembourg a déposé une couronne de fleurs au monument des héros de la lutte pour la liberté du peuple et de la patrie, pour le socialisme.

Leurs Altesses Royales se sont rendues dans des unités économiques, des institutions sociales et culturelles et ont visité des sites touristiques de la capitale et des districts de Suceava et Prahova.

Les distingués hôtes luxembourgeois ont rencontré partout un accueil chaleureux, expression éloquente des sentiments d'amitié et d'estime que le peuple roumain éprouve à l'égard du peuple luxembourgeois.

Le Grand-Duc Jean de Luxembourg et la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte se sont entretenus avec le Président de la République Socialiste de Roumanie, Monsieur Nicolae Ceausescu, et avec Madame Elena Ceausescu, dans une atmosphère de chaleureuse cordialité et d'amitié.

Le Grand-Duc Jean de Luxembourg et la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte ont vivement apprécié les résultats obtenus dans le développement économique, social et culturel de la République Socialiste de Roumanie et ont exprimé de sincères souhaits de prospérité continue et de progrès au peuple roumain, ainsi que des vœux de bonheur personnel au Président de la République Socialiste de Roumanie, Monsieur Nicolae Ceausescu et à Madame Elena Ceausescu.

A leur tour, le Président Nicolae Ceausescu et Madame Elena Ceausescu ont vivement apprécié l'activité du peuple luxembourgeois pour le développement économique, social et culturel de son pays, lui ont adressé des souhaits de prospérité et de bien-être et ont formé des vœux de bonheur personnel au Grand-Duc Jean de Luxembourg et à la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte.

Le Président de la République Socialiste de Roumanie, Monsieur Nicolae Ceausescu, et le Premier Ministre du Grand-Duché de Luxembourg, Monsieur Gaston Thorn, ont eu des entretiens officiels, auxquels a participé le Premier Ministre du Gouvernement roumain, Monsieur Manea Manescu.

Voici le texte du communiqué conjoint publié à l'issue de la visite officielle en République Socialiste de Roumanie de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse du 25 au 28 octobre 1976 :

Les pourparlers, qui se sont déroulés dans une atmosphère d'amitié, de sincérité et de compréhension mutuelles, se sont référés aux rapports entre la Roumanie et le Luxembourg et à des problèmes actuels des relations internationales.

Les deux parties ont noté avec satisfaction que les relations d'amitié entre les deux pays ont connu une évolution ascendante, tout particulièrement depuis la visite officielle au Luxembourg, en octobre 1972, du Président de la République Socialiste de Roumanie, Monsieur Nicolae Ceausescu.

Les deux parties ont réaffirmé la portée et l'actualité de la déclaration solennelle commune, signée le 28 octobre 1972, à Luxembourg, laquelle a proclamé leur volonté commune de faire reposer leurs relations réciproques, ainsi que leurs rapports avec tous les autres Etats, sur les principes fondamentaux du droit international.

Les deux parties ont exprimé leur satisfaction devant l'intensification des rapports roumano-luxembourgeois, conformément aux aspirations des deux peuples, à la cause de la paix et de la coopération internationales.

Les parties ont souligné que les visites et les contacts sur le plan gouvernemental, les échanges de délégations de partis politiques et de représentants des milieux économiques et sociaux, les consultations organisées à différents niveaux, ont contribué à l'instauration d'un climat de coopération, fondé sur l'estime et la confiance mutuelles.

Elles ont relevé avec satisfaction la conclusion de nouveaux accords de coopération dans les domaines économique, technique et culturel, qui créent ainsi un cadre juridique approprié pour le développement des relations entre les deux pays.

Notant avec satisfaction que, pendant la période 1970—1975, les échanges commerciaux roumano-luxembourgeois ont augmenté de plus de dix fois, les deux parties sont convenues d'agir, par tous les moyens, en vue du développement de la coopération économique réciproquement avantageuse, en accordant une attention particulière à l'extension, à l'avenir aussi, des échanges commerciaux et de la coopération industrielle, technique et scientifique.

Les deux parties ont également exprimé leur volonté d'encourager l'échange de délégations d'hommes d'affaires, de spécialistes dans l'industrie, l'agriculture, les transports, dans les domaines de la science et de la technologie et dans d'autres secteurs d'intérêt mutuel, ainsi que la participation des firmes et organisations économiques à des foires et expositions

internationales organisées dans les deux pays, afin de promouvoir et approfondir les relations bilatérales.

Les parties ont exprimé leur conviction que les conversations entre les représentants de certaines institutions et organisations économiques de Roumanie et la délégation économique du Luxembourg, qui ont eu lieu pendant la visite, conduiront au développement et à la diversification des échanges commerciaux, à l'initiation et à la réalisation d'actions de coopération économique et financière dans les deux pays et sur des marchés tiers.

Les parties sont convenues d'étendre et d'intensifier la coopération et les contacts culturels, en considérant la coopération culturelle comme une insigne composante du dialogue international, laquelle contribue au rapprochement et à l'entente entre les peuples. Dans ce sens, les parties ont décidé de négocier et signer, jusqu'à la fin de cette année, un programme biennal d'échanges culturels, en application de l'accord culturel qui vient d'entrer en vigueur entre les deux pays.

Procédant à un échange de vues sur les principaux problèmes internationaux, les deux parties ont à nouveau constaté, avec satisfaction, la convergence ou le rapprochement de leurs points de vues sur les problèmes discutés.

Les deux parties ont relevé les changements survenus ces dernières années, à l'échelle mondiale, en faveur de la paix et de l'entente internationales et ont exprimé leur détermination d'œuvrer à l'extension de la collaboration fructueuse entre tous les Etats de l'Europe et du monde entier, indépendamment de leur système social et politique.

Les parties ont estimé que le processus de la détente, qui se trouve encore à ses débuts, doit être poursuivi et approfondi, par les efforts de tous les Etats, quelle qu'en soit la dimension, en sorte qu'il puisse être durable et devenir irréversible.

Elles ont exprimé leur détermination de contribuer, à l'avenir aussi, à la solution des problèmes internationaux, à la libre affirmation de toutes les nations et leur participation, sur un pied d'égalité, à la vie internationale.

Les parties ont également réaffirmé leur résolution de contribuer, à l'avenir aussi, au renforcement de la sécurité et à la promotion de la coopération en Europe.

Dans ce contexte, les parties estiment qu'il est nécessaire d'attacher une importance primordiale aux aspects militaires de la sécurité sur le continent, à l'adoption de mesures effectives de réduction des forces armées et de désarmement, tant nucléaire que conventionnel, sur le continent européen et dans le monde entier, sous un contrôle efficace.

La Roumanie et le Luxembourg considèrent nécessaire l'adoption de mesures concrètes pour le développement de la coopération et des échanges économiques équitables sur le continent, sous des formes et modalités mutuellement avantageuses, ayant pour objectif le rapprochement des niveaux de développement en tenant compte des stipulations de l'acte final relatives aux pays européens qui, du point de vue économique, sont des pays en voie de développement.

Elles ont souligné la nécessité de contribuer au renforcement de la paix et de la compréhension entre les peuples, par l'accroissement des échanges sur un plan bilatéral et un plan multilatéral, dans les domaines de la culture et de l'éducation, une plus large diffusion de l'information, l'extension des contacts entre les personnes et la solution des problèmes humanitaires. Les deux parties attachent une importance particulière à l'éducation de la jeunesse dans l'esprit des idéaux de paix et de compréhension.

Les deux parties estiment que la réunion de Belgrade, qui aura lieu en 1977, devra donner une vigoureuse impulsion à la mise en œuvre des dispositions de l'acte final, engendrer de nouveaux progrès dans le processus d'édification d'une sécurité et d'une coopération durables entre les Etats participants, ce qui exercera une grande influence sur la paix et la collaboration, sur la base de la parfaite égalité entre tous les peuples du monde.

Les parties ont affirmé leur intérêt pour l'établissement de relations de coopération et d'entente entre les états balkaniques. Elles ont exprimé leur conviction que la promotion de la coopération multilatérale aux balkans, inspirée par l'acte final de la Conférence pour la Sécurité et la Coopération en Europe, est au bénéfice de la paix et de la collaboration, non seulement dans cette région, mais aussi sur un plan plus large.

Les parties ont souligné qu'il est impérieusement nécessaire de faire des progrès réels dans le domaine du désarmement. Elles ont estimé que, dans les conditions où la poursuite de la course aux armements devient un fardeau toujours plus lourd pour les peuples, un obstacle sur la voie des efforts vers la sécurité et la paix, il est urgent de prendre résolution des mesures de désarmement nucléaire et conventionnel et d'arrêter la course aux armements.

Les deux parties estiment que l'un des problèmes vitaux qui intéressent tous les Etats, est l'élimination du sous-développement et l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Elles ont souligné leur détermination d'agir en ce sens, en vue de réduire les décalages existants entre les pays développés et ceux en voie de développement et de créer ainsi des conditions plus favorables pour le développement économique et social de tous les pays et les peuples. Elles participeront activement à l'adoption des résolutions appropriées à cette fin et contribueront, selon les possibilités de chacune, aux efforts des pays en voie de développement.

Les parties contribueront activement aux efforts de la communauté internationale visant à abolir le colonialisme, les discriminations raciales et la politique d'apartheid, à instaurer, dans les relations internationales, des rapports de parfaite égalité entre tous les Etats et à assurer le respect des droits de l'homme.

Les deux parties ont noté la nécessité pour l'organisation des Nations Unies de devenir un instrument plus efficace, apte à maintenir la paix et à renforcer la sécurité, à résoudre les problèmes internationaux tels que l'édification d'un nouvel ordre économique, la réalisation du désarmement général, la promotion de la coopération entre tous les Etats, dans

les domaines les plus divers, sur la base de l'égalité en droits. A cet effet, elles agiront pour le raffermissement du rôle de l'organisation et son adaptation aux profonds changements survenus dans la vie internationale.

Exprimant leur inquiétude à l'égard de l'existence de certains foyers de conflit dans le monde, les deux parties ont réaffirmé leur détermination d'apporter toute leur contribution au règlement de ceux-ci par la voie pacifique, à la création d'un climat et des conditions favorables, permettant de prévenir et de résoudre rapidement tout différend international.

Les parties ont été d'avis que la solution des problèmes complexes économiques et politiques auxquels l'humanité est actuellement confrontée réclame la collaboration de tous les Etats, sur un pied d'égalité.

Les parties estiment que la visite officielle en Roumanie du Grand-Duc Jean de Luxembourg et de la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte, ainsi que les entretiens qui ont eu lieu à cette occasion, constituent un moment important dans le développement des relations d'amitié et de collaboration entre les deux peuples, au service de la cause de la paix et de l'entente internationales.

La Journée de Commémoration Nationale à Luxembourg

Le 10 octobre 1976 la Nation luxembourgeoise a fêté sa traditionnelle Journée de Commémoration Nationale. A cette occasion le Gouvernement a publié une proclamation dont nous reproduisons ci-après le texte en français et en luxembourgeois.

Proclamation du Gouvernement

La Journée de Commémoration Nationale du dimanche 10 octobre réunit la Nation luxembourgeoise entière dans un même témoignage de fidélité au souvenir de toutes les victimes de l'odieuse agression nazie contre le Grand-Duché au cours de la dernière guerre mondiale.

Avec fierté le Luxembourg se souviendra que contre le mépris des droits les plus élémentaires de la personne humaine s'est élevée la résistance héroïque de tant de patriotes, qui, au péril de leur vie, ont cimenté la solidarité nationale face à l'ennemi et rendu supportable la longue attente de la libération.

Rendons hommage, en cette journée, à nos héros à qui nous devons, dans une large mesure, d'avoir retrouvé notre liberté dans les institutions démocratiques auxquelles nous sommes si profondément attachés. Souvenons-nous que ce sont eux qui ont sauvé notre dignité de citoyen et permis à la nation d'avoir droit au respect du monde libre.

Luxembourg, le 8 octobre 1976.

Les membres du Gouvernement,

Gaston Thorn	Jean Hamilius
Benny Berg	Jacques F. Poos
Marcel Mart	Albert Berchem
Emile Krieps	Guy Linster
Joseph Wohlfart	Maurice Thoss.
Robert Krieps	

Regirungsproklamatioun

E Sonndeg, den 10. Oktober, op dem Nationale Gedenktag, erënnert d'ganz Lëtzebuerg Land sech mat grousser Dankbarkeet un d'Victimme vun den Naziën aus dem leschte Weltkrich, wéi déi d'Land op eng schänterlech Manéier iwerfall hun.

Mat Stolz denke mer drun, datt souvill daper Lëtzebuerg an der Resistenz woren, déi, ouni no lenks a riets ze kucken, sech géint de Veruecht vun den elementarste Mënscherechter opgeworf, eng national Solidaritéit geschaf hun, an doduurch dat laangt Waarden op d'Liberatioun gehollef hun aus-hale loossen.

Loosse mer haut, op dësem Erënnerungsdag, denen en déiwe Merci soen, well hinne verdanke mer et zou engem ganz groussen Deel, datt mer eis Fräiheet an den demokrateschen Institutiounen erëmkritt hun, déi eis esou vill wäert sin, an un dene mer esou staark hänken.

Loosse mer och drun denken, datt si et woren, déi eis Dignitéit als Bierger gehollef hun erhalen an duurch hir Aktiounen eis Natioun sech d'Recht op Respekt an der fräier Welt verdéngt huet.

Lëtzebuerg, den 8. Oktober 1976.

D'Regirongsmemberen,

Gaston Thorn	Jean Hamilius
Benny Berg	Jacques F. Poos
Marcel Mart	Albert Berchem
Emile Krieps	Guy Linster
Joseph Wohlfart	Maurice Thoss.
Robert Krieps	

Les cérémonies de commémoration commencèrent par un service religieux en l'église cathédrale de Luxembourg, célébré par Monseigneur Jean Hengen, évêque de Luxembourg, en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc et de nombreuses personnalités, notamment les membres du Corps diplomatique accrédités à Luxembourg, le Président de la Chambre des Députés, le Président du Gouvernement et plusieurs ministres, de nombreux députés, des représentants du Conseil d'Etat, de la Cour Supérieure de Justice, de l'Armée, de la Gendarmerie, de la Police, le bourgmestre et les échevins de la Ville de Luxembourg, les membres du Conseil National de la Résistance, de fortes délégations d'associations patriotiques, d'anciens combattants, de maquisards, de la résistance, des enrôlés de force.

L'encadrement musical du service religieux fut assuré par la Maîtrise de la cathédrale, sous la direction du Professeur Nicolas Schuh, avec aux orgues Maître Albert Leblanc.

Après le service religieux, une cérémonie de commémoration s'est déroulée devant le Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise où avaient pris place les membres du Corps diplomatique, les autorités du pays, les délégations et les porte-drapeaux des Anciens Combattants et des associations patriotiques.

Après avoir passé en revue la garde d'honneur, Son Altesse Royale le Grand-Duc, accompagné de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, déposa une couronne de fleurs au pied du monument et ranima la flamme du Souvenir. Son Altesse Royale le Grand-Duc et le Président du Gouvernement pénétrèrent alors à l'intérieur du Monument pour y signer le Livre d'Or. La cérémonie au Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise fut clôturée par l'exécution de l'hymne national.

Une deuxième cérémonie s'est déroulée ensuite devant le Monument du Souvenir, Place de la Constitution, où des couronnes de fleurs furent déposées par Monsieur Emile Krieps, Ministre de la Force Publique, par Madame Colette Flesch, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, ainsi que par les représentants de l'Amicale des Volontaires Luxembourgeois de la Grande Guerre 1914-1918.

La Journée de Commémoration Nationale s'est terminée par une cérémonie devant la Croix de Hinzert. Après la bénédiction de la tombe par Mgr Jean Hengen, évêque de Luxembourg, des fleurs furent déposées par Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, et Monsieur Robert Krieps, Ministre de la Justice, par Madame Colette Flesch, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, par les représentants du Conseil National de la Résistance, des Mouvements de la Résistance et des Associations patriotiques. La cérémonie fut clôturée par l'exécution de la Sonnerie aux Morts.

Ouverture de la Session parlementaire 1976-1977 à la Chambre des Députés

La rentrée parlementaire a eu lieu le 12 octobre 1976 par la traditionnelle séance d'ouverture, sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur Jos. Grandgenet (PC), avec comme secrétaires les deux plus jeunes députés, Monsieur Jean Regenwetter (POSL) et Monsieur Zénon Bernard (PC).

Le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, en vertu des pouvoirs qui lui furent conférés par Son Altesse Royale le Grand-Duc, déclara close la session ordinaire 1975-1976 et ouverte celle de 1976-1977.

Après le discours du doyen d'âge, la Chambre procéda à l'élection de son nouveau Bureau, dont voici la composition : M. René Van den Bulcke (POSL), Président; M. Eugène Schaus (PD), M. Jean Winkin (PCS) et M. René Hengel (POSL), Vice-Présidents; M. Roger Krier (POSL), M. Camille Hellinckx (PD), M. Arthur Useldinger (PC), M. Roger

Schleimer (PSD) et M. Jean Wolter (PCS), secrétaires; M. Guillaume Wagener, greffier et M. Pierre Dillenburg, greffier adjoint.

L'allocution traditionnelle d'ouverture fut prononcée ensuite par le président élu, Monsieur René Van den Bulcke. En fin de séance la Chambre procéda à la désignation des membres des différentes commissions permanentes ainsi que des autres organes réglementaires.

Retenons encore qu'avant l'ouverture de la session 1976-1977, les députés se réunirent pour une courte séance de clôture de l'exercice 1975-1976. Lors de cette séance la Chambre a procédé à l'assermentation de deux nouveaux députés, M. Nic. Mosar (PCS), remplaçant M. Emile Burggraff, décédé le 14 septembre 1976, et M. Théophile Kirsch (POSL), remplaçant M. Jacques Poes, nommé Ministre des Finances le 21 juillet 1976.

Remaniement ministériel à Luxembourg

Le 19 juillet 1976, Monsieur Raymond Vouel, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Finances, a été nommé membre de la Commission des Communautés européennes par la conférence des représentants des gouvernements des Etats membres, en remplacement de Monsieur Albert Borschette qui avait été déclaré démissionnaire par la Cour de Justice des Communautés européennes pour cause d'in-

validité permanente, le 14 juillet 1976. Monsieur Borschette avait été frappé d'une congestion cérébrale le 11 mai 1976 à Strasbourg, au cours d'une session du Parlement européen. Monsieur Vouel a été remplacé par Monsieur Benny Berg comme Vice-Président du Gouvernement et par Monsieur Jacques F. Poes comme Ministre des Finances. Le 21 juillet Monsieur Poes, nouveau ministre des

Finances, a prêté serment entre les mains de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, et est entré immédiatement en fonction. Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience au Palais de Luxembourg Monsieur le Ministre Benny Berg, en sa qualité de nouveau Vice-Président du Gouvernement et Monsieur Jacques F. Poos, à l'occasion de sa nomination comme Ministre des Finances.

Monsieur Raymond Vouel, nouveau membre de la Commission des Communautés européennes, a prêté serment le 16 septembre 1976 devant la Cour de Justice des Communautés européennes.

Les arrêtés grand-ducaux relatifs à ce remaniement ministériel ont été publiés au Mémorial A-N° 41 et B-N° 45 du 21 juillet 1976. Il s'agit d'un arrêté grand-ducal accordant démission honorable à M. Raymond Vouel, Vice-Président du Gouvernement et Ministre des Finances; d'un arrêté grand-ducal portant nomination de M. Bernard Berg, Ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Ministre de la Famille, du Logement social et de la Solidarité sociale, à la fonction de Vice-Président du Gouvernement; d'un arrêté grand-ducal portant nomination de M. Jacques F. Poos à la fonction de Ministre; d'un arrêté grand-ducal portant attribution du département ministériel des Finances à M. Jacques F. Poos, Ministre.

Monsieur Gaston Thorn docteur honoris causa de l'Université Catholique de Louvain

Dans le cadre des cérémonies commémorant le 550^e anniversaire de l'Université Catholique de Louvain, une séance académique s'est déroulée le 23 septembre 1976 à Louvain-la-Neuve, au cours de laquelle Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, a reçu les insignes de docteur honoris causa de l'UCL.

Cette séance académique fut présidée par le recteur de l'université, Mgr. Massaux. Avec Monsieur Thorn, huit autres personnalités du monde universitaire français, américain et allemand ont été nommées docteurs honoris causa, à savoir : M. Henri Schurmann, maître en théologie d'Erfurt (RDA); M. Paul Ricœur, philosophe, Paris; M. Jean Hamburger, professeur en médecine, Paris; M. Georges Duby, professeur d'histoire au Collège de France; M. Georges A. Miller, professeur à Harvard; M. Georges Le Rider, numismate; M. Paul A. Samuelson, économiste et Prix Nobel, Harvard; M. Robert Mallet, chancelier des Universités de Paris.

La laudatio pour Monsieur Gaston Thorn, prononcée par l'abbé Demal, était la suivante :

« Attendu que Monsieur Gaston Thorn, né à Luxembourg en 1928, au spectacle d'un ennemi déloyal qui profanait la terre de ses pères, encore tout jeune homme, s'y opposa en sorte qu'il fut jeté en prison,

attendu que, la paix accomplie, en homme qui était déjà destiné à la grande œuvre de faire l'Europe, il quitta sa patrie et aux universités de Montpellier, de Lausanne et de Paris étudia le droit et fut promu docteur en droit,

attendu que, choisissant l'orientation de sa vie, il entra dans la carrière politique, fut élu aux assemblées, puis appelé aux gouvernements de son pays, puis désigné au Parlement européen et enfin nommé président de la 30^e assemblée générale des Nations-Unies le 16 septembre 1975,

attendu qu'en raison de ses mérites très largement reconnus, de très nombreux États non seulement d'Europe mais encore de toutes les parties du monde le décorèrent des plus prestigieuses distinctions,

pour toutes ces raisons, je demande à Monsieur le Recteur de bien vouloir conférer le titre et les insignes de docteur honoris causa à Monsieur Gaston Thorn. »

Lors de la remise des insignes par Mgr Massaux Monsieur Thorn a été longuement applaudi.

De nombreuses personnalités assistaient à cette cérémonie : le Cardinal Suenens, des représentants diplomatiques, parmi eux Monsieur Marcel Fischbach, Ambassadeur du Luxembourg en Belgique, Monsieur Harmel, président du Sénat belge, les ministres Humblet, Michel, Van Aal, Chabert, Tousseint, Hannotte et Herman.

La séance académique s'est terminée par une conférence de Monsieur Robert Mallet sur le thème : « Quelle civilisation à venir ? » En l'absence de Monsieur Mallet, le texte de la conférence fut lu par le professeur Georges Duby.

Le Regroupement des communes

Le 26 août 1976, Monsieur Joseph Wohlfart, Ministre de l'Intérieur, a déposé au greffe de la Chambre des Députés le projet de loi portant fusion volontaire des communes et le schéma unique portant division du pays en secteurs de fusion.

Le projet de loi-cadre et le schéma unique sont le résultat de travaux et de consultations qui ont commencé en 1970 et qui furent achevés en 1976. En 1972, deux schémas de fusion prévoyant la réduction du nombre des communes à respectivement 34 et 30 unités furent élaborés par un groupe d'experts gouvernementaux. Les conclusions en furent soumises aux conseils communaux pour observation. Le résultat de cette consultation fut le suivant : 42 conseils étaient opposés à tout regroupement, 84 émirent un avis favorable ou mitigé. En 1973, le Ministre de l'Intérieur chargea les commissaires de district de revoir les propositions des experts gouvernementaux, compte tenu des observations des autorités communales, et de dresser un schéma unique portant division du pays en secteurs de fusion. Les commissaires de district ont terminé leurs travaux en décembre 1975. Le projet de loi cadre fut mis au point dans les premiers mois de 1976. Nous reproduisons ci-après des extraits de l'exposé des motifs du projet de loi portant fusion volontaire des communes.

Le Luxembourg compte à l'heure actuelle 126 communes dont 60 ont moins de 1000 habitants et 92 moins de 2000 habitants.

Nombre de communes par classes de grandeur (au 1^{er} janvier 1974)

Population	Nombre de communes
moins de 1 000 habitants :	60
de 1 001 à 2 000 habitants :	32
de 2 001 à 3 000 habitants :	12
de 3 001 à 10 000 habitants :	16
de 10 001 à 30 000 habitants :	5
plus de 30 000 habitants :	1
	126

Nombre de communes par classes de grandeur (superficie)

Superficie	Nombre de communes
moins de 10 km ²	9
de 10 à 19,99 km ²	58
de 20 à 29,99 km ²	44
de 30 à 39,99 km ²	10
de 40 à 49,99 km ²	4
plus de 50 km ²	1
	126

De telles collectivités ne peuvent réaliser à elles seules une politique rationnelle d'équipements et de services publics. Aussi, cette situation a-t-elle suscité des réactions de la part de tous ceux que préoccupent l'efficacité des pouvoirs publics et le maintien de la démocratie locale. La solution proposée

par le Gouvernement, pour répondre au défi lancé par le morcellement du territoire, est la fusion des communes. Celle-ci provoque encore chez un certain nombre de concitoyens des réactions sentimentales hostiles, qui sont compréhensibles et respectables, mais auxquelles on ne peut s'arrêter.

Certaines localités ont un passé historique, d'autres un nom bien connu dans les domaines industriel, artistique ou culturel. Les fusions ne toucheront donc ni à l'acquis d'une grande tradition ni à un passé glorieux. Bien au contraire, ces localités s'inscriront tout simplement dans un cadre plus large, mieux approprié à notre temps. En effet, il ne faut pas se cramponner aux formules du passé si elles nuisent aux intérêts de l'homme.

La fusion est certes la solution la plus radicale et on ne peut se demander s'il n'aurait pas été plus opportun de choisir une autre forme de regroupement, comme le syndicat de communes à vocation unique ou multiple, la « Verbandsgemeinde » (Rhénanie-Palatinat) ou la fédération de communes (Belgique). Le Gouvernement s'est prononcé pour le procédé de la fusion. D'abord, parce que cette forme de regroupement est la plus simple, la plus efficace et la plus conforme à la tradition de notre pays.

En effet, le Luxembourg n'a jamais connu l'administration locale à deux niveaux — ce qui s'explique d'ailleurs en partie par l'exiguïté de son territoire. Ensuite, le système à deux niveaux apparaît comme très lourd. Il crée en effet un pouvoir politique et une administration supplémentaires, générateurs de conflits de compétence et de charges nouvelles pour les habitants concernés. En Belgique, le Gouvernement, sur le vu des expériences faites, a abandonné le procédé de la fédération de communes — une espèce de syndicat à base territoriale — pour s'engager résolument dans la voie de la fusion. D'ailleurs, au Luxembourg, le système du syndicat à vocation unique, dont la création fut rendue possible par la loi du 14 février 1900 concernant la création de syndicats de communes, n'a guère connu les faveurs des collectivités locales. De 1900 à 1950, six syndicats seulement ont vu le jour. L'attitude négative des autorités communales change quelque peu à partir de 1950; mais le nombre de nouvelles associations ne dépassa jamais trente unités.

D'ailleurs, même le choix de la fédération de communes à titre intérimaire ou provisoire serait une erreur. En effet, les problèmes et difficultés que soulève le regroupement territorial se poseraient alors deux fois, d'abord lors de la création des secteurs de coopération et de l'installation des fédérations de communes, et, ensuite, lors de la fusion des communes faisant partie des différents secteurs. De plus, la création d'une administration à deux niveaux entraînerait, à longue échéance, la mort de la commune. Ce système consisterait en effet à enlever à la commune une partie essentielle de ses attributions pour les confier à un corps hybride et mal équilibré

et à vider peu à peu la commune de sa raison d'être et de son essence.

Pour sauver l'institution communale, cellule de base de notre démocratie et élément essentiel d'un Etat libre, il faut donner aux collectivités locales une dimension suffisante pour qu'elles puissent faire face aux besoins de la vie moderne. La solution la plus satisfaisante est la fusion. Dans sa déclaration du 4 juillet 1974, le Gouvernement a d'ailleurs affirmé qu'il favorisera la fusion et la coopération des communes par tous les moyens, convaincu qu'« il est qu'une assise territoriale et humaine nouvelle est indispensable aux municipalités pour qu'elles puissent remplir de façon optimale le rôle qui leur incombe. »

Le Gouvernement est d'avis que, dans une première étape la fusion devra être volontaire. Le présent projet de loi a pour objet de mettre en œuvre cette volonté politique. D'aucuns prétendent que la fusion volontaire n'aura peu d'effets et que la fusion obligatoire s'impose d'urgence. Effectivement, les expériences faites à l'étranger montrent que la fusion volontaire, même accompagnée de sérieuses incitations financières, ne réussit qu'à réduire le nombre des collectivités locales de 10 à 15%. Et pourtant, le Gouvernement reste d'avis que la fusion des municipalités doit être volontaire au début. Il s'agit, en effet, de vaincre des oppositions et résistances qui ont leur fondement dans des traditions plusieurs fois centenaires. Et pour cela, il faut du temps. D'ailleurs, l'exemple des communes fusionnées sur une base volontaire montrera les avantages de la réunion de deux ou de plusieurs communes et vaincra les hésitations de ceux que le changement effraie.

Le Gouvernement propose le 1^{er} janvier 1980 comme date-limite pour réexaminer la question. La Chambre des députés pourra alors, sur le vu des résultats, décider si elle entend imposer la fusion des communes ou continuer la politique de fusion basée sur le volontariat.

La fusion des communes restera donc volontaire pendant une première période; elle ne pourra toutefois se faire de façon anarchique, sans plans ni directives. Voilà pourquoi le Gouvernement propose un projet de loi-cadre portant fusion volontaire des communes et un projet de schéma unique divisant le pays en secteurs de fusion.

Le projet de loi-cadre règle, de façon générale et uniforme, les principaux problèmes soulevés par la fusion, notamment ceux qui sont relatifs au système électoral, à la représentation locale, à la possibilité du référendum préalable, au reclassement du personnel communal et aux incitations financières. Le projet de schéma unique divise le territoire grand-ducal en

secteurs de fusions et fixe ainsi les limites des nouvelles communes. Les deux projets tracent le cadre dans lequel la restructuration territoriale des communes aura lieu.

Le regroupement des communes soulève, sans aucun doute, le problème de la réforme des institutions communales et plus particulièrement celui de la refonte de la loi du 14 février 1843 sur l'organisation communale et des districts. Le Gouvernement est d'avis qu'il est préférable de s'attaquer d'abord à la réforme territoriale et d'entreprendre ensuite la refonte de la législation communale. Proposer en pleine période de fusion volontaire à des communes qui n'ont pas encore réussi leur regroupement une législation destinée à des collectivités locales fusionnées ce serait mettre la charrue devant les bœufs. Il faut d'abord résoudre le problème de la restructuration territoriale avant d'aborder celui de la réforme des institutions.

Le Gouvernement a toutefois arrêté, d'ores et déjà, les deux idées-forces qui domineront la réforme des institutions communales, à savoir la démocratisation des institutions et l'amélioration de leur fonctionnement.

Le bourgmestre et les échevins seront élus par les conseillers communaux. Le collège échevinal sera responsable devant le conseil communal et devra se démettre s'il ne jouit plus de la confiance de la majorité des membres du conseil. Le recours au référendum sera formellement inscrit dans les textes. Une meilleure information des citoyens sera réalisée. Le mode de publication des décisions et avis au tableau d'affichage des communes sera remplacé par un autre plus conforme aux exigences des temps modernes.

En vue de faciliter le fonctionnement des institutions communales, la tutelle administrative sera revue. Elle implique actuellement dans la plupart des cas, la mise en œuvre de moyens disproportionnés avec l'importance des objets des délibérations. L'intervention du Souverain, par voie d'approbation ou d'autorisation, devra se limiter aux seules décisions importantes. La plupart des délibérations qui sont actuellement sujettes à l'assentiment du Ministre de l'Intérieur seront libérées de toute approbation. Elles resteront cependant soumises au contrôle général de la suspension et de l'annulation.

Par ailleurs, le fonctionnement des conseils communaux et des collèges échevinaux sera facilité. Les modes de votation de ces organes seront simplifiés.

Toutes ces modifications contribueront à ce que les communes puissent satisfaire dans l'avenir, mieux que par le passé, les besoins et aspirations toujours croissants de leurs habitants.

Les CFL en 1975

Au mois de juillet 1976, la Société Nationale des Chemins de Fer luxembourgeois (CFL) a publié son rapport annuel dont nous retenons ci-après quelques points principaux.

Le trafic voyageurs

Voyageurs-kilomètres (en millions)

	1973	1974	1975	Variations en %	
				1975 à 1974	
Rail	216,7	231,3	234,4	+1,3	
Route	53,2	57,6	58,2	+1,0	
Total	269,9	288,9	292,6	+1,3	

En 1975, le trafic-voyageurs s'est élevé à 292,6 millions de voyageurs-kilomètres contre 288,9 millions de voyageurs-kilomètres en 1974, soit une augmentation de 1,3%.

Voyageurs transportés

Nombre de voyageurs (en milliers)	1973	1974	1975	Variations en %	
				74 à 73	75 à 74
Intérieur	11 955	12 309	12 467	+ 3,0	+ 1,3
International (Départ + Arrivée)	852	906	877	+ 6,3	- 3,2
Transit	584	553	616	- 5,3	+11,4
TOTAL	13 391	13 768	13 960	+ 2,8	+ 1,4
Parcours moyen en km	20,16	20,98	20,97	+ 4,1	
Pourcentage des voyageurs munis d'abonnements	70,76	72,54	72,67	+ 2,5	+ 0,2

Les résultats statistiques montrent que le nombre de voyageurs transportés en 1975 accuse une augmentation de 1,4% par rapport à 1974.

L'augmentation du trafic de transit est attribuée à l'essor du tourisme.

Le trafic des abonnés à caractère social, qui joue un rôle prépondérant dans l'ensemble du trafic voyageurs, n'a pas sensiblement varié.

Le trafic marchandises

Tonnes-kilomètres nettes (en millions)

	1973	1974	1975	Variations en %	
				1975 à 1974	
Rail	784,0	863,9	658,4	-23,8	
Route	2,1	2,1	2,0	- 4,8	
Total	786,1	866,0	660,4	-23,7	

En 1975 le trafic marchandises s'est élevé à 660,4 millions de tonnes-kilomètres nettes contre 866,0 millions de tonnes-km nettes en 1974 et a donc regressé de 23,7%.

Tonnes transportées

Nombre de tonnes (en milliers)	1973	1974	1975	Variations en %	
				74 à 73	75 à 74
Intérieur	5 364	5 154	3 940	- 3,9	-23,6
International (Départ + Arrivée)	14 525	14 931	10 779	+ 2,8	-27,8
Transit	2 645	3 013	2 109	+13,9	-30,0
TOTAL	22 534	23 098	16 828	+ 2,5	-27,1
Parcours moyen en km	34,884	37,491	39,241	+ 7,5	+ 4,7
Pourcentage des transports par charges complètes	99,8	99,8	99,8		

Dans le secteur du transport des marchandises on constate une diminution générale du tonnage transporté de 27,1%.

En examinant les différents trafics séparément, on fait les constatations suivantes :

La diminution en trafic intérieur a été moins prononcée que celle du trafic total, étant donné que le trafic entre le port de Mertert et les industries sidérurgiques n'a pas diminué, mais était même en progression par rapport à l'exercice 1974. En effet, la sidérurgie luxembourgeoise a encore reçu d'importants tonnages de minerais faisant l'objet de marchés déjà conclus pendant l'année de haute conjoncture 1974.

Quant au trafic international au départ et à l'arrivée, la diminution du tonnage de 27,8% est due à la récession de la conjoncture économique.

En ce qui concerne le trafic de transit, la diminution des tonnages de 30% a été plus forte que la régression moyenne de 27,1%, ce qui s'explique par le fait que, pour ces transports, notamment ceux de produits sidérurgiques et de minerais, l'incidence du fléchissement de la conjoncture économique a été plus grande.

L'augmentation du parcours moyen de 4,7% provient du fait qu'un important trafic de minerais transportés sur une distance très courte a cessé au courant de l'année 1974.

Relevons encore que le trafic par charges complètes représente 99,8% du trafic marchandises total. Les marchandises transportées sont surtout des combustibles minéraux, du minerai de fer, des produits sidérurgiques, des engrais et des produits pétroliers.

Le Compte d'exploitation

Dans sa forme la plus simple, le Compte d'exploitation se présente de la façon suivante :

RECETTES	1973		1974		1975	
	Mio	%	Mio	%	Mio	%
<i>Voyageurs, bagages</i>						
rail	153,2	5,0	160,5	4,4	164,2	3,9
route	23,6	0,8	25,9	0,7	26,6	0,6
total	176,8	5,8	186,4	5,1	190,8	4,5
<i>Marchandises</i>						
rail	1434,6	46,9	1641,7	44,7	1328,7	31,5
route	15,4	0,5	17,8	0,5	17,4	0,4
total	1450,0	47,4	1659,5	45,2	1346,1	31,9
<i>Divers</i>	65,1	2,1	61,7	1,7	53,3	1,3
<i>Total</i>	1691,9	55,3	1907,6	52,0	1590,2	37,7
<i>Intervention de l'Etat</i>	1367,3	44,7	1760,8	48,0	2630,0	62,3
<i>Total général</i>	3059,2	100,0	3668,4	100,0	4220,2	100,0
DÉPENSES						
Personnel	2344,1	75,7	2889,2	76,9	3366,8	76,9
Matières	158,9	5,1	185,0	4,9	223,4	5,1
Divers	163,0	5,4	195,5	5,2	244,3	5,6
Charges financières et Fonds d'assurance	150,0	4,8	142,3	3,8	144,2	3,3
Dotation du Fonds de renouvellement	199,6	6,5	252,7	6,7	293,1	6,7
Dotation du Fonds de réserve	76,5	2,5	91,7	2,5	105,5	2,4
<i>Total général</i>	3097,1	100,0	3756,4	100,0	4377,3	100,0
<i>Perte d'Exploitation</i>	37,9	—	88,0	—	157,1	—
<i>Bénéfice d'Exploitation</i>	—	—	—	—	—	—

Les RECETTES D'EXPLOITATION de 1975, au montant de 4 220,2 mio sont de 551,8 mio supérieures à celles de l'exercice précédent.

Ce dernier montant est la résultante de :

- l'augmentation des recettes voyageurs (de 4,4 mio) suite à l'accroissement du trafic voyageurs;
- l'augmentation de l'intervention de l'Etat pour un montant global de 869,2 mio;
- d'une diminution des recettes marchandises de 313,4 mio due à la conjoncture défavorable en 1975;

— d'une diminution des recettes diverses de 8,4 mio due notamment à une moins-value des recettes de chômage.

La diminution des recettes marchandises est moins prononcée que celle du trafic, du fait qu'une majoration tarifaire de 10% est intervenue le 1. 1. 1975 et que la situation du marché des transports a permis de relever les tarifs pour certains trafics de concurrence.

Les DÉPENSES D'EXPLOITATION de 1975 au montant de 4377,3 mio sont de 620,9 mio supérieures à celles de 1974.

Cette différence est due à :

- l'augmentation des dépenses de personnel (477,6 mio) par suite de la majoration du nombre-indice du coût de la vie et de l'augmentation concomitante des charges sociales et patronales, atténuées par une diminution des effectifs, due aux mesures de rationalisation et de modernisation;
- l'augmentation des dépenses pour matières et divers (87,2 mio) due notamment à la hausse

- générale des prix et à l'intervention accrue de l'entreprise privée comme conséquence du non-comblement de certaines catégories de l'effectif;
- l'augmentation des dotations du Fonds de renouvellement (40,4 mio), du Fonds de réserve (13,8 mio) et du Fonds d'assurance (2,8 mio) en corrélation avec l'accroissement des recettes;
- une faible diminution des charges financières (0,9 mio).

L'évolution des prix de la construction

Le Service Central de la Statistique et des Etudes économiques (STATEC) a publié en septembre 1976 dans son bulletin N° 6/76 une analyse détaillée de l'évolution des prix de la construction. Nous reproduisons ci-après un extrait de ce bulletin.

En jetant un premier coup d'œil sur l'évolution des prix de la construction depuis la dernière guerre mondiale, on observera tout de suite que de 1945 à 1975 ces prix ont presque quadruplé, l'indice y relatif étant passé de 44,57 points en 1945 à 176,98 points en 1975 (base 100 en 1970). On notera également que la progression des prix a elle-même fortement progressé au cours de la période examinée, comme le montre le tableau suivant :

Taux de variation moyens annuel en %

Période	Indice des prix de la construction	Indice des prix à la consommation
1950/45	— 1,4	
1955/50	+ 1,6	+ 2,1
1960/55	+ 3,6	+ 1,3
1965/60	+ 5,7	+ 2,1
1970/65	+ 7,2	+ 3,0
1975/70	+12,1	+ 7,2
1975/50	+ 6,0	+ 3,1

En outre, il ressort de ce tableau que si au cours de la période 1955/50 et, probablement aussi au cours de la période 1950/45, les prix à la consommation avaient marqué des taux de variation moyens annuels plus élevés que les prix de la construction, tel n'a plus été le cas par la suite et le décalage entre les hausses moyennes des deux séries s'est accentué de plus en plus d'une période à l'autre. A noter également que pour les prix de la construction des hausses annuelles dépassant les dix pourcent ont dû être enregistrées en 1970 (+18,2%), en 1974 (+18,1%), en 1975 (+15,0%) et en 1971 (+12,8%), alors que pour les prix à la consommation ceci a été seulement le cas en 1975, avec 10,7%.

En ce qui concerne plus particulièrement l'évolution des prix de la construction depuis 1970, on peut dire qu'elle est la résultante du comportement des différents éléments du coût qui ont augmenté sous

l'effet conjugué de l'évolution conjoncturelle intérieure et d'itératives hausses de prix importées.

Si l'on ne dispose pas de renseignements plus précis sur l'évolution des bénéfiques, on sait par contre que les salaires ont augmenté au cours de la période allant de 1970 à 1975 non seulement suite aux nombreuses conventions collectives intervenues pour les différents corps de métiers, mais également en raison d'un mouvement d'augmentations extraconventionnelles traduisant la pénurie de main-d'œuvre spécialisée. A ces hausses en termes réels s'est encore ajouté l'effet du déclenchement de mécanisme de l'échelle mobile des salaires qui s'est opéré à des intervalles de plus en plus rapprochés. Aussi, suivant les renseignements recueillis par le Ministère du Travail, les salaires moyens horaires bruts des corps de métiers de la construction auraient marqué, de 1970 à 1975, une progression de 105%.

Gain moyen horaire brut 1968—1975

Source : Ministère du Travail

Mois	Salaire en francs	Taux de variation par rapport au mois de référence précédent en %
avril 1968	51,90	+ 1,3
octobre 1968	56,03	+ 8,0
avril 1969	59,76	+ 6,7
octobre 1969	61,09	+ 2,2
avril 1970	63,12	+ 3,3
octobre 1970	69,73	+10,5
avril 1971	69,58	— 0,2
octobre 1971	75,34	+ 8,3
avril 1972	77,36	+ 2,7
octobre 1972	82,41	+ 6,5
avril 1973	87,15	+ 5,8
octobre 1973	96,40	+10,6
avril 1974	111,80	+16,0
octobre 1974	117,51	+ 5,1
avril 1975	133,07	+13,2
octobre 1975	139,25	+ 4,6

D'autres facteurs encore ont contribué à faire augmenter le coût salarial, à savoir la généralisation de la semaine de 44 heures au 1. 1. 1970 et celle de 40 heures au 1. 1. 1975, ainsi que la baisse permanente

de la productivité de la main-d'œuvre due au fait qu'à partir de 1970 des travailleurs peu qualifiés en provenance de certains pays extracommunautaires ont pris de plus en plus d'importance au détriment notamment des ouvriers d'origine italienne.

A l'influence exercée par la poussée des coûts salariaux s'est ajouté le renchérissement des biens intermédiaires. On ne connaît que l'évolution des prix d'un échantillon assez fragmentaire de produits d'origine luxembourgeoise, mais on ne s'avancera pas trop loin en disant que la quasi-totalité des matériaux de construction, du gros-œuvre aussi bien que du parachèvement, ont connu des hausses importantes pendant la période de référence. Si cette tendance a été plus ou moins générale pour tous les pays fournisseurs de matériaux de construction, elle a été particulièrement marquée pour les produits en provenance de la R. F. d'Allemagne, du fait de l'appréciation du DM.

On aurait pu croire que la récession constatée à partir de la deuxième moitié de 1974 et plus marquée encore l'année suivante eût provoqué en 1975 au niveau des prix un freinage des tendances inflationnistes. Or, tel n'a pas été le cas, comme le montrent les progressions de respectivement 9,0% et 3,9% que l'indice a connues au cours des périodes avril 1975 / octobre 1974 et octobre 1975 / avril 1974, et qui, à part les hausses enregistrées en 1974 (+11,2% et +7,2%) ont été les plus importantes constatées depuis 1970. Ce phénomène semble dû pour l'essentiel à la poussée des éléments du coût, et, subsidiairement, au fait que pour certains corps de métiers du parachèvement la récession ne s'était pas encore faite pleinement sentir en 1975. Une décélération des tendances à la hausse des prix de la construction a toutefois pu être enregistrée en avril 1976, l'indice n'ayant progressé plus que de 4,4% par rapport à octobre 1975.

La Caisse d'Épargne de l'État en 1975

En juillet 1976, la Caisse d'Épargne de l'État a présenté ses rapports et bilans pour l'exercice 1975. Nous reproduisons ci-après quelques extraits de cette publication.

Le bilan

Le bilan a atteint au 31 décembre 1975 la somme de 71 267,1 millions de francs. On peut considérer cette évolution comme satisfaisante, bien que l'accroissement des moyens d'action ait été moins fort en 1975 qu'au cours des exercices précédents. La courbe des accroissements annuels a marqué un point culminant en 1972, lorsque la progression du bilan se chiffrait par 9 264,0 millions de francs ou 27,5% par rapport au bilan de l'exercice 1971. En 1975 l'augmentation est tombée à 7 536,0 millions ou 11,8% relativement à l'exercice 1974.

La structure du passif a subi des modifications assez importantes : il convient d'abord de noter les dépôts d'épargne qui ont crû de 3 235,8 millions et qui s'élèvent à présent à 19 092,6 millions de francs. Ils sont près d'atteindre les dépôts effectués par le système bancaire tant national qu'international, rappelant la vocation originelle et fondamentale de la Caisse d'Épargne.

Les dépôts effectués par le système bancaire se sont aussi accrus d'une manière non négligeable, mais leur importance relative a diminué quelque peu.

Les dépôts à vue et les comptes courants ont bénéficié d'une grande faveur en marquant un progrès identique à celui des dépôts d'épargne. Il faut noter

toutefois que l'accroissement des dépôts d'épargne renferme la bonification d'intérêt et la prime de fidélité.

Les dépôts à terme au contraire ont perdu de leur attrait pour la raison bien connue des taux d'intérêts diminués. Aussi sont-ils en baisse d'environ 1 milliard.

On peut affirmer qu'après les modifications subies en 1975 les diverses catégories de dépôts reflètent une structure plus équilibrée des moyens d'action mis à la disposition de la Caisse d'Épargne.

Le passif non exigible, qui comprend en partie du passif réel, mais en majeure partie du passif fictif, ne suit plus depuis des années déjà le rythme de croissance des dépôts. A moins de revirement dans la conjoncture bancaire, le problème du coefficient de solvabilité prescrit par le Commissaire au Contrôle des Banques finira par se poser.

Ce phénomène a été souligné, à maintes reprises non seulement par la direction de l'établissement, mais aussi par les autorités de contrôle.

La Caisse d'Épargne sera en d'autres termes obligée à plus ou moins longue échéance à orienter sa politique vers une rentabilité accrue.

Il n'est du reste pas inutile de renvoyer dans cet ordre d'idées aux interdépendances qui existent entre les capacités d'autofinancement de la Caisse d'Épargne et son statut fiscal.

Le tableau suivant fournit le résumé des diverses catégories du Passif (en millions de francs) :

	31. 12. 74	%	31. 12. 75	%
Dépôts d'épargne	15 856,8	24,88	19 092,6	26,79
Engagements envers les banques	17 873,4	28,04	19 746,6	27,71
Dépôts à vue et comptes courants	11 242,0	17,64	14 476,1	20,31
Dépôts à terme	13 726,0	21,54	12 715,3	17,84
Autres éléments du passif	2 223,3	3,49	2 256,8	3,17
Non exigible	2 809,2	4,41	2 979,4	4,18
	100,00		100,00	

La rubrique « autres éléments du passif » groupe divers postes mineurs du bilan concernant soit des dépôts effectués par des établissements non bancaires, soit des avoirs de fonds d'investissements domiciliés auprès de la Caisse d'Épargne. Elle renferme encore les comptes transitoires et les comptes de régularisation enregistrant les écritures comptables devenues nécessaires en raison de l'annalité du bilan.

En ce qui concerne l'actif, la politique de placements de la Caisse d'Épargne en 1975 se distingue d'abord par le maintien d'une trésorerie aisée, surtout d'une trésorerie indirecte. En effet, les avoirs en banque à vue se sont élevés à 12 533,1 millions de francs; ils sont en progression de 3 503,3 millions ou 38,8% sur l'exercice précédent. La trésorerie directe a diminué quelque peu en s'établissant à 2 150,5 millions de francs contre 2 610,6 millions en 1974.

Pour ses avoirs en banque à terme la Caisse d'Épargne a opéré ses placements en tenant compte à la fois du rendement et de ses besoins de liquidité, en les augmentant par ailleurs de 2 396,1 millions de francs, de sorte qu'ils ont fini par s'élever à 20 350,7 millions au 31 décembre 1975.

On peut ainsi affirmer que la Caisse d'Épargne dispose d'un important volant de trésorerie qui, tout en étant assez normal en cas de basse conjoncture, permet en outre de régulariser le volume des ressources prêtes à financer de nouveaux projets d'investissements.

Les crédits consentis à l'économie sous la forme de prêts et d'ouvertures de crédits se sont accrus modérément, compte tenu des intérêts débiteurs, en passant de 20 443,5 millions de francs au 31 décembre 1974 à 22 781,1 millions de francs au 31 décembre 1975.

Ce poste, qui n'est dépassé en valeur numérique que par celui des placements en banque, a perdu quelque peu de son importance relative au cours des derniers exercices, notamment à la suite de la politique de restriction des crédits instaurée par les autorités pour lutter contre l'inflation. S'il est vrai que les « Débiteurs divers » représentaient encore en 1972 40,2% de la somme du bilan, ils sont tombés depuis lors à 32,1% au 31 décembre 1974 et à 32,0% au 31 décembre 1975.

La proportion des « Débiteurs non gagés » qui était montée à 9,2% du total des « Débiteurs divers » au terme de l'exercice 1974, est de nouveau ramenée à 6,9% au 31 décembre 1975 contre 6,4% au 31 décembre 1973.

En dehors des placements de trésorerie, y compris les placements en banque à terme, et des « Dé-

biteurs divers », qui totalisent à eux seuls 57 815,4 millions de francs ou 8,1% de la somme du bilan, c'est le poste du portefeuille-effets qui revêt une importance notable, puisqu'une grande partie de ces effets est réalisable sans délai et permet de parer à des décaissements importants et imprévus. Il forme ainsi un élément de la liquidité de seconde zone.

Cette rubrique n'a pratiquement pas changé d'un exercice à l'autre; elle représente 10,7% de la somme du bilan.

Les créances envers les établissements financiers non bancaires, qui s'étaient accrues considérablement en 1974, ont baissé de nouveau, de sorte qu'elles ne s'élèvent plus qu'à 1 350,1 millions de francs au moment de la clôture. La diminution provient de plusieurs placements qui, étant venus à l'échéance n'ont pas été renouvelés.

Le portefeuille-titres, qui est en diminution constante depuis plusieurs exercices déjà, est tombé de 1 962,4 millions de francs fin 1974 à 1 914,4 millions fin 1975. Il renferme des valeurs mobilières tant nationales qu'étrangères, à revenu fixe et à revenu variable. Le montant des fonds publics luxembourgeois a diminué une nouvelle fois en passant de 748,2 millions fin 1973 à 567,7 millions fin 1974 et à 460,4 millions fin 1975. Cette régression a cependant été compensée partiellement par l'accroissement des fonds publics étrangers, des autres valeurs à revenu fixe et des actions et autres valeurs à revenu variable.

La valeur comptable de l'immobilisé a subi une hausse de 12,3% qui est localisée surtout dans le poste des immeubles. Ceux-ci sont passés de 918,9 millions de francs au 31 décembre 1974 à 1 062,4 millions au 31 décembre 1975.

Les fonds d'amortissement des immeubles, pour autant qu'ils correspondent à une dépréciation effective, ne figurent pas au passif du bilan, mais ils viennent en déduction du poste correspondant de l'actif.

Le matériel mobilier, qui est assorti d'un amortissement direct, s'élève à 26,5 millions de francs au lieu de 17,1 millions de francs en 1974.

Les autres éléments, forts différents, de l'immobilisé : les participations et les créances sur des sociétés affiliées non bancaires, n'ont que peu varié en s'établissant respectivement à 24,3 millions et à 165,6 millions au 31 décembre 1975.

Les autres éléments de l'actif ont progressé de 1 251,0 millions de francs à 1 371,4 millions au 31 décembre 1975. L'augmentation provient exclusivement de la rubrique des comptes fiduciaires, dont

le symétrique est au passif, et qui se sont élevés à 412,3 millions de francs. Il s'agit de placements effectués par la Caisse d'Épargne conformément aux instructions de déposants.

Le tableau suivant illustre l'importance relative des principales espèces de placements utilisés par la Caisse d'Épargne au cours des exercices 1974 et 1975 (en millions de francs):

	31. 12. 74	%	31. 12. 75	%
Disponibilités	11 640,7	18,27	14 683,6	20,60
Placements en banque à terme	17 954,6	28,17	20 350,7	28,56
Etablissements financiers non bancaires	1 700,1	2,67	1 350,1	1,89
Portefeuille-titres	1 962,4	3,08	1 914,4	2,69
Portefeuille-effets	7 700,1	12,08	7 604,5	10,67
Débiteurs divers	20 443,5	32,08	22 781,1	31,97
Immobilisé	1 078,4	1,69	1 211,3	1,70
Autres éléments de l'actif	1 251,0	1,96	1 371,4	1,92
		100,00		100,00

Le compte des résultats

Les revenus de la Caisse d'Épargne se sont élevés en 1975 à 4762,4 millions de francs; ils sont en légère augmentation par rapport à l'exercice précédent (+128,3 millions ou 2,76%). L'exercice 1975 marque la fin des taux d'intérêt croissants; on assiste même à une baisse sensible du rendement de certaines catégories de placements.

Les intérêts et commissions perçus s'élèvent à 4508,9 millions de francs au lieu de 4406,9 millions en 1974. Ils représentent 94,67% du produit total contre 95,1% en 1974. Les revenus divers se sont montés à 223,8 millions de francs au lieu de 212,2 millions en 1974.

La rubrique « Virements des comptes de provisions », qui enregistre des excédents de provisions faites au cours d'exercices précédents, est devenue un peu plus importante grâce à un solde de 29,6 millions de francs alors que cette même rubrique n'indiquait en 1974 qu'un avoir de 14,9 millions de francs.

Le rendement brut des placements est tombé; simultanément la plupart des charges d'exploitation se sont accrues. Le résultat de l'exercice n'aurait donc pas manqué de s'en ressentir, si la Caisse d'Épargne n'avait pas obtenu en même temps un statut fiscal plus juste, qui tenait compte de l'impact excessif de la redevance due au Fonds National de Solidarité. Celle-ci fut allégée grâce au choix d'une nouvelle base d'assiette, formée désormais par le montant des dépôts d'épargne au lieu du passif exigible du bilan.

Eu égard à la stagnation des revenus de la Caisse d'Épargne, les intérêts et commissions bonifiés n'ont

progressé que très peu à leur tour. Aussi le rapport entre les intérêts actifs et les intérêts passifs est-il pratiquement resté constant: ceux-ci représentent 77,50% des intérêts actifs en 1975 contre 78,05 en 1974.

Les frais de personnel ont augmenté dans la plus forte proportion, leur part dans les dépenses d'exploitation étant passée de 8,70% à 10,36%. Ce rapport peut cependant encore être considéré comme satisfaisant.

Grâce au nouveau mode de calcul de la redevance due au Fonds National de Solidarité, l'ensemble des impôts, taxes et redevances ne s'est que légèrement accru malgré une progression importante du revenu imposable.

L'amélioration des résultats nets a aussi été rendue possible par l'absence de provisions correctrices d'actif. En 1974 la Caisse d'Épargne était obligée à constituer des provisions importantes en vue de maintenir la valeur comptable de certains actifs. Au cours de l'exercice 1975 par contre des actifs se sont redressés sensiblement, de sorte qu'il a même été possible de diminuer dans une certaine mesure les provisions antérieurement constituées.

Les amortissements ont été majorés dans une mesure assez sensible; toutefois il convient de relever qu'ils renferment partiellement des réserves d'amortissement.

Le bénéfice commercial net s'élève à 154,4 millions des francs contre 143,8 millions en 1974.

Le tableau suivant indique les principales catégories des dépenses d'exploitation et leur part respective dans le total des charges (en millions de francs).

	1974	%	1975	%
Intérêts et commissions bonifiés	3 439,8	74,23	3 494,3	73,37
Personnel et organes	403,2	8,70	493,1	10,36
Impôts, taxes et redevances	336,3	7,26	357,9	7,52
Autres frais d'exploitation	104,6	2,26	130,0	2,73
Provisions	98,2	2,12	0,4	—
Amortissements	96,8	2,09	128,0	2,69
Divers	11,2	0,24	4,2	0,09
Bénéfice net	143,8	3,10	154,4	3,24
		100,00		100,00

Die Entwicklung des Finanzplatzes Luxemburg

par Edmond ISRAEL

Le 22 septembre 1976, Monsieur Edmond Israel, directeur de la Banque Internationale à Luxembourg, a fait à Mannheim, dans le cadre d'un colloque de la « Deutsch-Belgisch-Luxemburgische Handelskammer », un exposé sur le développement de la place financière de Luxembourg. Nous reproduisons ci-après le texte de cet exposé.

Es ist nicht meine Absicht, Ihnen nach einem sehr ausgefüllten und von bemerkenswerten Referaten gekennzeichneten Tag, einen ausführlichen, wissenschaftlichen und banktechnischen Vortrag über das Entstehen und die Entwicklung des internationalen Finanzplatzes Luxemburg zuzumuten.

Hingegen könnten wir vielleicht zusammen versuchen, auf einige Fragen im Rahmen des mir vorgeschlagenen Themas entsprechende Antworten zu finden.

Zuerst aber ein kurzer Rückblick auf die Geschichte sowie die politische und wirtschaftliche Entwicklung Luxemburgs :

Kurzer geschichtlicher Rückblick

Luxemburg, obwohl politisch den Niederlanden angeschlossen, war seit 1842 Mitglied des Zollvereins. Dies bewirkte eine umfassende Neuorientierung der Handelsströme und wirkte sich günstig auf die damalige Wirtschaftsstruktur Luxemburgs aus.

Luxemburg ist durch ein pluralistisches Währungssystem gekennzeichnet. Vormalig waren der Luxemburger Franken und die Mark, und heute sind der belgische und luxemburgische Franken im Umlauf.

1867 erlangte Luxemburg seine politische Unabhängigkeit, blieb aber bis Ende des ersten Weltkrieges Mitglied des Zollvereins. Nach dem ersten Weltkrieg schloß sich Luxemburg mit Belgien zu einer Wirtschafts- und Währungsunion zusammen.

Luxemburg ist eine konstitutionelle Monarchie, die Dynastie stammt aus dem Hause Nassau, und der erste Großherzog Adolf bestieg im Jahre 1890 den Thron.

Das Parlament umfaßt 59 Abgeordnete folgender Parteien : die christlich-soziale, die sozial-demokratische, die sozialistische, die liberale und die kommunistische Partei.

Drei Staatsmänner von Format haben im Laufe der letzten Jahrzehnte der Innen- und Außenpolitik unseres Landes ihren Stempel aufgesetzt.

Joseph BECH, früherer Außenminister und Premier. In seiner Person war ein Stück europäischer Geschichte verkörpert, und seine großen Verdienste für die Erfüllung der europäischen Idee sind durch das Verleihen des Karlspreises gewürdigt worden.

Pierre WERNER, früherer Premier und Finanzminister, international weit anerkannter Finanz- und Währungsexperte, arbeitete einen bemerkenswerten Plan aus, mit Zielsetzung einer integrierten euro-

päischen Währungs- und Wirtschaftsunion und spielte eine ganz besonders profilierte Rolle bei der Entwicklung des Finanzplatzes Luxemburg.

Gaston THORN, jetziger Luxemburger Premier und Außenminister und Präsident der letzten Generalversammlung der Vereinten Nationen, ist weit über die Grenzen unseres Landes durch sein Wirken in- und außerhalb Europas als bedeutender Staatsmann gebührend anerkannt.

Wirtschaft

Die Wirtschaft unseres Landes erlangte einen ganz besonderen Aufschwung seit der letzten Jahrhundertwende durch die Entwicklung der Eisen- und Stahlindustrie. Doch gleich nach dem letzten Weltkriege zielten die Bestrebungen der Luxemburger öffentlichen Stellen und der führenden Kreise des Privatsektors darauf hin, die Wirtschaftszweige breiter zu fächern. Diese Bestrebungen waren auch erfolgreich, und eine Reihe bedeutender europäischer und amerikanischer Konzerne haben Zweigstellen in Luxemburg gegründet.

Internationale Ausrichtung Luxemburgs

Seit 1952, und hier sollten die Verdienste des früheren Außen- und Premierministers Joseph Bech besonders hervorgehoben werden, ist Luxemburg eine der Hauptstädte der Europäischen Gemeinschaft : Montanbehörde, Europaparlament, Europäische Investitionsbank und der Europäische Gerichtshof haben in der luxemburgischen Hauptstadt ihren Sitz. Seit dieser Zeit hat sich das kulturelle Leben in unserem Lande intensiviert. Davon legen Zeugnis ab :

- a) Schaffung einer Universität der vergleichenden Wissenschaften;
- b) die Filiale der Miami Universität, Oxford, Ohio;
- c) die französischen und deutschen Kulturzentren — Centre Culturel Français — Thomas-Mann-Bibliothek. Kunstgalerien, Konzerte, Theater, Vorträge usw. runden das kulturelle Bild ab.

Dies ist also kurz gerafft der politische, wirtschaftliche und kulturelle Hintergrund, welcher das Bild Luxemburgs auf diesen Gebieten prägt.

Und jetzt möchte ich versuchen, folgende Fragen zu beantworten :

1. Welche bereits geschaffenen Vorbedingungen führten zur Entwicklung des Luxemburger Finanzplatzes ?
2. Welche besondere Rolle spielten die Luxemburger Bankaufsichtsbehörde, die Europäischen Institutionen und die Luxemburger einheimischen Banken bei der Entwicklung des Finanzplatzes ?
3. Welche Faktoren begünstigten die Entwicklung dieses Finanzplatzes besonders seit den 60er Jahren ?
4. Durch welche Sparten des internationalen Bankgeschäftes ist der Finanzplatz jetzt besonders ge-

kennzeichnet, und welches ist die Natur der jetzt dort tätigen Finanzinstitute ?

5. Wie sieht die künftige Entwicklung aus ?

I. Frage

Welche bereits geschaffenen Vorbedingungen führten zur Entwicklung des Luxemburger Finanzplatzes ?

Im Jahre 1856 wurde in Luxemburg die erste Bank gegründet unter dem Namen « Banque Internationale à Luxembourg », Namen, den sie heute noch trägt und der auf die internationale Tätigkeit des Luxemburger Bankwesens schon damals einen Hinweis gab.

In dieser Zeit waren die Möglichkeiten zu beschränkt, um eine Entwicklung des internationalen Bankgeschäftes zu gewährleisten. Jedoch wurden im Laufe der Zeit eine Reihe Akzente für die spätere Entwicklung gesetzt.

Einige Grundpfeiler und Prämissen des Finanzplatzes seien hier nur am Rande gestreift. Vorerst die Schaffung der Luxemburger Börse und die Verabschiedung der Gesetzesvorlage über Holdinggesellschaften im Jahre 1929. Die damals in Luxemburg tätigen Banken sowie die Staatssparkasse hatten bei der Gründung der Luxemburger Börse, deren internationale Ausrichtung gleich zu Beginn zum Ausdruck kam, einen wesentlichen Anteil genommen. Diese Institute waren und sind auch noch heute Aktionäre der S. A. de la Bourse de Luxembourg und sind in den Organen dieser Gesellschaft, welche durch einen staatlichen Kommissar überwacht wird, vertreten.

Auch bei der Verabschiedung des Gesetzes vom 31. Juli 1929, betreffend die luxemburgischen Holdinggesellschaften, haben die Banken sowohl in fördernder als auch in beratender Funktion entscheidend mitgewirkt.

Des weiteren sollte hervorgehoben werden, daß gleich nach Ende des letzten Weltkrieges im Rahmen der belgisch-luxemburgischen Wirtschafts- und Währungsunion ein doppelter Devisenmarkt geschaffen wurde. Gleichzeitig zum amtlich kontrollierten Markt für kommerzielle Transaktionen funktioniert nämlich ein sogenannter freier Markt für Operationen finanzieller Natur. Dieses System hat sich ausgezeichnet bewährt und hat beträchtlich sowohl zur Stabilität der nationalen Währungen beigetragen als auch die Abwicklung internationaler finanzieller Operationen reibungslos gewährleistet und gefördert.

II. Frage

Welche besondere Rolle spielten die Luxemburger Bankenaufsichtsbehörde, die Europäischen Institutionen und die Luxemburger einheimischen Banken bei der Entwicklung des Finanzplatzes ?

Das Luxemburger Bankenkontrollamt wurde nach dem letzten Kriege gegründet. Wenn auch die erste Zielsetzung dieses Amtes darin bestand, die Überwachung des über die Banken und die Sparkasse durchgeführten Umtauschverfahrens von RM in nationaler Währung zu gewährleisten, so erlangte die Bankenkontrollstelle in der Folge eine wachsende,

wenn nicht entscheidende Bedeutung bei der Entwicklung und dem Ausbau unseres internationalen Finanzplatzes, denn eine wirksame und zugleich anpassungsfähige Kontrolle ist für die Entwicklung eines internationalen Bankplatzes von unerläßlicher Bedeutung.

Informationsvorschriften bei dem öffentlichen Angebot und der offiziellen Notierung von Anleihen sind im Laufe der Jahre über das Bankenkontrollamt erlassen worden und haben den Schutz der Sparer auf nationaler und internationaler Ebene gewährleistet.

Der Bankkommissar, welcher im In- und Ausland großes Ansehen genießt, übt in vielen Sparten die Funktion eines Zentralbankiers aus. In der Ausübung ihrer Tätigkeit kommt die grundlegende Philosophie der Luxemburger Bankenaufsichtsbehörde zur Anwendung: Konzertierung und Zusammenarbeit mit den Banken, welche im obersten Ausschuß des Bankenkontrollamtes, dem Kontrollrat vertreten sind.

Auch die europäischen Institutionen wie die Europäische Investitionsbank, Finanzdirektion der Montanbehörde, welche als Abteilung der Europäischen Gemeinschaften funktioniert, sowie der Europäische Währungsfonds, untermauern die europäische Bedeutung aber auch die internationale Prägung des Finanzplatzes Luxemburg.

Sowohl die Europäische Investitionsbank wie auch die Montanbehörde sind bedeutende Anleihenehmer am internationalen Kapitalmarkt und üben diese Tätigkeit in Luxemburg aus.

Die einheimischen Banken haben einen regen Anteil an den Prämissen zur Entwicklung unseres Finanzplatzes genommen. Sie waren wohl die Wegbereiter für diese Entwicklung und, wie bereits hervorgehoben, schufen sie u. a. im Jahre 1929 die Börse, haben an der Ausarbeitung der Holdinggesetzgebung mitgewirkt und gründeten die Luxemburger Bankenvereinigung. Auch waren sie die Hauptförderer sowie Mitbegründer der internationalen Clearingstelle für Eurobonds (CEDEL S. A.). Inzwischen haben sie sich übrigens aktiv am internationalen Bankgeschäft beteiligt. So waren Bankenkontrollamt, europäische Institutionen und einheimische, aber auf das internationale Bankgeschäft ausgerichtete Banken weitere Grundpfeiler für die Entwicklung unseres Platzes.

III. Frage

Welche Faktoren begünstigten die Entwicklung dieses Finanzplatzes besonders in den 60er Jahren ?

Bei der Einführung der « Interest Equalization Tax » im Jahre 1963 entstand der Eurobondmarkt. Luxemburg spielte eine nicht unbedeutende Rolle bei der Entwicklung dieses Marktes. Gleich nach dem Start des Euro-Anleihe-Marktes haben sich eine Anzahl in Luxemburg niedergelassener Banken aktiv bei der Begebung, der Börseneinführung, dem Sekundärmarkt, Zahlstellendienst und der Lagerung der Stücke eingeschaltet.

Neue Anwendungsbereiche der Holdinggesellschaften sind auch in dieser Zeit zur Geltung gekommen :

a) Konzentration von Konzernbeteiligungen in Holdinggesellschaften, die in Luxemburg domiziliert sind.

b) Finanzholding als Instrument für die Begebung von Euroanleihen und für die Beschaffung von Euro-Krediten.

c) Schaffung von offenen und geschlossenen Investmentfonds in Anlehnung an die durch das Gesetz vom 31. Juli 1929 geschaffenen gesetzlichen Bedingungen, Prinzipien und Praktiken. So ist es auch zu erklären, daß per 31. 12. 1975 nahezu 5000 Holdinggesellschaften mit einer Gesamtkapitalmasse von über 180 Milliarden Franken in Luxemburg domiziliert sind.

Erst in einer späteren Phase, besonders nach dem Erscheinen deutscher Banken, wurden die Geschäfte auf dem Finanzplatz Luxemburg auf weitere Sparten wie Euro-Depots und Konsortial-Kredite im kurzen und mittelfristigen Sektor ausgedehnt.

IV. Frage

Durch welche Sparten des internationalen Bankgeschäftes ist der Finanzplatz zum jetzigen Zeitpunkte besonders gekennzeichnet, und welches ist die Natur der jetzt dort tätigen Finanzinstitute ?

Im Rahmen des internationalen Bankgeschäftes üben die Banken in Luxemburg eine breit gefächerte Palette von Tätigkeiten aus, besonders :

a) im Eurobondmarkt, dessen Gesamtemissionsvolumen auf 50 Milliarden Dollar beziffert wird.

An der Luxemburger Börse sind nahezu 1000 Euroanleihen mit einem Gesamtemissionsvolumen von 25 Milliarden Dollar offiziell zugelassen. Unter Ausklammerung der Euro-DM Anleihen, welche traditionsgemäß nur an deutschen Börsen notiert sind, ist der weitaus größte Teil aller anderen Eurobondanleihen in Luxemburg zum öffentlichen Handel zugelassen.

Eine Reihe Luxemburger Banken sind führend in den Festübernahmekonsortien sowie in den sogenannten « underwriting » und « selling groups » tätig.

Die internationale Clearingstelle für Eurobonds, CEDEL S. A., trug zur Untermauerung der administrativen Infrastruktur des Finanzplatzes bei. Dieses Institut wurde Ende 1970 gegründet und zählt augenblicklich 94 Aktionäre und über 750 Teilnehmer (Banken und Maklerhäuser) aus 37 Ländern. Der Nennwert der über CEDEL bei Depotbanken gelagerten Eurobonds übersteigt den Betrag von 11 Milliarden Dollar.

Die CEDEL hat gleich nach ihrer Gründung eine enge Verbindung zum Auslandskassenverein hergestellt. Des weiteren ist die CEDEL über eine « on line » Verbindung mit einer New Yorker Großbank an den nordamerikanischen Raum für die dort gelagerten Eurobonds angeschlossen.

b) als Domizilierungs- und Depotbanken von Investmentfonds, deren Aktiva sich per 31. 7. 1976 auf 97,3 Milliarden Lux. Frs belaufen.

Hier sei noch hervorgehoben, daß eine Gesetzesvorlage zum Ausbau der bestehenden Überwachungs-

vorschriften solcher Fonds in absehbarer Zeit verabschiedet werden soll.

c) als Domizilierungsstelle von nahezu 5000 Holdinggesellschaften mit einer, wie bereits vermerkt, Gesamtkapitalmasse von 180 Milliarden Franken.

d) im Euro-Dollar- und Devisenhandel.

Das Gesamtvolumen des Euro-Devisen-Marktes im westeuropäischen Raum beträgt per 31. 3. 1976 : 261 Milliarden Dollar, wovon schätzungsweise 40 Milliarden Dollar über Luxemburg abgewickelt wurden.

Der Anteil der Euro-DM im Euro-Devisen-Geschäft hat einen Gegenwert von ungefähr 44 Milliarden Dollar, und durchschnittlich 40—50% dieses Betrages wird über Luxemburg abgewickelt, wo sich also der Schwerpunkt des Euro-DM-Handels befindet.

Neben den klassischen einheimischen Banken universalen Charakters haben sich in Luxemburg Banken deutschen, französischen, belgischen, schweizerischen, italienischen, skandinavischen, finländischen, nord-amerikanischen, nah-östlichen, japanischen und russischen Ursprungs niedergelassen.

Der hiesige Bankensektor umfaßt zum jetzigen Zeitpunkte 80 Institute und nach einer Konsolidierungsphase im Jahre 1975 erfolgten seit einigen Monaten wieder eine Reihe von Neugründungen.

Die Hauptanforderungen für die Gründung einer Bank in Luxemburg können folgendermaßen zusammengefaßt werden :

Mindestkapital von 250 Millionen Franken, davon 150 Millionen voll eingezahlt. Die berufliche Qualifizierung der Direktoren und leitenden Personen muß gleich zu Beginn gewährleistet sein, und die Patenschaft von mindestens zwei hiesigen Banken ist erforderlich.

Es gibt auch Vorschriften für Liquiditäts- und Solvenzquotienten. Des weiteren legt das Bankenkontrollamt besonderen Wert auf die Einhaltung orthodoxer Bankpraktiken und stellt auch zur Bedingung, daß die in Luxemburg domizilierten Banken ihre Tätigkeit von diesem Platz aus ausüben.

Folgende Vergleichszahlen runden das Bild über die Entwicklung des Finanzplatzes seit 1965 ab :

Ende 1965 waren 20 Banken mit einer Gesamtbilanzsumme von 47,5 Milliarden Lux. Fr. hier tätig.

Ende 1975 waren es 80 Banken mit einer Gesamtbilanzsumme von 1 478,3 Milliarden Lux. Fr.

V. Frage

Wie sieht die künftige Entwicklung aus ?

Die Zukunft des Finanzplatzes Luxemburg ist eng an diejenige des internationalen Devisen- und Kapitalmarktes gekoppelt.

Dieser freie Markt entwickelt zunehmend seine Eigenständigkeit als internationale Finanzierungsquelle. Eine Beeinträchtigung der Entwicklung dieses grenzüberschreitenden internationalen Marktes ist in absehbarer Zeit wohl kaum zu erwarten. Im Gegenteil, er nimmt von Jahr zu Jahr an Bedeutung zu, und seine Grenzen dehnen sich über den nah- und

fernöstlichen Raum aus. Luxemburgs Zukunft als internationaler Bankplatz hängt des weiteren von einer breiteren Fächerung der hier ausgeübten Tätigkeiten ab. Gewisse Dienstleistungen können hier noch ausgebaut werden.

Ein anderer, nicht unbedeutender Faktor bleibt das harmonische Zusammenwirken der öffentlichen Stellen mit dem Bankensektor. Diese Bedingung dürfte in absehbarer Zeit, ungeachtet der politischen Couleur der sich am Staatsruder befindlichen Parteien, schon allein wegen der Bedeutung des Bankensektors im Rahmen der Nationalwirtschaft als abgesichert gelten.

Die Landschaft des Luxemburger Finanzplatzes wird aber auch noch weiter und wohl grundlegend geprägt durch das Verhalten der Luxemburger selbst, deren Charakterzüge gekennzeichnet sind durch Prag-

matismus, gekoppelt mit angeborenem Sinn für Demokratie, Aufgeschlossenheit für neue Ideen und Strömungen und, wie ein bedeutender deutscher Journalist einmal so treffend bemerkte : Gelassenheit.

Vielleicht trägt dieses Verhalten des Luxemburgers dazu bei, daß sich ausländische Bankiers in Luxemburg heimisch fühlen, so daß nach und nach aus den in Luxemburg tätigen Eurobankiers einheimische Bankiers werden, welche sich in Luxemburg wohl und mit Luxemburg eng verbunden fühlen; in dieser Landschaft und dieser Stadt, welche Johann Wolfgang von Goethe vor nahezu 200 Jahren zu folgender Betrachtung veranlaßte :

« Hier findet sich soviel Größe mit Anmut, soviel Ernst mit Lieblichkeit verbunden, daß wohl zu wünschen wäre, Poussin hätte sein herrliches Talent in solchen Räumen betätigt. »

Luxembourg, Centre financier

Sous le titre « Luxembourg, Centre financier » a paru dans le bulletin août/septembre 1976 du Crédit Suisse de Zurich un article de Monsieur Pierre Werner, ancien Premier Ministre et Ministre des Finances. Nous reproduisons ci-après le texte de cet article.

Au cours de la dernière décennie, Luxembourg est devenu un important centre financier occupant une place primordiale dans le domaine des euro-émissions. Les facteurs qui ont entre autres favorisé cet essor sont — outre le développement général des marchés financiers de l'après-guerre — la position centrale du Grand-Duché au cœur des Communautés Européennes ainsi qu'une politique monétaire et financière assurant les conditions indispensables aux activités bancaires. Dans son article, M. Pierre Werner, ancien Premier Ministre et Ministre des Finances du pays et Président du Crédit Suisse (Luxembourg) S. A., donne un aperçu de la structure et de l'évolution du centre financier de Luxembourg qui, dans un monde politiquement et monétairement perturbé, pourra contribuer avec d'autres à éviter l'asphyxie des marchés financiers et à conférer une vérité économique à leurs orientations.

On n'a pas cessé de s'étonner de la croissance rapide du centre financier de Luxembourg au cours de la dernière décennie. Quelques chiffres illustrent cette ascension prodigieuse.

Le nombre des établissements de crédit opérant à Luxembourg est passé de 20 en 1965 à environ 80 en 1976. La somme des bilans bancaires atteint quelque 37 milliards de dollars à la fin de 1975. Le personnel employé dans le secteur du crédit représente numériquement presque 4% de la population active du pays. En 1975, les instituts établis à Luxembourg ont participé dans 44,1% des émissions publiques d'euro-obligations. Plus de la moitié de celles-ci sont

cotées à la Bourse de Luxembourg. Du côté des prêts et crédits en euro-devises accordés au secteur non bancaire, l'intervention de Luxembourg dans ce marché représente 19,5% du total en 1975.

La question qu'étrangers et Luxembourgeois se posent parfois est celle de savoir si cette évolution spectaculaire est simplement le résultat de contingences heureuses, si elle découle de la convergence aléatoire de facteurs éphémères. Ou plutôt marque-t-elle un seuil franchi par l'économie du Grand-Duché dans le développement conscient des activités tertiaires, le secteur bancaire correspondant à une vocation permanente sur le plan interne aussi bien qu'externe ?

Pour y répondre, il s'impose d'évoquer d'une part les phénomènes internationaux qui ont favorisé le développement de la place et, d'autre part, les atouts dont disposait le Luxembourg sur le plan politique, institutionnel et législatif et qui l'ont préparé à sa mission. A partir de là, on peut évaluer les perspectives futures.

Structures et capacités des marchés financiers internationaux

Le quart de siècle écoulé est marqué par une expansion extraordinaire du commerce international. La libéralisation des courants commerciaux et l'intensification maximale de l'échange des biens et des services constituent les axiomes de la philosophie économique de l'après-guerre. Celle-ci inspire également les regroupements et unions de pays soucieux d'élargir la base de leurs marchés inadaptés aux progrès de la technique et de la productivité. A côté des aspirations politiques, elle caractérise aussi les objectifs et les performances des Communautés Economiques Européennes, dont le Luxembourg est un des Etats fondateurs.

Les corollaires de l'intensification des échanges commerciaux devraient être la libéralisation et le flux rationnel des capitaux. Le commerce international doit être soutenu par l'échange fécondant de ceux-ci ! Or, il faut avouer que de multiples entraves ont continué à empêcher l'évolution harmonieuse des échanges financiers. Que ces entraves fussent d'origine monétaire, budgétaire ou fiscale, elles aboutissaient, notamment si elles émanaient des grands pays, à contrecarrer l'alimentation et la transparence d'un véritable marché international des capitaux. Le nationalisme monétaire s'opposait et s'oppose encore à l'internationalisme commercial.

Or, les énormes besoins d'investissement, aussi bien des pays industrialisés que de ceux du tiers-monde, postulent le fonctionnement des marchés financiers internationaux d'un potentiel et d'une diversité insoupçonnés avant le dernier conflit mondial. Bien sûr, on a pu compter sur les grandes places internationales traditionnelles. Mais il s'est avéré que le volume des demandes de capitaux allait parfois au-delà de leur capacité. Mais surtout, les politiques monétaires et financières appliquées empêchaient la libre rencontre de l'offre et de la demande de capitaux. Le compartimentage monétaire crée des risques et rétrécit le volume des capitaux offerts ou demandés.

C'est pourquoi, de nos jours, cette rencontre des capitaux internationaux s'effectue au-delà des frontières, non plus sur une seule place nettement localisée, mais à travers un réseau bancaire transnational. Celui-ci s'appuie donc sur plusieurs centres principaux, dont chacun apporte sa contribution, conforme à ses traditions, à son savoir-faire, à son pouvoir mobilisateur de capitaux. C'est dans cette communauté internationale que la place de Luxembourg s'est insérée en favorisant la rencontre et l'échange des capitaux à l'instar d'un catalyseur.

Comment était-elle préparée à cette tâche ?

Le dispositif offert par Luxembourg

La sollicitation par le mouvement bancaire international rencontra au Grand-Duché un ensemble de facteurs préexistants, dont la valorisation s'avérait tout à coup possible et payante.

Il est incontestable d'abord que la stabilité politique et sociale du pays ainsi que son appartenance comme membre à part entière à diverses communautés économiques (Union économique belgo-luxembourgeoise, Benelux, C.E.E.) ne sont pas étrangères à cette vocation.

Paradoxalement, le fait pour le pays de ne pas disposer de système monétaire complètement autonome a permis de pratiquer le pluralisme monétaire que requiert le développement des euro-marchés. L'association monétaire avec la Belgique n'entrave pas la liberté des transactions financières, grâce au système du double marché des devises appliqué avec succès en U.E.B.L. Ce système a permis de mettre le franc belge et luxembourgeois à l'abri des mouvements spéculatifs les plus aberrants. Les opérations purement financières passent à travers le marché libre plus flexible, alors que le marché réglementé des

cours de change est réservé aux échanges commerciaux et aux transactions courantes. La bonne collaboration des deux pays dans le cadre de l'Institut belgo-luxembourgeois du Change a permis de concilier les objectifs communs et ceux spécifiques de chacun des pays partenaires. D'autre part, la politique de la trésorerie et de la dette publique menée par le Gouvernement Grand-Ducal s'est abstenue d'imposer des contraintes nationales sévères au système bancaire. Bien que contribuant dans le cadre communautaire par des méthodes appropriées à la lutte contre les flux financiers déstabilisateurs, le Luxembourg a pu éviter, grâce à sa structure financière, de mettre en pratique les procédés les plus incisifs, fatals aux marchés internationaux, tels que réserves monétaires internes ou dépôts de fonds.

Un facteur non négligeable de la confiance faite à la place est à chercher dans les méthodes de contrôle et de discipline imposées aux banques.

La législation relative au contrôle des banques garantit une surveillance ferme dans l'intérêt de la protection de l'épargne et du sérieux de la place. En même temps, les procédés de réglementation sont souples et font une large place à des accords inter-bancaires. Cela permet aux autorités d'appliquer les mesures de contrôle avec flexibilité et de les ajuster rapidement aux situations changeantes sur le plan international.

Incontestablement divers aspects de la législation fiscale du Luxembourg ont favorisé ce déploiement des affaires financières. Sans être un paradis fiscal proprement dit, le Luxembourg s'est doté cependant de certaines formules fiscales favorables aux rassemblements de capitaux.

Depuis 1929 déjà, le pays dispose d'une législation spéciale concernant les sociétés de participation financière (société holding). A l'origine, ces sociétés, exonérées notamment de l'impôt sur le revenu, répondaient essentiellement à l'objectif d'éviter les doubles impositions des résultats économiques des entreprises productrices (non bis in idem).

Dans les années soixante, cette législation a pu être mise au service des grands projets internationaux de financement et d'investissement. C'est ainsi que le souci de l'organisation rationnelle et économique des rassemblements de capitaux et de leur orientation a pris le pas sur les considérations strictement fiscales.

En autorisant l'utilisation du cadre de la société holding pour le financement des filiales de grandes sociétés internationales, ou pour la création de fonds d'investissement, ou encore pour le groupement d'initiatives bancaires collectives, les autorités du pays ont préparé le développement ultérieur, aboutissant à la fonction importante que la place remplit aujourd'hui sur le marché des euro-monnaies.

La liberté des transactions, le contrôle sérieux mais souple, le régime des émissions de valeurs internationales auxquelles ne s'applique pas la retenue à la source sur les coupons, le bon marché des transactions boursières ont également animé la Bourse de Luxembourg, créée en 1927, qui devient un chaînon important dans les marchés internationaux, grâce à

la spécialité des Eurobonds. A cet effet, l'infrastructure législative et fonctionnelle de la place a été améliorée. Des réglementations sur le contrôle des fonds d'investissement et sur la représentation fiduciaire ont été prises. Un organisme de clearing international pour les livraisons de valeurs mobilières, la Cedel, s'est constitué à Luxembourg et compte de nombreux adhérents.

Perspectives d'avenir

Comme centre de rassemblement et de redistribution de capitaux à court, moyen et long termes, la place de Luxembourg a pu faire preuve déjà de sa capacité de fonctionnement normal et sûr, même en cas de perturbations passagères des marchés. Elle a su réagir avec une remarquable faculté d'adaptation à des modifications de méthodes et de besoins sur le marché international. C'est ainsi par exemple qu'elle a su s'orienter vers les euro-crédits, lorsque le marché des capitaux à long terme fut moins sollicité.

Bien sûr ! Une place comme Luxembourg doit non seulement être préparée à répondre à de nouvelles exigences de la vie internationale, elle doit aussi rester consciente des modifications structurelles qui peuvent poser en termes nouveaux les problèmes financiers internationaux ou européens.

A cet égard, elle doit faire preuve de créativité constante. Les données politiques et humaines, institutionnelles et législatives que j'ai exposées dans la première partie de cet article comportent certes des variables, mais surtout de remarquables constantes.

Plutôt complémentaire que concurrentielle des autres places, Luxembourg aura avantage à développer ses prestations spécifiques qui répondent au dynamisme et aux besoins de sécurité des marchés internationaux. Je rappelle que par exemple l'une des

spécialités de la place est l'émission d'obligations libellées en unités de compte de diverses formules.

Parmi les facteurs qui justifient la confiance dans l'avenir, il faut citer le rôle européen de la ville. En vertu des accords intervenus en 1965 entre les Gouvernements des Communautés Economiques Européennes, le siège européen de Luxembourg s'est vu assigner, entre autres, la vocation d'héberger les institutions financières communautaires. C'est à ce titre que le siège de la Banque Européenne d'Investissement a été transféré à Luxembourg, où fonctionnent depuis ses débuts le Service des Prêts de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. Le siège officiel du Fonds Européen de Coopération Monétaire est également fixé à Luxembourg, où il fonctionnera avec les cadres administratifs nécessaires dès que ses attributions auront été suffisamment consolidées et étendues. Demain, ce sera peut-être une banque d'exportation et d'importation qui s'y installera.

Grâce à un système souple de parrainage, des principes de sélectivité sont appliqués aux nouvelles installations de banques. A leur tour, les autorités gouvernementales comme les établissements bancaires eux-mêmes auront à cœur de veiller à la formation intellectuelle et technique du personnel bancaire préparé à sa tâche internationale par le « plurilinguisme » des Luxembourgeois.

Finalement, à côté des atouts naturels et de ceux acquis au cours des années, c'est par la qualité de ses services que se maintiendra et se développera la place de Luxembourg.

Je conclus que dans un monde politiquement et monétairement perturbé la place de Luxembourg pourra contribuer avec d'autres à éviter l'asphyxie des marchés financiers et à conférer une vérité économique à leurs orientations.

Nouvelles diverses

Télégrammes de condoléances

Le 7 juillet 1976 est décédé à Essen (RFA) Monsieur Gustave Heinemann, Président de la République Fédérale d'Allemagne de 1969 à 1974. A l'occasion du décès de Monsieur Heinemann, Son Altesse Royale le Grand-Duc ainsi que Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères, ont envoyé des télégrammes de condoléances dont nous reproduisons ci-après le texte.

An Frau Hilda Heinemann
Essen

Die Großherzogin und ich haben mit Trauer das Hinscheiden von Präsident Gustav Heinemann erfahren und wir nehmen tiefen Anteil an Ihrem großen Schmerz. Wir verneigen uns im Gedenken an diesen hervorragenden Staatsmann, der einen ent-

scheidenden Beitrag geleistet hat zur Festigung der gutnachbarlichen deutsch-luxemburgischen Beziehungen und zum Aufbau eines geeinten, freien Europa.

Jean

Grand-Duc de Luxembourg

An Seine Exzellenz
Herrn Bundeskanzler Helmut Schmidt
Bonn

Mit großer Trauer habe ich die Nachricht vom Ableben des Altbundespräsidenten Herrn Dr. Gustav W. Heinemann erhalten. Genehmigen Sie bitte, Herr Bundeskanzler, im Namen der Luxemburger Regierung und in meinem persönlichen Namen, den Ausdruck unseres tief empfundenen Mitleids. Durch sein lebhaftes Interesse an der demokratischen Entwick-

lung seines Landes, durch sein Verständnis und sein Eintreten für sämtliche Teile der Bevölkerung hat Dr. Heinemann das heutige Gesellschaftsbild Deutschlands in der Welt entscheidend mitgeprägt. An der Festigung der Beziehungen zwischen der Bundesrepublik und Luxemburg war Präsident Heinemann maßgeblich beteiligt, nicht zuletzt durch den Besuch, den er dem Großherzogtum im November 1973 abstattete.

Gaston Thorn
Regierungspräsident u. Außenminister
des Großherzogtums Luxemburg

* * *

A l'occasion du décès du Président Mao Tsé-toung, Son Altesse Royale le Grand-Duc ainsi que le Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, Monsieur Gaston Thorn, ont envoyé le 9 septembre 1976 des télégrammes de condoléances aux autorités de la République Populaire de Chine. Nous reproduisons ci-après le texte de ces télégrammes de condoléances.

Son Excellence Monsieur Chu Teh
Président du Comité permanent
de l'Assemblée Populaire
Pékin

Mes compatriotes se joignent à moi pour rendre hommage à la mémoire de l'homme exceptionnel que fut le Président Mao Tsé-toung. Nous sommes conscients qu'avec lui disparaît une des personnalités les plus marquantes de notre temps, un des grands penseurs de l'humanité. A vous-même, au peuple chinois, à ses dirigeants ainsi qu'à la famille du Président, nous adressons nos plus profondes condoléances.

Jean
Grand-Duc de Luxembourg

Son Excellence Monsieur Hua Kuo Feng
Premier Ministre
Pekin
République Populaire de Chine

Viens d'apprendre avec émotion la triste nouvelle du décès du Président Mao Tsé-toung.

A l'homme d'Etat exceptionnel qui par sa pensée conjugée à l'action a marqué de façon décisive la destinée du grand peuple chinois et qui a été un des très grandes figures du 20^e siècle, le Gouvernement luxembourgeois tient à rendre à cette occasion un dernier et respectueux hommage. Je prie votre Excellence d'agréer l'expression de ma vive sympathie et mes condoléances émues.

Gaston Thorn
Président du Gouvernement
du Grand-Duché de Luxembourg

Son Excellence Monsieur Chiao Kuan Hua
Ministre des Affaires Etrangères
Pekin
République Populaire de Chine

C'est avec émotion que j'ai appris la nouvelle du décès du Président Mao Tsé-toung. Par sa vision et son action le Président Mao a marqué l'histoire du monde d'après-guerre. Il a préparé le changement de la Chine et la conduite vers une condition et une ère nouvelles. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sincères condoléances.

Gaston Thorn
Président du Gouvernement
du Grand-Duché de Luxembourg

Le Conseil européen les 12 et 13 juin à Bruxelles

Lors de leur réunion en Conseil européen des 12 et 13 juillet 1976 à Bruxelles, les chefs de gouvernement des Etats membres de la Communauté européenne ont marqué leur accord sur le nombre et la répartition entre les Etats membres des sièges du Parlement européen à élire en 1978 au suffrage universel direct.

Cette question était le dernier problème resté en suspens, et de nombreuses propositions et formules de compromis avaient été avancées en vue d'une solution. Un certain rapprochement des positions s'était manifesté au mois de juin 1976 lors de la réunion à Luxembourg des ministres des affaires étrangères, ce qui a permis au Conseil européen de trancher ce problème.

Le Parlement européen comptera ainsi après les élections de 1978 410 membres.

Luxembourg	6
Irlande	15
Danemark	16
Belgique	24
Pays-Bas	25

France	81
Italie	81
Royaume-Uni	81
République Fédérale d'Allemagne	81

A l'heure actuelle, les 198 sièges que compte le Parlement européen se répartissent comme suit : Luxembourg : 6; Irlande : 10; Danemark : 10; Belgique : 14; Pays-Bas : 14; France : 36; Italie : 36; Royaume-Uni 36; République Fédérale d'Allemagne 36.

Relevons que le 20 septembre 1976, lors de sa 408^e session, le Conseil des Communautés européennes a approuvé les textes portant élection des membres du Parlement européen au suffrage universel direct. Il a été ensuite procédé à la signature de ces textes.

En ce qui concerne l'Union européenne, le Conseil européen a invité lors de sa réunion à Bruxelles les ministres des affaires étrangères à poursuivre l'examen du rapport Tindemans.

Le Conseil européen a aussi adopté une déclaration concernant la lutte contre le terrorisme international.

Mémorial

Mois de juillet

Ministère d'Etat

Un règlement grand-ducal du 6 juillet 1976 modifie et complète le règlement grand-ducal modifié du 13 janvier 1965 portant détermination des conditions et de la forme des nominations aux différentes fonctions de la carrière du garçon de bureau à l'administration gouvernementale. (page 684)

Un arrêté grand-ducal du 21 juillet 1976 accorde démission honorable à M. Raymond Vouel, Vice-Président du Gouvernement et Ministre des Finances. (page 704)

Un arrêté grand-ducal du 21 juillet 1976 porte nomination de M. Bernard Berg, Ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Ministre de la Famille, du Logement social et de la Solidarité sociale, à la fonction de Vice-Président du Gouvernement. (page 704)

Un arrêté grand-ducal du 21 juillet 1976 porte nomination de M. Jacques-F. Poos à la fonction de Ministre. (page 705)

Un arrêté grand-ducal du 21 juillet 1976 porte attribution du département ministériel des Finances à M. Jacques-F. Poos, Ministre. (page 705)

Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur

La loi du 28 juin 1976 porte approbation de l'Avenant, fait à Luxembourg, le 27 juin 1975, à la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et l'Espagne sur la sécurité sociale, signée le 8 mai 1969. (page 613)

La loi du 28 juin 1976 porte approbation du Traité portant modification de certaines dispositions financières des Traités instituant les Communautés Européennes et du Traité instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés Européennes, signé à Bruxelles, le 22 juillet 1975. (page 617)

La loi du 16 juin 1976 porte approbation de l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement du Royaume de Belgique sur l'assistance mutuelle en matière de protection civile, signé à Bruxelles, le 23 juillet 1970 (page 672)

Un règlement grand-ducal du 6 juillet 1976 modifie le règlement grand-ducal du 12 janvier 1973 relatif à l'exportation de certaines marchandises. (page 675)

Un règlement grand-ducal du 6 juillet 1976 modifie le règlement grand-ducal du 12 janvier 1973 soumettant à licence l'importation de certaines marchandises. (page 675)

La loi du 8 juillet 1976 porte approbation de la Convention sur les droits politiques de la femme,

ouverte à la signature à New York, le 31 mars 1953. (page 685)

La loi du 21 juillet 1976 porte approbation de la Convention européenne d'extradition, signée à Paris, le 13 décembre 1957. (page 718)

La loi du 21 juillet 1976 porte approbation de la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale, signée à Strasbourg, le 20 avril 1959. (page 727)

Ministère de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme

Un règlement grand-ducal du 8 juillet 1976 concerne l'affichage de prix au public d'articles de joaillerie, de bijouterie, d'horlogerie et d'orfèvrerie de grande valeur. (page 689)

Un règlement grand-ducal du 8 juillet 1976 définit les prestations courantes de travaux photographiques dont l'affichage des prix au public est obligatoire. (page 690)

Ministère de l'Education Nationale

Un règlement ministériel du 28 juin 1976 porte création d'un Centre de recherches pédagogiques au Ministère de l'Education Nationale. (page 674)

Un règlement ministériel du 12 juillet 1976 porte fixation des indemnités d'apprentissage dans le commerce. (page 697)

Ministère des Finances

Un règlement ministériel du 14 mai 1976 concerne le tarif des droits d'entrée. (page 636)

Un règlement ministériel du 29 juin 1976 modifie le tableau des bandelettes fiscales pour tabacs. (page 708)

Un règlement ministériel du 12 juillet 1976 fixe le maximum des droits de magasin dans les entrepôts publics. (page 716)

Un règlement grand-ducal du 21 juillet 1976 pris en exécution de la loi du 7 avril 1976 porte modification de la loi du 6 septembre 1968 concernant le contrôle des entreprises d'assurances. (page 764)

Un règlement grand-ducal du 28 juillet 1976 pris en exécution de la loi du 7 avril 1976 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs. (page 772)

Un règlement ministériel du 23 juillet 1976 concerne le règlement général sur le service des entrepôts des douanes. (page 781)

Un règlement ministériel du 23 juillet 1976 concerne les douanes et les accises. (page 785)

Ministère de l'Intérieur

Un règlement ministériel du 6 juillet 1976 concerne l'ouverture de la chasse. (page 714)

La loi du 8 juillet 1976 porte modification de l'article 25 de la loi du 24 février 1843 sur l'organisation communale et des districts, tel que cet article a été modifié dans la suite. (page 715)

La loi du 28 juin 1976 porte réglementation de la pêche dans les eaux intérieures. (page 740)

Un règlement ministériel du 7 juillet 1976 porte introduction de nouveaux permis de pêche valables pour les eaux intérieures. (page 754)

Un règlement grand-ducal du 21 juillet 1976 porte introduction d'un permis de pêche touristique pour les eaux intérieures. (page 755)

Un règlement grand-ducal du 21 juillet 1976 porte fixation du montant du droit et de la taxe piscicole dont sont grevés les permis de pêche valables pour la pêche dans les eaux intérieures. (page 756)

Un règlement grand-ducal du 21 juillet 1976 porte fixation des heures de pêche pour les deux catégories d'eaux intérieures. (page 757)

Un règlement grand-ducal du 21 juillet 1976 porte réglementation des périodes de pêche pour les différentes espèces de poissons et de la taille légale de bonne prise. (page 757)

Un règlement grand-ducal du 21 juillet 1976 porte fixation des modes et engins de pêche ainsi que des procédés autorisés dans les deux catégories d'eaux intérieures. (page 758)

Un règlement grand-ducal du 21 juillet 1976 porte limitation du nombre des prises journalières de certaines espèces de poissons dans les eaux intérieures. (page 759)

Un règlement grand-ducal du 21 juillet 1976 porte réglementation de la pêche à l'aide de l'électricité dans les deux catégories d'eaux intérieures. (page 759)

Un règlement grand-ducal du 21 juillet 1976 porte réglementation de la pêche aux écrevisses dans les eaux intérieures. (page 760)

Un règlement grand-ducal du 21 juillet 1976 interdit temporairement la capture de la grenouille dans les eaux intérieures. (page 761)

Ministère de la Santé Publique et de l'Environnement

La loi du 21 juin 1976 concerne la lutte contre la pollution de l'atmosphère. (page 605)

La loi du 21 juin 1976 concerne la lutte contre le bruit. (page 607)

Un règlement grand-ducal du 30 juin 1976 complète l'annexe du règlement grand-ducal du 4 mars 1974 concernant certaines substances toxiques. (page 681)

Un règlement grand-ducal du 30 juin 1976 fixe la composition et les conditions de fonctionnement de la commission d'experts chargée de donner son avis sur les demandes d'autorisation de mise sur le marché des spécialités pharmaceutiques et des médicaments préfabriqués. (page 681)

Un règlement grand-ducal du 8 juillet 1976 concerne l'organisation médicale, pharmaceutique et paramédicale du Centre hospitalier de Luxembourg. (page 687)

Ministère des Transports et de l'Energie

Un règlement ministériel du 12 juillet 1976 concerne l'usage du signe distinctif particulier « handicapé de la marche ». (page 696)

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

Un règlement grand-ducal du 16 juin 1976 concerne les congés payés du personnel occupé dans les entreprises à caractère saisonnier. (page 604)

La loi du 6 juillet 1976 a pour objet de modifier différentes dispositions du Livre I^{er} du code des assurances sociales et de la loi modifiée du 29 août 1951 concernant l'assurance maladie des fonctionnaires et employés. (page 683)

Un règlement grand-ducal du 21 juillet 1976 fixe les conditions d'études, d'examen et de promotion du personnel de la carrière supérieure, de la carrière moyenne et de la carrière inférieure de l'Administration de l'Emploi. (page 780)

Ministère des Travaux Publics

La loi du 17 juin 1976 porte limitation des accès à la voirie de l'État. (page 612)

La loi du 28 juin 1976 autorise la construction et l'équipement d'un foyer pour enfants à Schifflange y compris l'aménagement des alentours. (page 680)

La loi du 28 juin 1976 autorise la construction et l'équipement d'un bâtiment d'administration central à Cap, y compris l'aménagement des alentours. (page 680)

La loi du 8 juillet 1976 autorise le Gouvernement à faire procéder à l'agrandissement et à l'équipement du collège d'enseignement moyen et professionnel d'Ettelbruck, y compris l'aménagement des alentours. (page 780)

Ministère d'Etat

Un règlement grand-ducal du 14 août 1976 concerne l'aide directe de l'Etat à la presse écrite. (page 840)

Un règlement ministériel du 17 août porte fixation des quotients applicables aux journaux luxembourgeois concernant la répartition de l'aide directe de l'Etat à la presse écrite. (page 842)

Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur

Un arrêté grand-ducal du 6 juillet 1976 porte publication des modifications apportées au tarif des péages ainsi qu'aux annexes 1, 2a, 2b, 2c, 3a, 3b et 3c du tarif des péages, publiés par arrêté grand-ducal du 23 mai 1964. (page 796)

La loi du 21 juillet 1976 porte approbation de la Convention Benelux portant loi uniforme relative à l'astreinte, signée à La Haye, le 26 novembre 1973. (page 826)

Un règlement grand-ducal du 21 juillet 1976 modifie le règlement grand-ducal du 8 octobre 1971 relatif à l'exécution des actes émanant des institutions compétentes des Communautés européennes touchant la matière agricole. (page 844)

Un règlement grand-ducal du 21 juillet 1976 soumet à licence l'importation et l'exportation de certaines marchandises dans les échanges avec les pays non membres de la Communauté économique européenne lorsque, à cette importation ou exportation, des montants compensatoires sont appliqués à la suite des fluctuations de monnaies, en vertu d'un règlement des institutions compétentes des Communautés européennes, et abroge le règlement grand-ducal du 2 mars 1972. (page 846)

La loi du 14 août 1976 porte approbation de l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne au sujet de la perception et du recouvrement de cotisations de sécurité sociale, signé à Bonn, le 14 octobre 1975. (page 848)

La loi du 14 août 1976 porte approbation de l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de La Barbade relatif aux services aériens entre leurs deux territoires respectifs et au-delà, signé à Bridgetown, le 12 janvier 1976. (page 852)

Un règlement grand-ducal du 14 août 1976 modifie le règlement grand-ducal du 12 janvier 1973 soumettant à licence l'importation de certaines marchandises. (page 861)

Un règlement grand-ducal du 14 août 1976 modifie le règlement grand-ducal du 12 janvier 1973 soumettant à licence l'importation de certaines marchandises. (page 862)

Un règlement grand-ducal du 14 août 1976 modifie le règlement grand-ducal du 12 janvier 1973 soumettant à licence l'exportation de certaines marchandises. (page 864)

Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture

Un règlement ministériel du 27 juillet 1976 fixe la date limite d'arrachage ou de destruction des fanes de pommes de terre des cultures destinées à la production de plants pour l'année 1976. (page 830)

Un règlement ministériel du 27 juillet 1976 fixe les variétés et classes de plants de pommes de terre qui font l'objet, après destruction des fanes, d'un prélèvement d'échantillons, en vue d'un test complémentaire de contrôle de laboratoire. (page 831)

Un règlement ministériel du 17 août 1976 fixe pour l'année 1976 la date d'interdiction d'asperger les vignobles. (page 857)

Un règlement grand-ducal du 14 août 1976 concerne l'octroi d'une aide à la consommation de beurre. (page 870)

Ministère de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme

Un règlement grand-ducal du 14 août 1976 fixe les prix maxima pour les courses en taxi. (page 847)

Ministère des Finances

Un règlement grand-ducal du 14 août 1976 porte fixation du nombre des emplois de facteurs aux écritures et de facteur en chef affectés aux services d'expédition et de triage au bureau de poste central à Luxembourg ainsi qu'aux bureaux de poste principaux à Luxembourg 2 et à Esch-sur-Alzette 1. (page 839)

La loi du 21 juillet 1976 autorise l'aliénation, par voie d'échange, d'un terrain domanial situé à Luxembourg-Findel. (page 860)

La loi du 21 juillet 1976 autorise l'aliénation, par voie d'échange, d'un terrain domanial sis à Dudelange. (page 860)

Ministère de la Justice

La loi du 14 août 1976 porte modification de l'art. 26 al. 2 de la loi du 7 juin 1937 ayant pour objet la réforme de la loi du 31 octobre 1919, portant règlement légal du louage de service des employés privés, modifié par l'art. II de la loi du 12 avril 1972 portant réorganisation des justices de paix. (page 836)

Un règlement grand-ducal du 21 juillet 1976 modifie et complète le règlement grand-ducal du 26 novembre 1964 déterminant les conditions d'admission, de nomination et de promotion aux différentes fonctions des services administratifs des établissements pénitentiaires et des maisons d'éducation, tel qu'il a été modifié dans la suite. (page 868)

Ministère de la Santé Publique et de l'Environnement

Un règlement grand-ducal du 21 juillet 1976 concerne les produits de cacao et de chocolat. (page 812)

Un règlement grand-ducal du 21 juillet 1976 concerne les détergents. (page 821)

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

Un arrêté grand-ducal du 21 juillet 1976 approuve la modification du 9 juin 1976 apportée à l'article 20 des statuts de l'établissement d'assurance contre la vieillesse et l'invalidité. (page 823)

Un arrêté grand-ducal du 21 juillet 1976 approuve la modification du 28 juin 1976 concernant l'article 28 des statuts de l'association d'assurance contre les accidents, section agricole et forestière. (page 824)

Un arrêté grand-ducal du 21 juillet 1976 approuve la modification du 9 juin 1976 concernant l'article 38 des statuts de l'association d'assurance contre les accidents, section industrielle. (page 825)

La loi du 14 août 1976 fixe le cadre définitif du personnel de l'inspection générale de la sécurité sociale. (page 836)

Un règlement grand-ducal du 27 août 1976 porte exécution des articles 4 et 9 de la loi du 14 août 1976 fixant le cadre définitif du personnel de l'inspection générale de la sécurité sociale. (page 872)

Mois de septembre

Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture

La loi du 29 août 1976 porte création de l'Institut viti-vinicole. (page 921)

La loi du 29 août 1976 concerne certaines décisions à prendre dans le cadre de la loi d'orientation agricole. (page 925)

La loi du 29 août 1976 porte création de l'Administration des services vétérinaires. (page 925)

Un règlement grand-ducal du 15 septembre 1976 modifie et complète le règlement grand-ducal modifié du 27 juillet 1971 concernant les mesures à prendre en vue de prévenir l'introduction et la propagation d'organismes nuisibles. (page 970)

Ministère de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme

Un règlement grand-ducal du 27 août 1976 porte application de la directive CEE du 19 février 1973 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives au matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension. (page 918)

Ministère de l'Education Nationale

La loi du 14 août 1976 détermine les conditions de création d'établissements privés d'enseignement supérieur. (page 911)

Un règlement ministériel du 6 mai 1976 fixe l'organisation de l'examen pour l'obtention du diplôme de moniteur d'éducation différenciée. (page 916)

Ministère de la Famille, du Logement Social et de la Solidarité Sociale

Un règlement ministériel du 21 septembre 1976 porte abrogation du règlement ministériel modifié du 1^{er} juillet 1963 relatif aux subventions en vue de l'amélioration du logement des ouvriers étrangers. (page 1030)

Ministère des Finances

Un règlement ministériel du 29 juin 1976 modifie l'arrêté ministériel du 21 septembre 1964 accordant

des délais pour le paiement des droits d'accise. (page 900)

Un règlement ministériel du 22 juillet 1976 modifie le tableau des bandelettes fiscales pour tabacs. (page 904)

Un règlement ministériel du 22 juillet 1976 règle en matière de perfectionnement passif, les échanges avec les nouveaux Etats membres des Communautés Européennes. (page 909)

Un règlement ministériel du 27 août 1976 concerne l'uniforme des agents de la douane. (page 932)

Un règlement grand-ducal du 1^{er} septembre 1976 porte désignation des emplois du cadre normal de l'administration des postes et télécommunications pour les fonctions d'inspecteur de direction 1^{er} en rang, d'inspecteur principal 1^{er} en rang, d'inspecteur de direction, d'inspecteur principal et d'inspecteur. (page 960)

Un règlement ministériel du 11 août 1976 concerne les franchises en matière de droits d'entrée. (page 964)

Un règlement ministériel du 22 juillet 1976 règle en matière de perfectionnement passif la franchise partielle ou totale des droits à l'importation. (page 972)

Un règlement ministériel du 15 septembre 1976 modifie les articles 2, 3 et 5 du règlement du 11 février 1976 portant désignation des bureaux de poste secondaires, agences, relais et bureaux auxiliaires. (page 988)

Ministère de la Justice

Un règlement grand-ducal du 29 août 1976 porte modification du règlement grand-ducal du 28 mars 1972 relatif aux conditions d'entrée et de séjour de certaines catégories d'étrangers faisant l'objet de conventions internationales. (page 956)

Ministère de la Santé Publique et de l'Environnement

Un règlement ministériel du 22 juillet 1976 porte modification du règlement ministériel du 17 juin 1974, fixant le tarif des médicaments, modifié par

règlements ministériels des 20 mars 1975 et 22 décembre 1975. (page 901)

Un règlement ministériel du 24 août 1976 modifie la liste des matières colorantes pouvant être employées dans les denrées destinées à l'alimentation humaine. (page 932)

La loi du 29 août 1976 porte planification et organisation hospitalières. (page 965)

Un règlement grand-ducal du 30 juin 1976 concerne l'emploi et le contrôle des additifs dans l'alimentation des animaux. (page 996)

Un règlement grand-ducal du 29 août 1976 concerne la fixation de teneurs maximales pour les substances indésirables dans les aliments des animaux. (page 1023)

Ministère des Transports et de l'Énergie

Un règlement grand-ducal du 14 août 1976 règle les licences et qualifications du personnel de conduite des aéronefs. (page 876)

Mois d'octobre

Ministère d'État

Un arrêté grand-ducal du 27 septembre 1976 concerne la délégation des pouvoirs aux fins de l'ouverture et de la clôture de la session ordinaire de la Chambre des Députés 1976/1977. (page 1046)

Un arrêté ministériel du 6 octobre 1976 concerne la clôture de la session ordinaire de la Chambre des Députés. (page 1047)

Un règlement grand-ducal du 25 octobre 1976 porte désignation de dix emplois à attributions particulières de caractère technique du cadre moyen de l'administration gouvernementale. (page 1099)

Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture

Un règlement grand-ducal du 4 octobre 1976 fixe certaines dispositions applicables au vin provenant de la récolte 1976. (page 1066)

Un règlement grand-ducal du 4 octobre 1976 modifie et complète le règlement grand-ducal du 14 juillet 1971 relatif à l'exécution du règlement CEE n° 817/70 établissant des dispositions particulières relatives aux vins de qualité produits dans des régions déterminées (v.q.p.r.d.). (page 1066)

Ministère de l'Économie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme

Un règlement grand-ducal du 13 octobre 1966 concerne les prix de vente maxima à la consommation du beurre. (page 1070)

Ministère de l'Éducation Nationale

Un règlement grand-ducal du 8 octobre 1976 fixe le régime des vacances et congés scolaires. (page 1074)

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

Un règlement grand-ducal du 8 septembre 1976 porte modification : 1. du règlement grand-ducal du 24 juillet 1973 portant extension de l'assurance obligatoire contre les accidents en application des articles 85, alinéa 5, 1° et 9° du code des assurances sociales; 2. du règlement grand-ducal du 30 mai 1974 portant extension de l'assurance obligatoire contre les accidents aux activités préscolaires, périscolaires, scolaires, péricolaires, universitaires et périuniversitaires. (page 968)

Un règlement grand-ducal du 30 septembre 1976 autorise le Gouvernement à mettre en œuvre des travaux extraordinaires d'intérêt général. (page 1030)

Ministère des Finances

Un règlement ministériel du 17 septembre 1976 modifie le régime d'accise des gaz de pétrole et des autres hydrocarbures gazeux, liquéfiés, ainsi que des benzols et des produits analogues. (page 1038)

Un règlement ministériel du 7 octobre 1976 porte désignation des emplois du cadre normal de l'administration des postes et télécommunications pour les fonctions de chef de bureau, de chef de bureau adjoint et de rédacteur principal. (page 1068)

Un règlement ministériel du 27 septembre 1976 modifie le régime d'accise du tabac. (page 1098)

Ministère de l'Intérieur

Un règlement ministériel du 20 septembre 1976 concerne l'ouverture de la chasse. (page 1040)

Ministère de la Santé Publique et de l'Environnement

Un règlement grand-ducal du 27 septembre 1976 concerne les limonades. (page 1041)

Un règlement grand-ducal du 9 septembre 1976 concerne les agents émulsifiants, stabilisants, épaississants et gélifiants pouvant être employés dans les denrées alimentaires. (page 1082)

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

Un règlement grand-ducal du 8 octobre 1976 concerne la rémunération du travail des jours fériés légaux dans les entreprises à caractère saisonnier. (page 1047)

Un règlement grand-ducal du 8 octobre 1976 porte relèvement de la limite d'âge prévue pour l'indemnisation des jeunes chômeurs. (page 1069)

Chambre des Députés

Mois de juillet

1^{er} juillet : 74^e séance publique. — Communication. — Dépôt de deux projets de loi. — Projet de loi relatif à l'organisation du notariat (n° 1888). Lecture et vote du texte. Renvoi du texte amendé au Conseil d'Etat. — Questions au Gouvernement. — a) Projet de loi autorisant l'aliénation, par voie d'échange, d'un terrain domanial sis à Dudelange (n° 2017; b) projet de loi autorisant l'aliénation, par voie d'échange, d'un terrain domanial situé à Luxembourg-Findel (n° 2018). Rapport de la commission pour la vente de domaines de l'Etat. Lecture et vote des textes. Votes séparés par appel nominal et dispense du second vote. — Projet de loi portant approbation de l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne au sujet de la perception et du recouvrement de cotisations de sécurité sociale, signé à Bonn, le 14 octobre 1975 (n° 2002). Rapport de la commission des affaires sociales. Discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote par appel nominal sur l'ensemble et dispense du second vote. — Projet de loi portant approbation de l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la Barbade relatif aux services aériens entre leurs deux territoires respectifs et au-delà, signé à Bridgetown, le 12 janvier 1976 (n° 2004). Rapport de la commission des affaires étrangères. Discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote par appel nominal sur l'ensemble et dispense du second vote. — Réglementation de la procédure budgétaire.

6 juillet : 75^e séance publique. — Communication. — Questions au Gouvernement. — Règlement des travaux parlementaires. — Réglementation de la procédure budgétaire. — Projet de loi portant création de l'institut viti-vinicole (n° 1998). Rapport de la commission de la fonction publique. Discussion générale.

7 juillet : 76^e séance publique. — Question à l'ordre du jour. — Directive de la procédure budgétaire.

8 juillet : 77^e séance publique. — Réglementation de la procédure budgétaire. — Les motions concernant la création d'un fonds de chômage. Les motions concernant l'organisation du notariat. — Projet de loi portant création de l'institut viti-vinicole (n° 1998). Discussion générale. Lecture et vote du texte. — Projet de loi relatif aux ventes d'immeubles à construire et à l'obligation de garantie en raison de vices de construction (n° 1637). Rapport de la commission juridique. Discussion générale.

13 juillet : 78^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Règlement des travaux parlementaires. — Questions posées au Gouvernement. — Pro-

jet de loi portant création de l'institut viti-vinicole (n° 1998). Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote. — Projet de loi relatif aux ventes d'immeubles à construire et à l'obligation de garantie en raison de vices de construction (n° 1637). Renvoi du texte amendé au Conseil d'Etat. — Projet de loi relatif à certaines décisions à prendre dans le cadre de la loi d'orientation agricole (n° 2016). Rapport de la commission agricole. Discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote. — Demandes en naturalisation. — Interpellation de l'hon. M^{me} Lulling concernant le « Domaine du Kiem ».

14 juillet : 79^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Projet de loi portant planification et organisation hospitalières (n° 1740). Rapport de la commission de la santé publique, des dommages de guerre et de la famille. — Interpellation de l'hon. M^{me} Lulling concernant le « Domaine du Kiem ». Vote sur la motion. — Projet de loi portant planification et organisation hospitalières (n° 1740). Discussion générale.

15 juillet : 80^e séance publique. — Projet de loi portant planification et organisation hospitalières (n° 1740). Lecture et vote du texte. Vote par appel nominal et dispense du second vote. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi déterminant les conditions de création d'établissements privés d'enseignement supérieur (n° 2019). Rapport de la commission de l'éducation nationale et des affaires culturelles. Discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote par appel nominal sur l'ensemble et dispense du second vote. — Projet de loi fixant le cadre définitif du personnel de l'inspection générale de la sécurité sociale (n° 2015). Rapport de la commission de la fonction publique. Discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote par appel nominal et dispense du second vote. — Projet de loi portant organisation de la Protection civile (n° 1937). Rapport de la commission de la fonction publique. Discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote par appel nominal et dispense du second vote. — Projet de loi portant création de l'administration des services vétérinaires (n° 1999). Rapport de la commission de la fonction publique. Discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote par appel nominal et dispense du second vote. — Interpellation de l'hon. M. Useldinger au sujet des graves problèmes qui se posent à un grand nombre de communes à la suite de la dégradation de leurs recettes en matière d'impôt commercial d'après les bénéfices et capital d'exploitation. — Interpellation de l'hon. M. Bousser sur la situation en général de la fonction publique.

Mois d'octobre

12 octobre : 1^{re} séance. — Ouverture de la session ordinaire 1976/1977. — Allocution de M. le Doyen d'âge. — Election du Bureau. — Allocution du Président élu. — Nomination de la commission de travail. — Nomination de la commission des pétitions. — Nomination de la commission des comptes. — Nomination des commissions permanentes. — Maintien de la composition des commissions spéciales. — Hommage à M. Gaston Munchen.

13 octobre : 2^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Communications. — Composition des commissions spéciales. — Questions au Gouvernement. — Projet de loi autorisant l'aliénation, par vente de gré à gré, d'un immeuble appartenant à l'Etat et sis à Washington (n° 2024). Rapport de la commission pour la vente de domaines de l'Etat. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi relatif à l'organisation du notariat (n° 1888). Seconde lecture. Rapport de la commission juridique. Discussion générale. Lecture et vote du texte amendé. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

19 octobre : 3^e séance publique. — Déclaration de M. le Ministre du Travail et de la Sécurité sociale concernant les conventions et recommandations adoptées par la Conférence internationale du Travail à sa 60^e session, tenue à Genève du 4 au 25 juin 1975. — Communication. — Questions au Gouvernement. — Déclaration du Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur sur la politique étrangère. — Projet de loi portant organisation de la protection civile (n° 1937). Second vote constitutionnel.

20 octobre : 4^e séance publique. — Débat sur la déclaration du Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur sur la politique étrangère.

21 octobre : 5^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Continuation du débat sur la déclaration du Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur sur la politique étrangère.

26 octobre : 6^e séance publique. — Communication. — Questions au Gouvernement. — Projet de loi portant réorganisation de l'administration des services techniques de l'agriculture (n° 1997). Second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de l'Arrangement, sous forme d'échange de lettres, entre les Gouvernements des Pays du Benelux et le Gouvernement de la République Populaire dits, signé à Pékin, le 10 avril 1975 (n° 2001).

Rapport de la commission des affaires étrangères. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation du Protocole portant amendement de l'article 14, paragraphe 3, de l'Accord européen du 30 septembre 1957 relatif au transport international des marchandises de Chine concernant l'enregistrement et la protection, sur base de réciprocité, des marques de pro-dangereuses par route (ADR), établi à New York, le 21 août 1975 (n° 2006). Rapport de la commission des affaires étrangères. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. — Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation du Protocole concernant la protection juridictionnelle des personnes au service du Bureau Benelux des marques et du Bureau Benelux des dessins ou modèles, signé à Bruxelles, le 11 mai 1974 (n° 2012). Rapport de la commission des affaires étrangères. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Apurement des comptes du service intérieur de la Chambre des Députés pour l'exercice 1975.

27 octobre : 7^e séance publique. — Règlement des travaux parlementaires. — Apurement des comptes du service intérieur de la Chambre des Députés pour l'exercice 1975 — Vote d'approbation. — Projet de loi portant approbation du Traité portant modification de certaines dispositions du Protocole sur les statuts de la Banque Européenne d'Investissement, signé à Bruxelles, le 10 juillet 1975 (n° 1987). Rapport de la commission des affaires étrangères. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Motion présentée par l'honorable M. Bousser à l'occasion de son interpellation sur la situation en général de la fonction publique (15. 7. 1976). — Projet de loi sur la réhabilitation des condamnés (n° 1718). Seconde lecture. Rapport de la commission juridique. Discussion générale. Lecture et vote du texte amendé.

28 octobre : 8^e séance publique. — Règlement des travaux parlementaires. — Projet de loi sur la réhabilitation des condamnés (n° 1718). Seconde lecture. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Interpellation de l'honorable M. René Urbany au sujet des tentatives de cartellisation et de restructuration dans l'industrie sidérurgique.

Le Mois en Luxembourg

Mois de juillet

Relations extérieures, Communautés européennes, Parlement européen

Une session plénière du Parlement européen s'est déroulée du 5 au 9 juillet 1976 à Luxembourg. Les principaux points à l'ordre du jour ont été le premier débat d'orientation sur l'avant-projet de budget général des Communautés européennes pour 1977, la présentation du programme de travail du Conseil des Communautés européennes par son nouveau président, Monsieur Van der Stoep, et la création d'un passeport européen uniforme.

Le Comité consultatif CECA a tenu sa 178^e session, la première session de l'exercice 1976/1977, le 15 juillet 1976 à Luxembourg, sous la présidence de M. Marmasse, doyen d'âge. Le Comité a procédé à l'élection de son président et de son bureau pour le nouvel exercice.

Le 13 juillet 1976, le Ministère des Affaires Etrangères a publié le communiqué suivant : Le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République Populaire de Mongolie, guidés par le souhait de développer des relations plus étroites entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République Populaire de Mongolie, ont décidé d'établir des relations diplomatiques entre les deux pays au niveau d'Ambassadeurs.

Lors de la réunion statutaire de l'Institut pour la coopération régionale dans les régions frontalières intra-communautaires le 16 juillet 1976 à Trèves, Monsieur Pierre Werner, ministre d'Etat honoraire, a été élu à l'unanimité comme nouveau président de l'IRI. Le député Willy Dondelinger a été nommé membre du comité-directeur de l'IRI.

Du 16 au 18 juillet 1976 a eu lieu à Toulouse la 43^e session du Conseil des Ministres de la Conférence Européenne des Ministres des Transports. Le Luxembourg était représenté à cette occasion par Monsieur Marcel Mart, Ministre des Transports et de l'Economie nationale.

Le 28 juillet 1976 a eu lieu au Ministère des Affaires Etrangères à Luxembourg l'échange des instruments de ratification de la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République d'Islande tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu de la fortune des entreprises de navigation aérienne.

Economie, Prix, Finances

L'indice des prix à la consommation a atteint le niveau de 264,74 points le 1^{er} juillet 1976. Par rapport au mois de juillet 1975 la hausse des prix à la consommation s'établit à 9,7%.

Le 27 juillet 1976, l'ARBED, Division de Differdange, a présenté à Differdange un nouveau procédé

de construction de routes par le bétonnage en béton armé continu tout-laitier.

Au 31 juillet 1976, la somme de bilan des établissements bancaires et d'épargne à Luxembourg s'est élevée à 1 583,41 milliards de francs contre 1 559,05 au 30 juin 1976, soit une augmentation de 1,6%.

Le patrimoine global net des fonds d'investissement luxembourgeois s'est élevé à 97,27 milliards de francs au 31 juillet 1976 contre 97,3 milliards de francs le mois précédent.

Syndicats, Partis politiques

Le groupe pour la politique européenne du F.D.P. s'est réuni le 3 juillet 1976 à Luxembourg. A l'ordre du jour de cette réunion : la préparation programmatique de la réunion de la Fédération des Partis libéraux d'Europe prévue en novembre à La Haye et le soutien du F.D.P. lors de la campagne électorale en R.F.A.

Le 8 juillet 1976 a eu lieu à Luxembourg la réunion constitutive du Parti Populaire européen, regroupant 12 Partis démocrates-chrétiens de sept pays membres de la Communauté européenne. Monsieur Léo Tindemans, Premier Ministre belge, membre du Parti chrétien-social belge, a été élu président du Parti populaire européen.

Congrès

Du 18 au 24 juillet s'est déroulé à Luxembourg le 7^e congrès international des Amis du Sonnenberg qui a eu comme thème : « L'intégration sociale de nos enfants ». Dans le cadre de ce congrès les conférences suivantes ont eu lieu : par le Dr. G. Schaefer, professeur à l'Université de Kiel sur « L'héritage biologique ou l'environnement : facteurs déterminants du comportement humain ? » ; par M. Kurt Neumann, secrétaire adj. du Centre International du Sonnenberg, sur « L'enfant, la société actuelle et les conditions éducatives » ; par M. Lucien Jacoby, fonctionnaire à la Direction générale des Communautés européennes, sur « L'action des Communautés européennes en matière d'éducation ».

Le 22 juillet la « Deutsche Akademie für Städtebau u. Landesplanung, Landesgruppe Hessen, Rheinland-Pfalz, Saarland » s'est réunie pour une séance de travail à Luxembourg.

Conférences, Soirées littéraires

Le 1^{er} juillet a lieu au Théâtre municipal de Luxembourg une conférence donnée par le docteur N. Neimann, professeur de pédiatrie à l'Université de Nancy, sur le thème : « L'enfant martyr ».

Le 2 juillet le docteur Shmerling, directeur du département des maladies de la nutrition et de la digestion à la clinique pédiatrique universitaire de

Zurich, donne au Théâtre municipal de Luxembourg une conférence sur l'alimentation des bébés.

A l'occasion de l'inauguration de la session 1976 de l'Université Internationale de Luxembourg, placée sous le thème « Le Pouvoir Exécutif », le professeur Edward McWhinney, Queen's Counsel, fait le 26 juillet une introduction en la matière en développant les divers aspects de fonctionnement du pouvoir exécutif, alors que le professeur Pierre Pescatore, juge à la Cour de justice des Communautés européennes, parle de la place de l'exécutif dans le système des Communautés européennes.

Théâtre, Cinéma, Spectacles

La Cinémathèque de Luxembourg présente le 1^{er} juillet à Luxembourg le film inédit de Michael Ritchie « The Downhill Racer ».

Dans le cadre du 24^e Festival international de théâtre en plein air et de musique de Wiltz est présentée le 3 juillet la pièce « Der Besuch der alten Dame » de Dürrenmatt par l'ensemble de Schwäbisch-Hall.

Le 4 juillet a lieu à Gasperich le 10^e festival du folklore avec de nombreux groupes étrangers et luxembourgeois.

Le festival international de Wiltz se poursuit le 10 juillet par un spectacle de ballets, de chant et de musique sud-américaine présenté par le groupe « Los Indianos ».

Le Théâtre des Casemates présente en première le 15 juillet à Luxembourg la pièce « Mann ist Mann » de Bert Brecht.

Concerts, Musique de Chambre, Soirées musicales

Ton Koopman, artiste néerlandais donne le 1^{er} juillet un concert d'orgue en l'église Saint-Michel à Luxembourg.

Un autre concert d'orgue a lieu le même jour à la basilique d'Echternach par l'organiste de Cologne Michael Schneider.

A la Place d'Armes à Luxembourg a lieu le 2 juillet le Reno International Jazz Festival avec le « Sonoma Valley High School Jazz Ensemble »; le « Franklin High School Jazz Band » de Seattle et le « Jazz Ensemble de l'University of Nevada - Las Vegas ».

Dans le cadre du festival international de musique d'Echternach a lieu le même jour à la basilique un concert de musique de chambre donné par l'orchestre de chambre de Vilnius (URSS).

Au grand auditoire de Radio-Télé-Luxembourg à Luxembourg, l'orchestre symphonique de RTL donne le 3 juillet un concert sous la direction de H. Pensis jr., en présence de LL. AA. RR. le Prince Charles et la Princesse Joan.

La fanfare de l'Athénée grand-ducal donne le 3 juillet un concert à l'Athénée de Luxembourg.

En l'église Saint-Jean à Luxembourg-Grund a lieu le 3 juillet à l'occasion de la fin des travaux de restauration à l'église, un concert spirituel donné par les ensembles choraux et instrumentaux de la paroisse.

Le 4 juillet l'orchestre de chambre de Vilnius, placé sous la direction de Saulius Sondeckis, donne un concert à la basilique d'Echternach avec le concours du soliste Cyprien Katsaris, piano.

A la Place d'Armes à Luxembourg a lieu le même jour un concert donné par les joueurs de flûte à bec de Bruges.

Au casino de Mondorf-les-Bains a lieu le 5 juillet un récital de mélodies avec le concours de Béby Kohl, chant, Jeanette Braun-Giampellegrini, piano et J.-P. Braun, clarinette.

Le 7 juillet est donné à la cour intérieure de l'ancien Athénée à Luxembourg un concert d'ouverture de l'été musical de Luxembourg avec le concours du Madrigal de Luxembourg.

Le « Quatuor vocal de Luxembourg » donne le même jour un concert vocal au casino de Mondorf-les-Bains.

Le professeur de koto, M^{me} Seifu Tafuji de Tokio, donne le 8 juillet au Foyer européen à Luxembourg un concert de koto, comprenant des mélodies traditionnelles japonaises.

Le concert de clôture du festival international d'Echternach est donné le 10 juillet à la basilique par l'orchestre de musique de chambre de Munich sous la direction de Karl Richter. Un récital d'orgue consacré à des œuvres de J. S. Bach est donné le 11 juillet, également à la basilique d'Echternach.

A l'occasion du 150^e anniversaire de l'érection de l'église paroissiale d'Ehnen a lieu le 11 juillet un concert spirituel.

Jeannine Stoffel donne le 15 juillet un récital de piano en la vieille église de Diekirch.

Au festival du théâtre en plein air et de musique à Wiltz, l'orchestre symphonique de Radio-Télé-Luxembourg, sous la direction de Louis de Froment, donne le 16 juillet un concert avec le concours de Leonid Kogan, le célèbre violoniste russe.

Le quatuor « Ars Vocalis » donne le 16 juillet dans le cloître des Trinitaires à Vianden un concert avec le concours du flûtiste viennois René Clemencic.

Le festival de Wiltz présente le 17 juillet un spectacle de poésie et de musique médiévales intitulé « Jeux d'amour des trouvères et troubadours », avec le concours du groupe des instruments anciens de Patis, sous la direction de Henri Doublier.

Dans le cadre de l'« Été musical de Luxembourg » a lieu au grand auditoire de la Villa Louvigny à Luxembourg un concert de musique ancienne sur le thème : « Musique à la Cour du Roi Henry VIII et de la Reine Elisabeth I^{re} » donné par « The Praetorius Consorts » de Londres.

En l'église de Reckange/Mersch a lieu un récital d'orgue donné par l'organiste belge Hubert Schoonbroodt avec le concours de la chorale Ste-Cécile de Mersch.

Le 22 juillet a lieu au Théâtre municipal à Luxembourg un concert de gala de bienfaisance au profit des sinistrés de l'Italie du Nord, avec le concours de l'orchestre symphonique de RTL et de la pianiste Elsbjeta Dedecke, soliste de l'Orchestre National de Belgique.

Le Double Quatuor Mixte de Berdorf donne le même jour un concert vocal à l'abbaye d'Echternach.

Au festival de Wiltz est présenté le 24 juillet le roi du vibraphone Lionel Hampton avec son orchestre et plusieurs solistes de classe mondiale.

Le 25 juillet a lieu en l'église abbatiale de Clervaux un concert de musique classique pour flûte et clavecin avec le concours de Guy Cottin et Simone Folscheid.

« Été musical de Luxembourg » offre le 27 juillet en l'église St-Alphonse à Luxembourg un concert vocal, instrumental et d'orgue, donné par « Eton College Chamber Orchestra & Choir » de Windsor, sous la direction de Graham Smallbone.

Le même jour le duo Mary Lou Galen et Pierre Nimax donnent un concert de musique de chambre à l'abbaye d'Echternach.

Le festival de théâtre en plein air et de musique de Wiltz est clôturé le 31 juillet par un récital de clavecin du célèbre Rafael Puyana de Bogota, donné en l'église décanale de Wiltz.

L'église baroque de Mondorf-les-Bains prête le 31 juillet son cadre à une soirée de musique des 17^e et 18^e siècles, donnée par le trio-récital de Nancy.

Foires et Expositions

A la Galerie d'Art municipale d'Esch-sur-Alzette a lieu le 4 juillet le vernissage d'une exposition intitulée « Contes et légendes du Bassin Minier », composée de travaux de peintures, collages, montages photographiques etc., réalisés par les élèves du Lycée de Garçons d'Esch.

A Mondorf-les-Bains est ouverte le même jour une exposition présentant les œuvres récentes de quinze artistes luxembourgeois sous le thème « Art contemporain luxembourgeois ».

Du 3 juillet à la fin du Festival international de théâtre en plein air et de musique a lieu à Wiltz une exposition d'œuvres des artistes Ota Nalezinek et Raymond Clement, intitulée « La musique et l'image ».

M^{me} Margot Reckinger-Thomé expose ses peintures, gouaches et tempera à partir du 4 juillet au cloître de l'abbaye d'Echternach.

Le 9 juillet a lieu au Cercle municipal de Luxembourg le vernissage de l'exposition « Présence de l'artisanat d'art luxembourgeois, Été 76 ».

Le peintre sénégalais Mamadou Diakhaté expose ses œuvres à partir du 10 juillet à Luxembourg.

Le Ministre des Affaires Culturelles invite le 12 juillet à l'inauguration de l'exposition « De l'objet à la Cité », réalisée par M^{me} Valentine Fougère au Musée d'Histoire et d'Art à Luxembourg.

La 4^e session de l'Académie d'Été Européenne des Beaux-Arts débute le 19 juillet à Luxembourg et comporte des cours pratiques, des causeries, des conférences et discussions avec des visites guidées du musée d'art de Luxembourg. Une exposition des œuvres réalisées pendant ces cours clôture cette session d'été.

A Remich a lieu le 24 juillet l'ouverture d'une grande exposition de tableaux du peintre Auguste Federmeier.

Commémorations, Visites officielles, Divers

A l'occasion des cérémonies du bicentenaire des Etats-Unis d'Amérique a lieu le 3 juillet un concert de gala en présence de Leurs Altesses Royales le Prince Charles et la Princesse Joan à l'auditoire de la Villa Louvigny, donné par l'orchestre symphonique de Radio-Télé-Luxembourg. Le 4 juillet se déroule au château d'Ansembourg une réception sous forme de garden-party donnée par l'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique, manifestation placée sous le signe de l'amitié américano-luxembourgeoise. L'Harmonie municipale de Differdange et une chorale de la base militaire de Bitbourg interprètent à cette occasion des chansons américaines.

Les journalistes sarrois accrédités auprès du Parlement et du Gouvernement de la Sarre remettent le 7 juillet, en présence de nombreux invités, au Château Halberg à Sarrebruck le « Canard d'Or » à Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement. Cette distinction récompense chaque année un homme politique particulièrement avenant envers la presse.

Dans le cadre des festivités du bicentenaire des Etats-Unis d'Amérique a lieu à Ettelbruck le 8 juillet, en présence de Leurs Altesses Royales le Prince Charles et la Princesse Joan, la remise officielle d'un acte léguant symboliquement la place et le Monument Patton à Ettelbruck aux Etats-Unis d'Amérique. L'acte officiel est remis après lecture par Son Altesse Royale la Princesse Joan à M^{me} l'Ambassadeur des USA à Luxembourg.

Le 13 juillet a lieu à l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg la remise du prix de l'« American Mathematical Association » à Monsieur Carlo Gitt, élève au Lycée de Garçons d'Esch-sur-Alzette.

Au cours de l'assemblée générale de l'Association des Femmes Libérales qui a eu lieu à Luxembourg le 14 juillet, Madame Colette Fleisch, député et maire de la Ville de Luxembourg, est désignée à l'unanimité au poste de présidente de cette association.

Des jeunes filles des sept cités d'Europe jumelées à Esch-sur-Alzette, c'est-à-dire Moedling (Autriche), Puteaux (France), St. Gilles (Belgique), Tilburg (Pays-Bas), Tower Hamlets (Grande-Bretagne), Velletri (Italie), Zemun (Yougoslavie), ont participé du 21 au 31 juillet à Esch-sur-Alzette au Camp International des Jeunes 1976.

Dans le cadre des activités de la World Youth Visit Exchange Association, un groupe de trente enseignants japonais est arrivé le 29 juillet à Luxembourg pour visiter le pays et étudier ses structures politiques, administratives, industrielles et touristiques.

Le 17 juillet 1976, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont participé à Montréal à la cérémonie d'ouverture des jeux de la XXI^e Olympiade. Les Souverains se sont rendus ensuite à Akron (Ohio) où ils ont visité la Goodyear Tire & Rubber Company.

Le 20 juillet 1976 le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont été reçus par le maire de Chicago et

ont assisté à une réception offerte en leur honneur par la colonie luxembourgeoise de Chicago.

Mois d'août

Relations extérieures

Le 5 août 1976, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères, a eu à Madrid une entrevue avec Monsieur Adolfo Suarez, Premier Ministre, et Monsieur Marcelino Oreja, Ministre des Affaires étrangères d'Espagne.

Le 11 août 1976, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, a été reçu en audience par le Roi d'Espagne Juan Carlos à Madrid.

Le 31 août 1976, Monsieur Henri Simonet, vice-président de la Commission des Communautés européennes, a été reçu à Luxembourg par Monsieur Marcel Mart, Ministre de l'Economie nationale. Le but de cette visite était la présentation du plan anticrise dans le domaine de la sidérurgie mis au point par la Commission.

Economie, Prix, Finances

L'indice des prix à la consommation a atteint le niveau de 266,77 points le 1^{er} août 1976. Par rapport au mois d'août 1975 la hausse des prix à la consommation s'établit à 10,1%.

Au 31 août 1976, la somme de bilan des établissements bancaires et d'épargne de Luxembourg s'est élevée à 1 620,0 milliards de francs contre 1 583,4 milliards au 31 juillet 1976, soit une augmentation de 2,3%.

Le patrimoine global des Fonds d'investissement luxembourgeois s'est élevé à 97,13 milliards de francs au 31 août 1976 contre 97,27 milliards le mois précédent.

Conférences, Soirées littéraires

Le 3 août, deux auteurs de la Sarre donnent à la Maison de l'Europe à Luxembourg lecture de leurs œuvres littéraires récentes, à savoir : Felicitas Frischmuth et Ludwig Harig.

A Esch-sur-Alzette, la révérende sœur-missionnaire Agnès, qui est depuis huit ans en Corée du Sud, parle de ce pays, du peuple coréen, du folklore, et répond également aux questions qu'on lui pose sur la Corée.

Dans le cadre de l'animation culturelle présentée par l'Académie Européenne Libre des Beaux-Arts, le poète alsacien Joseph-Paul Schneider donne le 13 août à Luxembourg une conférence sur les aspects de la poésie contemporaine.

Les 14 et 15 août a lieu au Théâtre municipal de Luxembourg une conférence des Baha'is du Luxembourg, au cours de laquelle on entend Madame Rabbani, épouse de S. Exc. Shogin Rabbani, Gardien de la Foi Baha'ie.

A la Maison de l'Europe à Luxembourg, le professeur Eric Kraemer, ancien chargé de cours à l'Académie

d'été internationale de Salzbourg, donne le 18 août une conférence sur « la peinture depuis David ».

Le 19 août, les auteurs luxembourgeois Josy Braun, Roland Kayser, Pol Pütz, Guy Wagner et Jean-Michel Klopp donnent à la Maison de l'Europe à Luxembourg une soirée de lecture d'œuvres non encore publiées.

Du 29 août au 4 septembre a lieu à la Maison de l'Europe à Luxembourg un séminaire de langue française pour la « Deutsch-Niederländische Heimvolkshochschule, Aurich-Friesland », sur le thème « La jeunesse rurale en Europe ».

Théâtre, Cinéma, Spectacles

Dans le cadre du programme culturel de l'Académie Internationale Libre des Beaux-Arts a lieu le 6 août à la Maison de l'Europe à Luxembourg un spectacle de cabaret avec Theodor Weissenborn.

A Differdange, l'ensemble « Aglaya », qui est une troupe de ballet formée de jeunes belges, donne le même jour un spectacle de ballet. La même représentation est donnée le 8 août à la Place d'Armes à Luxembourg.

A partir du 15 août a lieu à Mondorf-les-Bains un spectacle « Son et Lumière » sur le parvis de l'église paroissiale.

Le 21 août a lieu à Differdange un festival de chant avec Mireille Mathieu, accompagnée de quatre danseurs, avec le concours de l'orchestre Fred Ferrugia.

Concerts, Musique de Chambre, Soirées musicales

Le 1^{er} août a lieu à Echternach en l'église SS. Pierre et Paul un concert spirituel, donné par le Friedrich-von-Spee-Chor de Trèves.

A Differdange, le Syndicat d'Initiative présente le 2 août au parc de Gerlache « The Crewkerne Concert Band ».

Le Double Quatuor Mixte de Berdorf, sous la direction de Robert Schiltz, donne le 5 août au cloître de Vianden un concert vocal.

A Echternach, le « Saarländisches Zupforchester » donne le 6 août un concert de musique de chambre.

Bernard Lagacé, professeur d'orgue au Conservatoire de Montréal, donne le 10 août, en l'église Saint-Michel à Luxembourg, un grand concert consacré à J. S. Bach.

Le 15 août, François Nesen donne un concert d'orgue en l'église de Mondorf-les-Bains.

Foires et Expositions

Au pavillon de la « Source Kind » à Mondorf-les-Bains est ouverte à partir du 1^{er} août l'exposition des œuvres du peintre parisien Robert Salome.

A Rumelange, le jeune sculpteur Michel Schiltz expose à partir du 1^{er} août ses œuvres récentes.

Le 4 août a lieu dans les salles de l'Académie Internationale d'été des Beaux-Arts à Luxembourg une journée de porte-ouverte.

A la Galerie « La Chapelle » à Mondorf-les-Bains est ouverte à partir du 5 août l'exposition d'œuvres des élèves de l'Académie d'été des Beaux Arts de Luxembourg.

Au Cercle municipal de Luxembourg a lieu le 9 août l'ouverture d'une exposition sur la foi baha'ie, organisée par l'Assemblée spirituelle des Baha'is du Luxembourg.

Le Club des caniches du Luxembourg invite le 15 août au Parc merveilleux de Bettembourg à l'ouverture d'une exposition de chiens de race.

Charles-Henri Eibner expose à partir du 21 août des estampes du XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècle au pavillon de la « Source Kind » à Mondorf-Etat.

Le 28 août a lieu au Théâtre municipal de Luxembourg une exposition de peintures et de sculptures, organisée par l'Union Artistique des Cheminots Luxembourgeois.

La Galerie Bruck à Luxembourg présente à partir du 28 août plusieurs collections d'estampes.

A « La Galerie » à Luxembourg a lieu le 31 août le vernissage de l'exposition « Les Iles Canaries » vues par l'artiste Ota Nalezinek.

Les artistes luxembourgeois à l'étranger

Du 25 juillet au 19 août a lieu à Prüm en Allemagne Fédérale la traditionnelle exposition intitulée : « Europäische Vereinigung Bildender Künstler aus Eifel und Ardennen » à laquelle participent les membres suivants du « Cercle Artistique » : Georgen Edmond, Graas Gust, Grosbusch Joseph, Heintz Michel, Hulten Fränz, Koemptgen Roger, Kraus Henri, Nalezinek Ota et Weber Edouard-Maria.

Au 26^e rassemblement international de jeunes musiciens à Bayreuth en Allemagne Fédérale, Monsieur Jeannot Weimerskirch de Schiffange représente le Grand-Duché de Luxembourg.

L'artiste luxembourgeoise Ger Maas expose ses créations récentes à Tallinn en Estonie (URSS). Le vernissage a lieu le 13 août en présence du directeur de l'« association des peintres » et du peintre estonien Olev Subbi.

Six membres du « Luksemburga Esperanto-Asocio » (LEA) ont représenté le Grand-Duché de Luxembourg au Congrès mondial Esperanto, qui a lieu du 1^{er} au 8 août à Athènes.

Lors de la journée du Benelux qui a lieu le 27 août à l'exposition internationale de chiens de race à Anvers, M^{me} Maisy Kuffer de Schiffange reçoit deux premiers prix pour ses deux pékinois. A l'exposition de Essen en Allemagne Fédérale, ces deux chiens reçoivent le titre « champion de beauté d'Allemagne ».

Mois de septembre

Relations extérieures, Communautés européennes, Parlement européen

Le 4 septembre 1976, Monsieur Werner Neumann, Regierungsvizepräsident du Land Rhénanie du Nord-Westphalie, a eu à Luxembourg des entretiens avec Monsieur Joseph Wohlfart, Ministre de l'Intérieur. Les entretiens ont porté notamment sur les fusions des communes réalisées dans le Land Rhénanie du Nord-Westphalie.

Le 8 septembre 1976, les ministres de l'Intérieur des pays du Benelux se sont réunis à La Haye. Les entretiens des ministres W. F. De Gaay Fortman, J. Michel et Joseph Wohlfart ont porté essentiellement sur la coopération supra-frontalière des collectivités locales.

Les 11 et 12 septembre 1976, Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, a pris part à une réunion informelle des ministres des Affaires Etrangères qui se tenait à Beetsterzwaag aux Pays-Bas.

Le 13 septembre 1976, Monsieur Benny Berg, Vice-Président du Gouvernement, Ministre du Travail, est arrivé en Yougoslavie, où il a eu des entretiens avec le Ministre yougoslave du Travail. A la même occasion a eu lieu à Belgrade une réunion du comité mixte luxembourgo-yougoslave sur les problèmes des travailleurs yougoslaves et les questions de la sécurité sociale.

Du 13 au 17 septembre 1976 s'est déroulée à Luxembourg une session du Parlement européen avec à l'ordre du jour notamment la discussion d'une déclaration du Président en exercice du Conseil des Communautés européennes sur l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct à la suite des résultats du Conseil européen des 12 et 13 juillet 1976 et du Conseil des Communautés européennes des 27 et 28 juillet 1976.

Le 14 septembre 1976 a eu lieu à Luxembourg la 22^e réunion jointe de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et du Parlement européen placée sous le thème : Responsabilités européennes dans le monde.

Le 21 septembre 1976, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, s'est rendu à New York pour clôturer la 30^e session de l'Assemblée générale des Nations-Unies et pour passer les pouvoirs au Président de la 31^e session. Avant de se rendre à New York, le Président du Gouvernement a fait une visite de deux jours au Guatemala.

Economie, Prix, Finances

Le 2 septembre 1976 s'est tenue une réunion tripartite Gouvernement - Syndicats - Sidérurgie. A cette occasion les représentants de la sidérurgie ont déclaré que la situation conjoncturelle a empiré au début de l'automne et qu'une reprise effective n'est pas encore prévisible.

Au 30 septembre 1976, la somme de bilan des établissements bancaires et d'épargne de Luxembourg s'est élevée à 1 682,3 milliards de francs contre 1 620,1 milliards au 31 août 1976, soit une augmentation de 3,8%.

Congrès et séminaires

Au Foyer de l'association luxembourgeoise des ingénieurs et industriels et de l'Ordre des architectes à Luxembourg a lieu le 9 septembre, à l'occasion du centenaire de la première transmission téléphonique par Alexandre Bell, une journée académique des « Télécommunications » au cours de laquelle M. Jean B. Wolff, Directeur adjoint hon. de l'Administration des P et T parle « des câbles téléphoniques interurbains au Grand-Duché de Luxembourg »; M. Günther Gattner, Directeur de Siemens à Munich, fait un exposé sur « les nouveaux systèmes de transmission » et enfin M. R. Roelandt, manager engineering de la division transmission et radio de la Bell Telephone MFG à Anvers, traite le sujet suivant: « équipements de transmission modernes ».

Du 9 au 11 septembre a lieu au Centre Européen du Kirchberg à Luxembourg le congrès international 1976 de la Société internationale pour la recherche sur les maladies de civilisation et l'environnement, auquel assistent des délégués venant de plus de 20 pays, qui discutent sur les thèmes de la médecine de travail, l'influence du bruit, les maladies de civilisation, le cancer. En marge des programmes ont lieu plusieurs symposiums au sujet du fluor, du lait et des relations « mère et enfant ».

Les 13 et 14 septembre se tiennent au Centre Jean-XXIII à Luxembourg le séminaire d'automne avec la participation d'une centaine de personnes, prêtres et laïcs, qui s'occupent de l'enseignement religieux dans les écoles primaires et moyennes luxembourgeoises.

Au couvent du Howald à Luxembourg a lieu du 13 au 16 septembre, sous les auspices du Centre International de Formation européenne, un séminaire sur la défense des droits des consommateurs en Europe, auquel assistent une quarantaine de délégués venant de Suède, du Danemark, du Royaume-Uni, d'Irlande, de France, de la République Fédérale d'Allemagne, de Belgique, de Suisse et du Luxembourg.

Le congrès du groupement européen des Ardennes et de l'Eifel se déroule les 17, 18 et 19 septembre dans la ville touristique de Vianden. Il débute par l'ouverture de l'exposition « Art des jeunes » à l'école primaire, suivie d'une séance académique en présence d'importantes délégations de France, de Belgique, d'Allemagne Fédérale et du Luxembourg, et au cours de laquelle plusieurs orateurs prennent la parole sur le thème: « Le tourisme au service de l'entente entre les peuples ». Une réception à l'Hôtel de Ville de Vianden clôture les travaux de ce congrès.

Du 18 au 25 septembre a lieu au Cercle municipal de Luxembourg le congrès de la société mycologique de France. Au cours de la séance inaugurale, Monsieur Emile Krieps, Ministre de la Santé Publique et de l'Environnement est élu président d'honneur de la S.M.F. Une exposition de champignons avec pan-

neaux didactiques et de la littérature mycologique est ouverte au péristyle du cercle municipal. Au cours du congrès plusieurs excursions conduisent les participants à travers les forêts luxembourgeoises sous la conduite de mycologues belges.

Environ 150 spécialistes européens en radiologie se réunissent du 23 au 25 septembre en séminaire à Luxembourg pour discuter de la radiologie du médiastin. Ce séminaire s'inscrit dans le cadre de la vocation du Collège d'Enseignement Post-Universitaire de Radiologie et est organisé par le Dr P. Bernadac de Nancy, directeur de pneumologie, assisté du Dr P. Capesius de Luxembourg.

Un colloque, organisé par la Société Anonyme Paul Wurth, réunit du 23 au 25 septembre de nombreux spécialistes représentant les plus importantes sociétés sidérurgiques de l'Europe Occidentale. Au programme figure le bilan général des performances du gueulard sans cloches inventé et développé par Paul Wurth, et les problèmes d'entretien et d'usure de cet équipement.

La direction générale des Affaires sociales, direction Santé et Sécurité, de la Commission des Communautés Européennes organise les 27 et 28 septembre au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg un séminaire scientifique sur les problèmes que posent du point de vue de la radio-protection la préparation et l'utilisation de préparations pharmaceutiques contenant des substances radioactives. A ce séminaire participent des experts scientifiques des différents pays de la Communauté européenne.

Les 27 et 28 septembre, la Cour de justice des Communautés européennes est au centre d'une rencontre judiciaire et universitaire qui rassemble 150 magistrats, professeurs en droit et ministres de la Justice. Au programme figurent les méthodes d'interprétation du droit communautaire par la Cour de justice et les juridictions ainsi que la présentation du rapport sur l'activité judiciaire après 20 années de jurisprudence aux ministres de la Justice des neuf Etats membres.

Le 28 septembre a lieu au Centre Européen de Kirchberg à Luxembourg l'ouverture officielle des 30^{es} Journées luxembourgeoises de géodynamique, en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc et du Secrétaire général du Conseil de l'Europe. La séance académique est suivie d'une visite du laboratoire de géodynamique à Walferdange.

Dans le cadre des actions de recherche et d'information de la Commission des Communautés européennes prévues par le traité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, la Commission des Communautés européennes organise du 29 septembre au 1^{er} octobre, au Théâtre municipal de Luxembourg, les journées d'information sur les « Chantiers d'abattage à haute performance dans les charbonnages ». Environ 350 délégués de treize pays suivent les travaux des journées d'information.

Conférences, Soirées littéraires

Le 7 septembre, le Dr. Herbert R. Axelrod des USA donne à Differdange une conférence sur « Les poissons dans le lac Malawi », agrémentée par la projection de diapositives en couleurs.

Le Père Camille Joset sj., professeur aux Facultés N.-D. de la Paix à Namur, donne le 15 septembre à Luxembourg une conférence sur Mgr Lefèbvre et la crise de l'Eglise.

Le 16 septembre a lieu à Luxembourg une soirée littéraire, intitulée « Ecrivains pour le Chili » avec Arnfried Astel et des auteurs luxembourgeois, en présence de l'écrivain chilien exilé Juan Alvarez.

Sur invitation de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, M. Landuyt, prospecteur commercial près de l'Ambassade de Belgique à Moscou, fait le 16 septembre un exposé au sujet du marketing en URSS.

Le Père Joseph Wresinski parle le 22 septembre à l'abbaye de Clervaux sur le « Quart-Monde ».

A Wiltz, le D^r Emile Colling expose le 23 septembre les trois grands problèmes du 3^e âge : logement, revenu et ennui.

A la Journée de la Famille 1976, Monsieur Emile Krieps, Ministre de la Santé Publique et de l'Environnement, et le D^r Emile Duhr, Directeur de la Santé Publique, parlent le 24 septembre sur le thème : « Une politique d'aujourd'hui pour la santé de demain ».

En présence de Monsieur Robert Krieps, Ministre de la Justice et des Affaires Culturelles, le D^r Stanislav Zamecnik, historien de Prague, fait le 28 septembre à la Bibliothèque Nationale de Luxembourg un exposé sur le sujet : « Pseudomedizinische Experimente an Menschen im K. Z. Dachau ».

Théâtre, Cinéma, Spectacles

Le 18 septembre a lieu au Théâtre municipal de Luxembourg une représentation musicale et théâtrale du « Combat de Tancrède et de Clorinde » de Claudio Monteverdi, avec le concours de danseurs-étoile de l'Opéra National de Paris et de l'orchestre Ad Artem de Metz, sous la direction de Roland Douatte.

« Cinémathèque » présente le 23 septembre à Luxembourg le film « The man who knew too much » d'Alfred Hitchcock avec James Stewart et Doris Day.

Le 26 septembre a lieu au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette un concert avec Noella Pontois, danseuse-étoile de l'Opéra de Paris et Cyprien Katsaris, pianiste.

Concerts, Musique de Chambre, Soirées musicales

Des journées musicales anglaises sont organisées du 4 au 7 septembre sous les auspices de S. E. Mr. Antony Acland, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Luxembourg, dans les localités suivantes : Mamer, Mondorf-les-Bains, Remich, Differdange, Echternach et Luxembourg-Ville. Ces concerts sont donnés par la « Rochdale Band », sous la direction de Norman Ashcroft.

Le 6 septembre la « Big Band of the First U. S. Armed-Division » donne un concert à Dudelange dans le cadre de la quinzaine sportive.

Dans le cadre du 75^e anniversaire du Syndicat d'Initiative d'Esch-sur-Alzette a lieu au stade Emile

Mayrisch à Esch un grand festival des musiques militaires de l'OTAN. Des formations des Etats-Unis d'Amérique, des Pays-Bas, de l'Allemagne Fédérale, de la Belgique, de Grande-Bretagne ainsi que notre musique militaire y participent le 12 septembre.

Le même jour, dans la salle des Glaces de l'abbaye d'Echternach, un concert de musique de chambre est donné par le « Duo de Luxembourg », formé par la jeune pianiste Viviane Goergen et le violoncelliste Daniel Robert Graf.

Sous la direction de Pierre Cao et avec le concours du soliste Norbert Mattern, a lieu le 16 septembre à Differdange un concert avec la participation du grand orchestre symphonique de Radio-Télé-Luxembourg.

Dans le cadre du 3^e festival de l'Unita à Esch-Lallange, le théâtre Laboratoire Communa Nucleo, une troupe autogérée d'Argentine, donne une représentation de la pièce « Herodes » de Horacio Czertok.

L'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg, sous la direction de Fernand Quattrocci et avec le concours de la soliste Danielle Koenig, donne le 23 septembre à Dudelange un concert symphonique.

Le Jazzclub-Luxembourg présente le 24 septembre à Luxembourg le guitariste et virtuose à l'harmonica Toots Thielemans en quartette.

Foires et Expositions

Le sculpteur indien Amar Nath Segal expose ses œuvres au Bremeschhof à Kehlen à partir du 3 septembre.

Yvonne Maury présente ses peintures à partir du 8 septembre au pavillon de la source « Kind » à Mondorf-Etat.

A la Galerie Kutter à Luxembourg a lieu le 10 septembre l'ouverture de l'exposition des gravures de l'artiste Johnny Friedlaender.

Les peintres Jean Mulders, Reinhard Brandner et Antonio Pulifici exposent leurs œuvres récentes à partir du 11 septembre à la Galerie Bradtké et Hibou, ainsi qu'à l'Hôtel Holiday Inn à Luxembourg.

Les 11 et 12 septembre sont présentés à Luxembourg les 600 plus beaux chats du monde dans le cadre d'une exposition internationale féline.

Sous le patronage du Ministre des Affaires culturelles a lieu le 16 septembre au foyer du Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette le vernissage de l'exposition « 60 Joer LAV, fir d'Aarbechter », exposition qui est visitée par Son Altesse Royale le Grand-Duc le 23 septembre.

Le 17 septembre est ouverte à la Galerie d'Art municipale d'Esch-sur-Alzette une exposition de photographies sur « Vieil Esch ».

A la Galerie St-Michel à Luxembourg a lieu le 18 septembre le vernissage de l'exposition des aquarelles de Monique Perceval et des peintures de Daniel Robert.

La Galerie Marly à Luxembourg présente à partir du 18 septembre les œuvres de différents artistes « peignant la mer et la montagne ».

Le peintre belge Jocal expose ses œuvres à partir du 22 septembre dans les salles de l'Hôtel Holiday Inn à Luxembourg.

A la Galerie Hibou à Luxembourg est ouverte à partir du 23 septembre une exposition d'aquarelles de l'artiste Jules Leclercq.

Le Ministre des Affaires Culturelles, de la Justice et de l'Éducation Nationale invite le 24 septembre aux Musées de l'État à Luxembourg au vernissage de l'exposition « Les sciences au service de la criminologie ».

A Kopstal est ouverte à partir du 25 septembre une exposition philatélique organisée par le cercle philatélique « Les Timbrophiles du Val des Oseraies ».

A Esch-sur-Alzette a lieu le 26 septembre le vernissage de l'exposition de modèles réduits de locomotives, wagons et rails de chemin de fer, fabriqués par les modélistes ferroviaires « C. F. L. ».

Les artistes luxembourgeois à l'étranger

Du 3 au 5 septembre a lieu à Rebecq-Rognon (Brabant) le 5^e « Weekend sans frontières », consacré au Grand-Duché de Luxembourg. La présence luxembourgeoise est marquée par les groupes folkloriques « Ucht la Veillée », « La Vallée des 7 châteaux » et « Dullemajik », un restaurant avec des spécialités gastronomiques luxembourgeoises, ainsi qu'une exposition d'œuvres de 28 artistes luxembourgeois, organisée par le centre national de promotion des Arts et Métiers d'art de Luxembourg.

Au 20^e congrès de la Fédération Internationale des Jardiniers Amateurs », qui a lieu du 7 au 11 septembre à Birmingham en Grande-Bretagne, assistent parmi un millier de délégués et d'invités également 29 Luxembourgeois. Cette organisation internationale fut fondée en octobre 1926 à Luxembourg où se trouve le secrétariat général.

Commémorations, Visites officielles, Divers

Le 31 août le Président du Gouvernement, M. Gaston Thorn, a invité les huit jeunes Luxembourgeois ayant participé à l'opération reboisement des régions ravagées par la sécheresse au Mali et au Sénégal, organisée par l'Agence de coopération culturelle et technique des pays francophones, la France, la Belgique, le Canada etc., ensemble avec Madame Müller-Künsch, préposé au Service National de la Jeunesse. Une réception en leur honneur a été offerte à la présidence du Gouvernement.

La Confédération Générale du Travail organise le 6 septembre, à l'occasion du Labour Day, une émouvante manifestation du souvenir au cimetière américain à Hamm, en présence de S. E. l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique, de représentants du Gouvernement et les responsables de la CGT.

Une délégation du Parlement du Canada séjourne du 12 au 16 septembre à Luxembourg où a lieu la 4^e

réunion annuelle des délégations du Parlement européen et du Parlement du Canada.

A Vianden, M. Victor Abens, bourgmestre, a accueilli le 13 septembre à l'Hôtel de Ville M. Jos. Michel, Ministre belge de l'Intérieur, accompagné de M. Jos. Wohlfart, Ministre luxembourgeois de l'Intérieur. Le Ministre belge a fait part à son homologue des résultats obtenus lors de l'opération de fusion des communes réalisées en Belgique en 1975 et 1976.

Monsieur George Thomas, Président de la Chambre des Communes du Royaume-Uni, se rend en visite officielle les 14 et 15 septembre au Parlement européen qui siège du 13 au 17 septembre à Luxembourg. A cette occasion, la grande médaille d'or du Parlement européen lui est remise par M. Georges Spénale, Président du Parlement européen.

Le 14 septembre, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience au Palais grand-ducal M. Georges Spénale, Président du Parlement européen et M. Karl Czernetz, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, à l'occasion de la réunion jointe à Luxembourg de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et du Parlement européen.

Sur invitation du Groupement des Industriels sidérurgiques luxembourgeois s'est déroulée les 17 et 18 septembre la rencontre annuelle du Conseil des délégués de la Fédération Internationale des producteurs autoconsommateurs industriels d'électricité qui ont visité à cette occasion la centrale de pompage de la Société électrique de l'Our à Vianden.

La traditionnelle journée commémorative nationale des « enrôlés de force » se déroule le 19 septembre à Luxembourg, comprenant un dépôt de fleurs devant le monument de la déportation civile et militaire, une allocution du président de la Fédération des Victimes du Nazisme, Enrôlés de Force, et un autre dépôt de fleurs devant le Monument de la Solidarité Nationale.

Du 23 au 26 septembre, la section luxembourgeoise de l'« International Police Association » fête le 15^e anniversaire de sa fondation par des manifestations multiples clôturées par un grand bal d'amitié à Luxembourg.

Le 26 septembre, la journée nationale du Souvenir Français de Luxembourg débute par l'inauguration d'une pierre commémorative, en hommage à l'équipage d'un avion de reconnaissance de l'Armée de l'Air française, abattu le 10 mai 1940 dans le ciel d'Echternach, près de la ferme de Mélick. A cette cérémonie prennent part Monsieur Emile Krieps, Ministre de la Force Publique, M^{me} Marie-Madeleine Dienesch, Ambassadeur de France au Grand-Duché, et des autorités locales et de nombreux membres de groupes d'anciens combattants, de légionnaires, de prisonniers politiques et de résistants, ainsi que des familles des aviateurs disparus.

Mois d'octobre

Relations extérieures, Communautés européennes, Parlement européen

Du 3 au 5 octobre 1976, Monsieur Jacques Poos, Ministre des Finances, a participé à Manille à l'Assemblée annuelle du Fonds Monétaire International.

Du 3 au 5 octobre 1976, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, s'est rendu en visite officielle en Suisse. Les 4 et 5 octobre il a eu à Berne des entretiens politiques avec le Chef du Département Politique.

La 409^e session du Conseil des Communautés européennes (Agriculture) a eu lieu à Luxembourg les 4 et 5 octobre 1976.

Le 6 octobre 1976, Monsieur Marcel Mart, Ministre de l'Economie nationale, a participé à La Haye à une réunion des Ministres des Affaires économiques du BENELUX.

Le 8 octobre 1976, Monsieur Louis Olivier, ministre des Travaux publics de Belgique, a eu à Luxembourg des entretiens avec Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, et Monsieur Jean Hamilius, Ministre des Travaux publics. Les entretiens ont porté essentiellement sur le raccordement du réseau routier belge au réseau luxembourgeois.

Du 12 au 14 octobre 1976, Monsieur Odvar Nordli, Premier Ministre de Norvège, a effectué une visite officielle à Luxembourg. Au programme de cette visite figuraient notamment une audience auprès de Son Altesse Royale le Grand-Duc, un tête-à-tête entre le Premier Ministre de Norvège et Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement et Ministre des Affaires Etrangères, une réunion de travail entre les délégations norvégienne et luxembourgeoise, une visite de la ville de Luxembourg et une excursion dans la vallée de la Moselle.

Le 15 octobre 1976, la Commission internationale pour la protection des eaux de la Moselle et de la Sarre contre la pollution a tenu une réunion de travail à Luxembourg.

Le 17 octobre 1976, Monsieur Jacques Poos, Ministre des Finances, a participé à Francfort à une réunion des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales des pays participant au système communautaire de change (serpent monétaire). Au cours de cette réunion, les participants sont convenus de fixer, avec effet au 18 octobre, de nouveaux points limites d'intervention de leurs banques centrales pour l'achat et la vente des monnaies de leurs partenaires.

Le 19 octobre 1976 a été signé à Luxembourg par les Ministres des Affaires Etrangères français et luxembourgeois l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République Française relatif à la constitution, sur le territoire français, de stocks de réserve de pétrole brut et de produits finis pour le compte d'entreprises établies au Grand-Duché de Luxembourg.

Le 19 octobre 1976 a été également signé à Luxembourg par les Ministres des Affaires Etrangères belge

et luxembourgeois le Deuxième Protocole portant modification de la Convention coordonnée instituant l'Union économique belgo-luxembourgeoise, établie conformément à l'article XXIII du Protocole de révision signé à Bruxelles le 29 janvier 1963.

Les 18 et 19 octobre 1976 a eu lieu à Luxembourg la 410^e session du Conseil des Communautés européennes qui était consacrée aux affaires étrangères.

Le 19 octobre 1976 a été signé à Luxembourg l'accord de coopération commerciale entre la Communauté économique européenne et la République populaire du Bangladesh.

La 411^e session du Conseil des Communautés européennes consacrée aux questions de l'énergie a eu lieu le 19 octobre 1976 à Luxembourg.

Du 21 au 23 octobre 1976, Monsieur Joseph Wohlfart, Ministre de l'Intérieur, a participé à Bari en Italie à la 3^e Conférence européenne des Ministres responsables de l'aménagement du territoire.

Le 21 octobre 1976 a eu lieu à Luxembourg la 412^e session du Conseil des Communautés européennes consacrée aux questions de la recherche.

La 413^e session du Conseil des Communautés européennes a eu également lieu le 21 octobre à Luxembourg. Cette session était consacrée aux questions fiscales.

La 414^e session du Conseil des Communautés européennes, consacrée aux problèmes de l'agriculture, a eu lieu les 25 et 26 octobre 1976 à Luxembourg.

Les 29 et 30 octobre 1976 a eu lieu à la Haye une réunion informelle des Ministres des Affaires Etrangères des pays de la Communauté européenne.

Le 30 octobre 1976, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, est arrivé à Alger pour une visite de plusieurs jours dans la République Algérienne Démocratique et Populaire.

Economie, Prix, Finances

Au 31 octobre 1976, la somme de bilan des établissements bancaires et d'épargne de Luxembourg s'est élevée à 1 700,4 milliards de francs contre 1 682,3 le mois précédent, soit une augmentation de 1,01%. Le nombre d'établissements bancaires et d'épargne pris en considération est de 84.

Le 12 octobre 1976 s'est tenue une réunion tripartite Gouvernement - Syndicats - Sidérurgie au cours de laquelle les représentants de la sidérurgie ont déclaré que les prévisions pessimistes au sujet de l'évolution conjoncturelle se sont malheureusement confirmées.

Le 13 octobre 1976, la Commission nationale de l'Emploi a siégé sous la présidence de Monsieur Maurice Thoss, Secrétaire d'Etat au Travail et à la Sécurité sociale. Elle a procédé à un échange de vues sur l'évolution de l'emploi.

Congrès, séminaires, colloques

Du 1^{er} au 3 octobre a lieu à Echternach un colloque international avec le concours de deux groupements transsylvaniens, le Cercle d'étude géogra-

rassemble près de 200 participants dont d'éminents spécialistes linguistes et historiens venus d'Allemagne, de Roumanie et du Grand-Duché. La séance inaugurale a lieu le 2 octobre dans la salle des glaces de l'abbaye d'Echternach, en présence de M. Robert Krieps, Ministre des Affaires Culturelles et des Ambassadeurs de Roumanie à Bruxelles et à Bonn. A cette occasion, le professeur Dr Fernand Hoffmann développe le thème: « Luxembourg et ses habitants ». En marge du colloque a lieu une exposition d'artistes transsylvaniens tels que Johann Fronius, Johann Untch, Ludwig Hassmaier, Harald Meschendörfer, entre autres.

A Luxembourg a lieu du 3 au 8 octobre un congrès international d'aumôniers militaires venant de la République fédérale d'Allemagne, de Belgique, du Canada, d'Espagne, de France, d'Irlande, d'Italie, du Luxembourg, des Pays-Bas et de Suisse.

Au Cercle municipal de Luxembourg a lieu du 9 au 15 octobre une « Semaine de Solidarité Tiers-Monde » en collaboration avec diverses organisations luxembourgeoises fondées pour apporter leur aide aux peuples du tiers-monde. Cette semaine, dont l'organisation revient à l'« Action Formation de Cadres » (AFC), débute par l'ouverture d'une exposition murale avec montage audio-visuel, des stands d'information avec documentation, exposition et vente de livres et matériel pédagogique et de produits artisanaux en provenance du Tiers-Monde, et enfin avec la présentation de plusieurs films sur divers aspects des pays et peuples du Tiers-Monde. Tout au long de la semaine ont lieu des conférences-débats dirigées par des hommes compétents et sur des thèmes en relation avec les problèmes du Tiers-Monde.

Le 10 octobre a lieu à Luxembourg une réunion internationale de cheminots des gares de Thionville, Sarreguemines, Metz, Trèves, Sarrebruck, Coblenz, Luxembourg et Esch-sur-Alzette.

Le 14 octobre commence à l'Athénée grand-ducal de Luxembourg un séminaire sur la littérature et la culture italienne, organisé par l'association luxembourgeoise « Les Amis de l'Université italienne pour Etrangers de Pérouse », dirigé par le professeur Vincenzo Tosco de l'Ecole Européenne.

Du 23 au 25 octobre 1976 a lieu à Luxembourg un colloque sur les problèmes des femmes des travailleurs migrants, organisé par le Comité des Organisations Familiales auprès des Communautés européennes (COFACE). Le colloque a été ouvert par Monsieur Maurice Thoss, Secrétaire d'Etat à l'immigration. Les thèmes suivants ont été traités: La femme du travailleur migrant restant au foyer — La femme migrante ayant une occupation professionnelle — La femme du travailleur migrant et l'éducation de ses enfants. Le colloque était présidé par Monsieur Nicolas Estgen, président de l'Action Familiale et Populaire.

Du 27 au 29 octobre 1976 des scouts et des guides venant de 16 pays ont participé à Howald à un séminaire de la Fédération du Scoutisme/Guidisme qui avait pour thème la coopération supranationale des scouts et des guides.

Conférences, Soirées littéraires

L'association luxembourgeoise des ingénieurs invite le 1^{er} octobre à une séance académique à l'Administration centrale des ARBED à Luxembourg, organisée dans le cadre du 25^e anniversaire de la « Fédération Européenne d'Associations Nationales d'Ingénieurs ». Une conférence est donnée à cette occasion par M. Jean Hamilius, Ministre des Travaux Publics sur le sujet: « l'ingénieur dans la société contemporaine ».

Dans le cadre des cours et séminaires d'archéologie et d'histoire ancienne organisés par la Société des Antiquités Nationales a lieu à partir du 5 octobre à Luxembourg un cours sur les grandes civilisations de l'antiquité, par le professeur Fernand Faber.

Le groupe de travail des jeunes paroissiens de Luxembourg organise le 6 octobre à Luxembourg une table ronde sur le sujet: « Foi, Eglise et Politique » avec les représentants des divers partis politiques et plusieurs journalistes.

MM. les professeurs Peter Stoll, directeur de la clinique pour femmes de l'Université de Heidelberg, Manfred Ziegler, directeur de la clinique urologique et Georg Rhom, directeur de l'institut pathologique de l'Université de la Sarre, parlent le même jour à Luxembourg sur la valeur, les possibilités et les limites du dépistage précoce du cancer.

Le 9 octobre, M. Alain Bombard, médecin, biologiste, donne à Luxembourg une conférence sur la traversée de l'Atlantique et la survie en mer, avec la projection d'un film en couleurs « L'homme survivra-t-il à sa civilisation ? ».

Au Musée de l'Etat à Luxembourg a lieu le 11 octobre une conférence donnée par Joseph-Emile Muller sur « Jérôme Bosch — entre l'imaginaire et le visible ».

L'Association Luxembourgeoise des Universitaires Catholiques invite le 13 octobre à Luxembourg à une table ronde entre M. Robert Krieps, Ministre de la Justice et M. Nic. Mosar, avocat avoué, sur le thème: « Die Sicherheit der Bürger und der humane Strafvollzug ».

Dans le cadre de la « Semaine de solidarité avec le Tiers-Monde » M. René Dumont, ingénieur agronome, donne le 14 octobre au Cercle municipal de Luxembourg une conférence sur la crise alimentaire ou l'inégale distribution des richesses.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette, Mademoiselle Rosemarie Kieffer donne le 16 octobre une conférence sur le « Théâtre de Maxime Gorki ».

Au Centre culturel A. S. Pouchkine à Luxembourg, M. Georges Bouillon donne le 18 octobre une conférence sur l'Ouzbékistan.

Le 19 octobre, M. le professeur Dr. Friedrich Langer, du « Bundesministerium für Wirtschaft und Forschung » de Vienne, donne une conférence à la Maison de Cassal à Luxembourg sur le thème: « 200 Jahre Burgtheater ».

A Luxembourg, le professeur Dr. Manfred Zahn de l'Université de Munich donne une conférence le 20 octobre sur le sujet: « Welche Diagnosen und

Prognosen enthalten die beiden „Berichte zur Lage der Menschheit“ des Club von Rom ? ».

M. Albert Schneider, professeur à l'Université de Nancy, donne le 22 octobre à la bibliothèque Thomas Mann à Luxembourg une conférence sur « Georg Christoph Lichtenberg als Wissenschaftler und Schriftsteller ».

Au Foyer Européen à Luxembourg a lieu le 27 octobre la présentation officielle du recueil Re-Naissance de Alfâ Niaky Barry, poète et peintre sénégalais, qui dédicace son livre et expose ses toiles vendues au profit du Sahel.

A la Chambre de Commerce à Luxembourg, M. J. van Roijen, secrétaire d'Etat aux Finances des Pays-Bas, développe le 27 octobre dans une causerie le sujet : « L'harmonisation fiscale dans la Communauté Européenne ».

Le 28 octobre, Mademoiselle Rosemarie Kieffer, professeur, donne une conférence à Differdange sur « Gorki dans ses écrits autobiographiques ».

A la bibliothèque Thomas-Mann à Luxembourg, Madame Christa Meves donne le 30 octobre une conférence sur le thème : « Das Glück der Kinder — eine Verantwortung der Eltern, Gefahren die unsere abendländische Kultur bedrohen ».

Théâtre, Cinéma, Spectacles

Le Théâtre National de Belgique présente le 2 octobre au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette la pièce « Pelléas et Mélisande » de Maurice Maeterlinck.

Le même jour, le Théâtre populaire de Lorraine donne une représentation de la pièce « Histoires de l'oncle Jacob » de Jacques Kraemer, au Théâtre municipal de Luxembourg.

Le 3 octobre a lieu au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette un gala avec l'ensemble de danse et de chant de la République populaire de Chine, qui donne le lendemain le même gala au Théâtre municipal de Luxembourg.

Les 5 et 6 octobre, le « Nationaltheater Mannheim » donne une représentation de la pièce « Der kaukasische Kreidekreis » de Bert Brecht au Théâtre municipal de Luxembourg.

Le 7 octobre, la ligue luxembourgeoise de l'enseignement invite à Luxembourg à la projection du film « L'Argent de Poche ».

Le « Théâtre de 10 heures » présente le 8 octobre au Théâtre municipal de Luxembourg un spectacle des chansonniers Jean Amadou et Anne-Marie Carrière intitulé : « Valy, François, Georges et les autres ».

Le « Staatstheater Kassel » donne les 9, 10 et 11 octobre au Théâtre municipal de Luxembourg une représentation de la « Dreigroschenoper » de Bert Brecht, avec Werner Prinz.

Exploration du Monde présente le 11 octobre à Rodange, le 12 octobre à Esch-sur-Alzette et le 14 octobre à Luxembourg le film en couleurs « Démones et merveilles de Bali », commenté par Jérôme Delcourt.

Les « Galas Karsenty-Herbert » de Paris présentent les 15 et 16 octobre au Théâtre municipal de Luxembourg la pièce « Monsieur Klebs et Rozalie » de René de Obaldia.

Le Ballet-Théâtre Joseph Russillo de Paris donne le 15 octobre une représentation de danses au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette « Mémoires pour demain » sur la musique de Hector Berlioz et Jacques Lejeune.

Le « Théâtre National de l'Odéon » présente le 18 octobre au Théâtre municipal de Luxembourg « Surrena » de Pierre Corneille.

Le « Ernst-Deutsch-Theater » de Hambourg présente le 19 octobre au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette la pièce « Die Kleinbürger » de Maxim Gorki.

Le 20 octobre, le « Ohnsorg-Theater, Hambourg » présente au Théâtre municipal de Luxembourg la comédie « Der Weiberhof » de Karl-Gustav Freese avec Heidi Kabel.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette sont présentés le même jour deux films en couleurs sur « La Famille Royale de Grande-Bretagne » et « Portrait d'une Nation ».

Les 23 et 24 octobre, le « Theater der Stadt Bonn » donne une représentation de « Bingo, Szenen von Geld und Tod » de Edward Bond, au Théâtre municipal de Luxembourg.

Le 24 octobre, le « Théâtre de l'Atelier » de Paris donne une représentation de la pièce « Sur le fil » d'Arrabal au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette.

Le « Letzebuerger Theater » invite le 26 octobre au Théâtre municipal de Luxembourg à la première de la pièce « Dem Cyrill séng Spréng » de Fernand Hoffmann.

L'Amicale du Gouvernement invite le même jour au Centre Culturel Français à Luxembourg à la projection du film en couleurs « Ay, Ay, Mexico » de Nic. Kohl.

Le 27 octobre, la « Elisabethbühne Salzburg » donne au Théâtre municipal de Luxembourg une représentation de la pièce « Torquato Tasso » de Goethe.

Les Ballets du Théâtre National de Prague présentent les 27 et 28 octobre au Théâtre municipal de Luxembourg « La Création du Monde » de Petrov.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette a lieu le 27 octobre une « Soirée de Brecht » avec Herrmann Hähnel, baryton et Inge Kochan, piano.

Les Galas Karsenty-Herbert, Paris donnent les 29 et 30 octobre au Théâtre municipal de Luxembourg une représentation de la pièce « Le Tube » de Françoise Dorin.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette, le « Saarländisches Staatstheater Saarbrücken » présente le 29 octobre l'opéra « Das Wundertheater » de Hans Werner Henze.

La « British-Luxembourg Society » invite le 29 octobre au Ciné Vox à Luxembourg à la projection des films en couleurs « The Royal Family » et « Portrait d'une Nation ».

Concerts, Musique de Chambre, Soirées musicales

Le 1^{er} octobre a lieu au Centre culturel de Hollerich un concert organisé par le Comité Chili libre, avec Gladys Marin, député de l'Unidad Popular et les chansonniers Angel Parra, Isabel Parra et Patricio Castillo. Philippe Noesen et Mirandolina Fernandes récitent des poèmes de Pablo Neruda.

Au grand auditoire de Radio-Télé-Luxembourg a lieu le 2 octobre un concert de musique de chambre, donné par le « Kurpfälzisches Kammerorchester », sous la direction de Wolfgang Hofmann.

La chorale de Kayl invite le 3 octobre en l'église paroissiale de Kayl à un concert spirituel donné par les chanteurs de sept chorales des localités voisines.

L'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg donne le 7 octobre un grand concert symphonique au Théâtre municipal de Luxembourg, sous la direction de Louis de Froment, avec le concours du soliste Yuri Boukoff.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette a lieu le 8 octobre un récital de l'artiste japonaise Meiko Miyazawa.

Le même jour a lieu à l'Athénée grand-ducal à Luxembourg un concert donné par une centaine d'enfants de 7 à 14 ans de la chorale enfantine de Frankfurt-Griesheim.

Le 11 octobre a lieu au ciné Vox à Luxembourg une soirée avec le poète Raymond Fau d'Albi.

Le Jazzclubluxembourg présente le 15 octobre à Luxembourg Elvin Jones Special et son ensemble.

Dans le cadre des « Soirées de Luxembourg », l'orchestre de chambre Jean-François Paillard donne un concert le 17 octobre au Théâtre municipal de Luxembourg.

Dans le cadre des concerts du jeudi, l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg, placé sous la direction de Pierre Dervaux, donne le 21 octobre un concert au Théâtre municipal de Luxembourg avec le concours du soliste Larry Graham.

L'orchestre de RTL, sous la direction de Pierre Cao, donne le 22 octobre au Théâtre municipal de Luxembourg un concert organisé par les Jeunesses Musicales.

Les Amitiés Françaises d'Esch présentent le 22 octobre au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette le Brass Band du Conservatoire de musique, avec le concours de J. Braun-Giampellegrini, piano; Don Lusher, trombone.

Le Centre Culturel A. S. Pouchkine invite le 23 octobre au grand auditoire de la Villa Louvigny à Luxembourg à un récital de piano avec le concours de Mikhail Faerman, lauréat du Concours Musical International Reine Elisabeth 1975.

Les Jeunesses Musicales invitent le 29 octobre au grand auditoire de la Villa Louvigny à Luxembourg à un concert donné par le « Consortium Antiquum » d'Anvers, sous la direction de Jean-Pierre Biesemans.

Foires et Expositions

Le 1^{er} octobre a lieu à Luxembourg à la Galerie Kutter et au Centre des Arts le vernissage des expo-

sitions d'œuvres des artistes John F. Koenig, C. W. Selig, Will Faber et Michel Heintz.

Le 2 octobre a lieu à Luxembourg l'ouverture officielle de la 29^e Foire Internationale de Luxembourg — automne 1976.

A la Galerie Wierschem à Luxembourg, Carlo Losch expose ses œuvres récentes à partir du 2 octobre.

A la Galerie « La Chapelle » à Mondorf-les-Bains, Albert Mores expose des peintures, aquarelles, monotypes et dessins. A Rumelange, une exposition de photographies « Aal Remeleng » est ouverte le même jour et enfin le 2 octobre a lieu à Rumelange le vernissage d'une exposition « 50 années de scoutisme ».

S. Exc. Monsieur l'Ambassadeur d'Autriche à Luxembourg présente le 4 octobre au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette une exposition photographique intitulée « 200 ans d'existence du Burgtheater de Vienne ».

Le 5 octobre est ouvert à Luxembourg un Centre des Arts et du Bouquiniste.

Au Cercle municipal de Luxembourg a lieu le 7 octobre l'ouverture d'une exposition de dessins d'enfants sur le thème : « Comment je vois ma ville ».

Le Cercle Artistique de Luxembourg invite le 8 octobre au vernissage du « Salon d'automne 1976 » qui a lieu au Théâtre municipal de Luxembourg.

A Schiffflange, les jeunes handicapés exposent leurs travaux à partir du 8 octobre à l'Hôtel de Ville.

A Luxembourg, l'artiste-peintre Alain Mongrenier expose ses œuvres à partir du même jour.

A la Galerie d'Art municipale d'Esch-sur-Alzette a lieu le 9 octobre le vernissage du « 15^e Challenge de l'Amitié de photos en noir et blanc ».

A la Galerie Saint-Michel et à la Galerie Bradtké à Luxembourg sont exposés à partir du 9 octobre les œuvres des artistes Alechinsky, Bellmer, Delvaux, Scanavino et Théophile Steffen.

La Galerie Horn à Luxembourg présente à partir du 11 octobre les peintures récentes de Jean Leyder.

Le 14 octobre a lieu à la Galerie Louvigny à Luxembourg le vernissage de l'exposition Jacquot.

Au Foyer du Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette a lieu le 15 octobre l'ouverture de l'exposition « Wiener Burgtheater 1776—1976 » par la « Künstlervereinigung Kärnten ».

A la Galerie des Arcades et à la Galerie Hibou à Luxembourg sont exposées à partir du 15 octobre les œuvres récentes du peintre Philippe Ancellin et du sculpteur italien Cecco Bonanotte.

La Bibliothèque Nationale de Luxembourg invite le 18 octobre à l'ouverture de l'exposition « Drawings from Punch ».

Le Ministère des Affaires Culturelles invite le 22 octobre au vernissage de la rétrospective Francis Montanier au Musée de l'Etat.

Charles Janotka expose ses peintures et ses tapisseries à partir du 23 octobre à la Galerie d'Art municipale d'Esch-sur-Alzette.

L'artiste-peintre Mars Schmit expose ses aquarelles à partir du 23 octobre au Cercle municipal de Luxembourg.

Le 28 octobre est ouvert au Cercle municipal de Luxembourg le 14^e Salon de l'Enfant, organisé par l'Action Familiale et Populaire.

Au Cercle municipal de Luxembourg est ouverte le 29 octobre, dans le cadre de l'Action Familiale et Populaire, une exposition de livres allemands pour enfants et adolescents.

Les artistes luxembourgeois à l'étranger

Le 7 octobre, la pianiste Florence Soonkin Wong, professeur au Conservatoire de Luxembourg, donne un récital dans la Grande Salle de Carnégie Hall à New York.

Commémorations, Visites officielles, Divers

Le 3 octobre, une centaine de vétérans de la 35^e division d'infanterie américaine assistent à une cérémonie de commémoration avec dévoilement d'un monument à Boulaide, en présence de Son Excellence l'Ambassadeur des Etats-Unis à Luxembourg.

Au Théâtre municipal de Luxembourg a lieu le 9 octobre une séance académique commémorant le 100^e anniversaire du D^r Michel Lucius en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc. Après des allocutions sur la vie et l'œuvre de Michel Lucius et le rôle du Service Géologique au Luxembourg, la séance est clôturée par l'inauguration d'une exposition minéralogique et paléontologique ainsi que par la projection du film « Le récif de Corail », commenté par C. Monty, D^r en Géologie à l'Université de Liège.

La Journée de Commémoration Nationale est célébrée avec dignité le 10 octobre à Luxembourg et dans

toutes les localités du pays par un service religieux suivi du dépôt de fleurs devant les monuments érigés à la mémoire des disparus, victimes de la seconde guerre mondiale dans les forces armées alliées, le maquis, dans les rangs de la résistance, les camps de la mort ou victimes de l'enrôlement forcé à la Wehrmacht.

Le 17 octobre, environ 300 soldats américains appartenant au 18^e Air Corps stationné en Caroline du Nord ont atterri à l'aéroport du Findel à bord de trois avions C-141 Starlifter. Avant de continuer leur route pour la République Fédérale d'Allemagne où ils devaient participer à un exercice intitulé « Able Archer », les soldats et leurs officiers ont été accueillis au Findel au cours d'une brève cérémonie en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc, du Général Haig, Commandant Suprême des Forces Alliées en Europe, de l'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg et de Monsieur Emile Krieps, Ministre de la Force publique.

Le 19 octobre a eu lieu au cours d'une séance académique au Cercle municipal à Luxembourg la présentation des étudiants de la Miami University.

La Journée des Nations Unies a été célébrée le 20 octobre par une séance commémorative au Cercle municipal, organisée par l'Association Luxembourgeoise pour les Nations Unies.

Le 21 octobre a eu lieu au cours d'une séance solennelle de la Cour supérieure de justice l'installation du nouveau procureur général d'Etat, Monsieur Joseph Foog, qui a pris la succession de Monsieur Henri Delvaux.

ANNEXES

Loi du 29 août 1976 portant planification et organisation hospitalières

Dans sa séance du 15 juillet 1976 la Chambre des Députés a adopté par 51 voix et 6 abstentions le projet de loi portant planification et organisation hospitalières. Nous reproduisons ci-après le texte de cette loi qui a été publié au Mémorial, Recueil de Législation, A - N^o 57 du 24 septembre 1976.

Art. 1^{er}. La présente loi est applicable :

- a) aux hôpitaux,
- b) aux hôpitaux psychiatriques et neuro-psychiatriques fermés,
- c) aux maisons de gériatrie ou de soins,
- d) aux établissements de cure ou de convalescence,
- e) aux centres de diagnostic.

Est considéré comme hôpital, qu'il soit géré par une personne publique ou privée, tout établissement comportant un ou plusieurs services dans lesquels des personnes sont admises à séjourner aux fins d'y

subir un examen ou un traitement médical, chirurgical ou obstétrical.

Les établissements visés aux alinéas qui précèdent sont désignés dans la présente loi par le terme « établissement hospitalier ».

Art. 2. Il est institué auprès du ministère de la santé publique un conseil des hôpitaux dont les membres sont nommés par le ministre de la santé publique et dont la composition, les attributions et le fonctionnement seront fixés par règlement grand-ducal. Indépendamment des avis prévus par la présente loi, le conseil a pour mission de donner des avis relatifs à tout problème hospitalier, soit d'office, soit à la demande du ministre de la santé publique.

Art. 3. Le Ministre de la santé publique assure la coordination de tous les établissements hospitaliers. Un plan hospitalier national répondant aux besoins sanitaires régionaux et locaux sera établi par règle-

ment grand-ducal après avis du collège médical et du conseil des hôpitaux et sur la base des données à fournir par la carte sanitaire du Grand-Duché. Ce plan établira également les critères selon lesquels seront classés les différents établissements.

Les critères se rapporteront notamment :

- aux besoins sanitaires régionaux,
- aux possibilités de continuité des soins,
- à l'infrastructure médico-technique,
- aux disciplines médicales représentées ou pouvant être représentées.

Art. 4. La carte sanitaire est un ensemble de documents d'information et de prospective établi et mis à jour par le ministre de la santé publique et constitué par :

- a) l'inventaire de tous les établissements hospitaliers existants, de leurs spécialités, de leur agencement général et de leur taux d'utilisation;
- b) le relevé du personnel médical et paramédical desdits établissements;
- c) l'inventaire de tous les équipements et appareils coûteux ou exigeant des conditions d'emploi particulières, destinés à la prévention, au diagnostic, à la thérapeutique et à la réadaptation, dont la liste est fixée par règlement ministériel sur avis du collège médical et du conseil des hôpitaux;
- d) l'inventaire des moyens de transport sanitaire.

Tous les établissements hospitaliers ainsi que les entreprises de transport sanitaire et, en ce qui concerne les équipements visés à l'alinéa 4c, les propriétaires desdits équipements doivent fournir les renseignements nécessaires à l'élaboration de la carte et à sa mise à jour annuelle.

Art. 5. La création et l'extension de tout établissement hospitalier ou de tout service d'un établissement hospitalier sont soumises à autorisation du ministre de la santé publique qui prendra au préalable l'avis du collège médical et du conseil des hôpitaux.

L'autorisation est accordée si l'opération envisagée répond aux besoins de la population fixés dans le plan hospitalier visé à l'article 3 de la présente loi et est conforme aux normes établies conformément à l'article 10 de la présente loi. Elle peut être subordonnée à des conditions particulières imposées dans l'intérêt de la santé publique.

Le refus d'autorisation devra être motivé. Un règlement grand-ducal déterminera les modalités et la procédure à suivre.

Art. 6. Lorsqu'il appert, au vu d'un rapport du médecin-inspecteur de la circonscription, qu'un établissement ou service hospitalier ne répond plus aux normes établies conformément à l'article 10 de la présente loi, le ministre de la santé publique, sur avis du collège médical et du conseil des hôpitaux, mettra l'exploitant en demeure de se conformer aux normes dans un délai qu'il fixera et qui ne pourra pas dépasser cinq ans. Passé ce délai et à défaut par l'exploitant de s'être conformé aux prescriptions, le ministre de la santé publique peut ordonner la fermeture de l'établissement ou du service après nouvel

avis du collège médical et du conseil des hôpitaux. Cet avis doit être fourni dans le mois.

Lorsque des raisons urgentes de santé publique le justifient, le ministre de la santé publique, au vu d'un rapport du médecin-inspecteur de la circonscription peut ordonner, par décision motivée et à titre provisoire la fermeture immédiate d'un établissement hospitalier ou d'un service. Le ministre en informe immédiatement le collège médical et le conseil des hôpitaux. Ceux-ci doivent fournir leurs avis dans le mois. Après avoir reçu communication de l'avis du collège médical et du conseil des hôpitaux, le ministre prend une décision définitive dans le délai d'un mois. La décision est notifiée à l'intéressé par lettre recommandée avec avis de réception.

Avant de prendre une décision de fermeture définitive, le ministre devra communiquer les griefs à l'exploitant et l'entendre en ses moyens de défense.

Art. 7. Le propriétaire qui voudra cesser l'exploitation totale ou partielle d'un établissement hospitalier devra en aviser au préalable le ministre de la santé publique au moins un an à l'avance. Ce délai peut être abrégé par le ministre de la santé publique à la demande du propriétaire si aucune raison majeure de santé publique ne s'y oppose.

Art. 8. Tout établissement hospitalier ayant l'intention d'acquérir des appareils ou un équipement hospitalier prévu à l'article 4c de la présente loi devra au préalable soumettre ses projets à l'autorisation du ministre de la santé publique. Cette autorisation sera accordée si l'acquisition est conforme au plan hospitalier national et si les conditions prévues à l'article 10 sont remplies. A défaut d'une décision dans un délai de trois mois, l'autorisation est censée être accordée.

Toutefois, en cas d'urgence, lorsque l'acquisition est destinée au remplacement d'équipement ou d'appareils existants et devenus inutilisables, ou ne pouvant plus être utilisés dans des conditions de sécurité suffisantes, à la suite de circonstances imprévues, l'autorisation préalable visée au 1^{er} alinéa du présent article n'est pas requise. Information en est donnée au ministre de la santé publique dans le délai d'un mois qui suivra l'acquisition.

Art. 9. Un recours peut être introduit auprès du Conseil d'Etat contre toute décision de refus d'autorisation d'un établissement hospitalier ou d'un service visée aux articles 5 et 8 de la présente loi ainsi que contre toute décision définitive de fermeture d'un établissement hospitalier ou d'un service visée à l'article 6 de la présente loi. Le Conseil d'Etat statue en dernière instance et comme juge de fond.

Art. 10. Les établissements hospitaliers doivent répondre aux normes fixées par règlement grand-ducal pris sur avis du collège médical et du conseil des hôpitaux.

Ces normes concernent :

1. l'aménagement et l'organisation générale des établissements hospitaliers;
2. l'aménagement et l'organisation de chaque espèce de service, notamment les conditions minima con-

cernant les équipements et le personnel tant médical que paramédical.

Ce règlement déterminera également l'organisation et la permanence médicale et du service d'urgence.

Art. 11. Le Gouvernement peut, après avis du collège médical et du conseil des hôpitaux, autoriser sur demande la création d'une pharmacie à l'intérieur d'un établissement hospitalier. Cette pharmacie n'est pas soumise aux dispositions de la loi du 4 juillet 1973 concernant le régime de la pharmacie. Elle n'est pas ouverte au public et la dispensation des médicaments ne peut se faire qu'aux malades hospitalisés dans l'établissement.

La pharmacie est gérée par un pharmacien diplômé luxembourgeois sous la surveillance et la responsabilité duquel la délivrance des médicaments doit se faire. Ce pharmacien ne peut gérer aucune autre pharmacie ni y être employé. Il ne peut pas non plus être responsable d'un établissement de gros ou de fabrication de produits pharmaceutiques.

Un règlement grand-ducal pris sur avis du collège médical fixera le statut du pharmacien ainsi que les conditions et les modalités concernant l'installation et le fonctionnement de la pharmacie d'hôpital.

Art. 12. Chaque établissement hospitalier a une gestion et une comptabilité propres; cette comptabilité doit faire apparaître le prix de revient des prestations hospitalières. Un règlement ministériel fixera les éléments constitutifs de ce prix. Un règlement grand-ducal pris sur avis du conseil des hôpitaux établira un plan comptable uniforme pour les établissements hospitaliers.

La comptabilité sera mise, sur demande, à la disposition de la commission visée à l'article 13 ci-après, afin de lui permettre de faire les recommandations y prévues, toutes les précautions étant prises pour que le secret professionnel soit gardé.

Art. 13. Une commission composée de délégués désignés par le ministre de la santé publique, le mi-

nistre des finances et le ministre de la sécurité sociale, fera annuellement sur avis du conseil des hôpitaux et du collège médical des recommandations concernant les tarifs

1. de la journée d'entretien par espèces de services et par catégorie d'établissements hospitaliers tels qu'ils sont différenciés dans le plan hospitalier national;
2. de toutes les autres prestations à fournir aux malades.

Le ministre de la santé publique transmettra ces recommandations aux partenaires sociaux. Un règlement grand-ducal règlera les modalités concernant la composition, la nomination et le fonctionnement de la commission.

Art. 14. Sans préjudice des attributions de la police judiciaire le collège médical et les médecins-inspecteurs sont chargés de contrôler l'application des dispositions de la présente loi et des règlements pris en son exécution.

Art. 15. Les infractions aux dispositions des articles 5, 6, 7 et 10 de la présente loi et des règlements à prendre en leur exécution sont passibles d'une amende de trente mille à trois cent mille francs.

Les infractions aux autres dispositions de la présente loi et des règlements à prendre en leur exécution sont passibles d'une amende de cinq mille à cinquante mille francs.

En cas de récidive les peines prévues au présent article peuvent être portées au double. En outre les équipements installés sans autorisation peuvent être confisqués.

Les dispositions du livre 1^{er} du code pénal et la loi du 18 juin 1879 portant attribution aux cour et tribunaux de l'application des circonstances atténuantes telle qu'elle a été modifiée par la loi du 16 mai 1904 sur le même objet sont applicables aux infractions prévues au présent article.

Loi du 29 août 1976 portant création de l'Institut viti-vinicole

Nous reproduisons ci-après des extraits de la loi du 29 août 1976 portant création de l'Institut viti-vinicole. Le texte de cette loi a été publié au Mémorial, Recueil de Législation A - N° 54 du 7 septembre 1976.

La station viticole de l'Etat porte le titre de « Institut viti-vinicole ».

L'Institut viti-vinicole a, dans des limites fixées par les lois et règlements et sans préjudice des dispositions légales et réglementaires fixant les attributions d'autres organes de l'Etat, pour mission de s'occuper de toutes les questions intéressant la viticulture et l'œnologie et notamment :

a) de promouvoir le progrès technique et économique dans tous les domaines de la viticulture et de l'œnologie, par application des méthodes appropriées de l'information, de la vulgarisation, de la

démonstration, de la recherche et de la formation professionnelle;

- b) de fournir aux viticulteurs des plants et greffons de vignes sélectionnées;
- c) d'orienter, d'organiser et de surveiller la lutte rationnelle contre les ennemis de la vigne du règne animal et végétal;
- d) de surveiller et de contrôler l'exécution des prescriptions légales et réglementaires concernant les vins et boissons similaires;
- e) de conseiller des organismes professionnels de la viticulture dans les domaines technique, économique et commercial;
- f) d'assurer l'exploitation des vignobles de démonstration appartenant à l'Etat;
- g) de participer, sur le plan des Communautés européennes, à l'élaboration et à l'application de la

politique agricole commune dans le secteur viti-vinicole.

L'Institut viti-vinicole peut organiser, en collaboration et en accord avec le Ministre ayant dans ses attributions l'éducation nationale, des cours de formation professionnelle pour viticulteurs. Les modalités d'organisation de ces cours sont fixées par règlement grand-ducal.

L'institut viti-vinicole exerce ses fonctions sous l'autorité du Ministre ayant dans ses attributions la viticulture.

Le directeur, qui est le chef de l'administration, a sous ses ordres tout le personnel.

L'Institut viti-vinicole comporte trois sections. La première section s'occupe des affaires concernant la viticulture proprement dite et de l'exploitation des vignes de démonstration; la deuxième section s'occupe de questions d'œnologie et la troisième section du contrôle des vins.

Le cadre du personnel de l'Institut viti-vinicole comprend les fonctions et emplois suivants :

Dans la carrière supérieure :

- un directeur;
- deux ingénieurs ou ingénieurs-inspecteurs ou ingénieurs principaux.

Dans la carrière moyenne :

- deux assitants.

Dans la carrière inférieure :

- un expéditionnaire technique ou commis technique adjoint ou commis technique ou commis technique principal;
- deux surveillants des travaux ou surveillants principaux ou sous-chefs de brigade ou chefs de brigade ou chefs de brigade principaux;
- un concierge ou concierge-surveillant;
- un garçon préparateur.

En outre l'Institut viti-vinicole peut occuper des chargés de cours, à titre temporaire, des stagiaires, des employés, ainsi que des ouvriers selon les besoins du service et dans les limites des crédits budgétaires.